

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(19^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 16 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 4551).

CONTAMINATION DES HÉMOPHILES PAR LE VIRUS DU SIDA (p. 4551)

MM. Jean-Yves Chamard, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

SUPPRESSION DE LA COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (p. 4552)

MM. Michel Giraud, Michel Charasse, ministre délégué au budget.

DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE (p. 4553)

MM. Robert Montdargent, Pierre Joxe, ministre de la défense.

ACCROISSEMENT DE LA MISÈRE (p. 4554)

MM. Georges Chavanes, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

PLAN POUR L'EMPLOI (p. 4555)

M. Yves Durand, Mme Édith Cresson, Premier ministre.

TÉLÉVISION SPECTACLE (p. 4557)

MM. Michel Françaix, Georges Kiejman, ministre délégué à la communication.

IMPORTATION ET EXPORTATION D'ÉNERGIE (p. 4558)

MM. Martin Malvy, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

SITUATION DE L'Auvergne (p. 4559)

MM. Claude Wolff, Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION (p. 4560)

MM. André Rossinot, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

SITUATION GÉNÉRALE DANS LES BANLIEUES (p. 4561)

MM. Robert Pandraud, Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

MOUVEMENTS SOCIAUX (p. 4563)

MM. Roger Gouhier, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

SITUATION DE LA MACHINE-OUTIL EN FRANCE (p. 4563)

MM. Germain Gengenwin, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

TUNNEL SOUS LA MANCHE (p. 4564)

MM. Guy Lengagne, Paul Quilès, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

Suspension et reprise de la séance (p. 4565)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

2. Rappel au règlement (p. 4565).

MM. Philippe Vasseur, le président, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

3. Fixation de l'ordre du jour (p. 4566).

4. Loi de finances pour 1992. Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4566).

MM. Raymond Douyère, Edouard Balladur, André Lajoinie, François d'Aubert, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Michel Charasse, ministre délégué au budget ; Edmond Alphandéry.

Clôture de la discussion générale.

MM. le ministre d'Etat, Adrien Zeller, Edouard Balladur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 4585).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

CONTAMINATION DES HÉMOPHILES PAR LE VIRUS DU SIDA

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. La contamination des hémophiles et des transfusés par le virus du sida fait la une de l'actualité depuis plusieurs semaines. Nous en avons d'ailleurs parlé ici même il y a quinze jours.

Monsieur le ministre des affaires sociales, vous avez fort justement indiqué qu'il s'agissait de la plus grave affaire de santé publique depuis de longues années. De rapports en enquêtes, d'interviews en révélations, nous reconstituons progressivement le puzzle, mais il manque encore quelques pièces.

Je rappellerais d'abord quelques faits.

L'année 1983 a été celle des découvertes : le virus du sida en début d'année par le professeur Montagnier, puis le test de séropositivité au mois d'octobre. Pour 1984, le rapport que vous avez commandé, monsieur le ministre, parle de paralysie et il a raison. On sait pourtant déjà que 40 p. 100 des hémophiles sont contaminés et que la transfusion sanguine est le mode de transmission du virus le plus important. Or le directeur général de la santé de l'époque déclare, dans une interview publiée avant-hier, qu'en 1984 puis en 1985, le Premier ministre « avait fait effectuer des ponctions financières importantes sur le chapitre de la prévention générale ». Et il poursuit : « A cette époque nous commençons à consacrer une partie de cet argent à la prévention du sida. La situation était ubuesque, invraisemblable. »

En 1985, la crise se noue. Dès le mois de mars la communauté scientifique reconnaît l'intérêt des produits chauffés. La commercialisation du test de dépistage est cependant ralentie volontairement par les services du Gouvernement pour des raisons industrielles. Jusqu'en octobre de cette année-là, on fournira encore des produits contaminés.

Vous avez répété à plusieurs reprises, monsieur le ministre, qu'à l'époque on ne savait pas mesurer la gravité du problème. J'ai le regret de vous dire que cela est faux, puisque, dès le 10 mai 1985, le sous-directeur de la direction générale de la santé expliquait, dans une note qui a été rendue publique depuis, qu'il fallait mettre immédiatement en place le dépistage systématique des donneurs de sang. Cela était en contradiction formelle avec ce qui avait été déclaré la veille, le 9 mai, par un comité interministériel selon lequel il n'était pas prouvé que la généralisation du test soit une mesure positive en matière de santé publique.

M. Alain Calmat. Le professeur Jean Bernard le disait aussi !

M. Jean-Yves Chamard. Le directeur général de la santé d'alors, M. Roux, tient d'ailleurs des propos intéressants sur ce sujet dans son interview parue dans le journal *Le Monde* daté de mardi. Selon lui, les principaux freins à la généralisation de la prévention du sida provenaient du cabinet de Mme Dufoix.

Sur le fond, entre ceux qui tenaient un discours alarmiste et ceux qui prétendaient qu'il n'y avait aucune urgence, les ministres pensaient avoir tout intérêt, pour des raisons financières, à n'entendre que les seconds.

De deux choses l'une : soit l'ancien directeur général de la santé ment et vous devez porter plainte contre lui (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), soit il a raison et vous ne pouvez plus retarder indéfiniment une juste indemnisation des fautes graves qu'a commises le gouvernement de l'époque.

Je conclus en évoquant une affaire dans l'affaire.

Un rapport de l'I.G.A.S., l'inspection générale des affaires sociales datant de juillet 1985 vient d'être dévoilé. Il révèle de très graves irrégularités financières dans la gestion du centre de transfusion sanguine. Deux journalistes du *Monde* qui ont mené une enquête sur le sujet concluent leur article par la phrase suivante : « La volonté de transparence du Gouvernement s'arrêterait-elle là où commencent les véritables implications politiques de cette douloureuse affaire ? ».

Monsieur le ministre, êtes-vous décidé à indemniser enfin tous ceux qui ont subi les conséquences de vos irresponsabilités ou de celles de vos prédécesseurs ? Etes-vous prêt à faire toute la lumière sur la gestion financière du centre de transfusion sanguine ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République française, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, jusqu'à présent, sur la question très grave et très douloureuse de la contamination des hémophiles et des transfusés par le sida, on avait évité, dans cette enceinte, de porter des attaques politiques. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud. Il a dit la vérité !

M. Gabriel Kasperoît. Cela vous va bien ! Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Je constate qu'aujourd'hui tel n'est plus le cas, monsieur Chamard, et je regrette que cela vienne de vous.

M. Robert Galley. Cela vous va bien !

M. Charles Ehrmann. C'est lamentable !

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes disqualifié !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Je ne me placerai pas pour autant sur le terrain que vous avez choisi et je m'en tiendrai aux faits.

En ce qui concerne les circonstances, j'avais indiqué devant votre assemblée que nous demanderions avec M. Durieux, à l'inspection générale des affaires sociales, d'établir toute la vérité sur la chronologie des événements et des décisions prises au cours des années 1984 et 1985. Cela a été fait et le rapport a été rendu public sans que rien ne soit caché des éléments découverts.

Mme Martine Daugreilh. C'est bien normal !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Sur cette base, une polémique a été ouverte dans la presse, mélangeant parfois des questions différentes, que je tiens à bien distinguer.

La première question est celle des responsabilités.

A ce propos, je répète, monsieur Chamard, qu'il ne vous appartient pas, pas plus qu'il ne m'appartient, de décider à

qui elles incombent. Cela relève de la justice, et d'elle seule ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Il vous appartient de la saisir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. J'ai transmis à la justice le rapport de l'inspection générale des affaires sociales.

Dans un Etat de droit, sur des questions très graves concernant la vie et l'honneur de personnes, nul autre que le juge n'est habilité à dire le droit : pas plus vous que moi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La deuxième question mêlée, parfois intentionnellement, à la première est celle de l'organisation de la transfusion sanguine. J'ai déjà indiqué que, dans les prochaines semaines, M. Durieux et moi-même prendrions des décisions de réorganisation. Je tiens tout de même à rappeler qu'après ce rapport de 1985 que vous avez évoqué, monsieur Chamard, la seule disposition prise par le gouvernement de M. Chirac en 1986 a été de supprimer la possibilité, dont disposait le Gouvernement, de s'opposer à des décisions du centre de transfusion sanguine ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kasperoît. Ben voyons !

M. Pierre Mazeaud. J'espère que vous pouvez en apporter la preuve !

M. Patrick Ollier. Heureusement qu'il ne faut pas engager de polémique politicienne sur le sujet !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Je suppose qu'il s'agissait, au nom des principes de liberté dont vous vous réclamez, de donner la liberté de poursuivre dans l'erreur au lieu de permettre à l'Etat d'exercer ses responsabilités. *(Mêmes mouvements.)*

La troisième question est celle de l'indemnisation.

Ainsi que je l'ai dit et répété, des discussions sont engagées avec les compagnies d'assurances qui doivent prendre leur part de responsabilité. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Yves Chamard. L'Etat a aussi la sienne !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Les assureurs des centres de transfusion et des hôpitaux ont une part de responsabilité ! Il est néanmoins évident que l'Etat doit assumer sa responsabilité au titre de la solidarité nationale.

Mme Martine Daugreilh. Il ne s'agit pas de solidarité, mais de responsabilité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Je répète donc que le Gouvernement a décidé d'étendre l'indemnisation à tous les transfusés et pas seulement aux hémophiles.

M. Alain Calmet. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Si les discussions qui ont lieu n'aboutissaient pas dans un délai très bref, je saisiserais le Parlement pour qu'une loi permette cette indemnisation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Martine Daugreilh. Ce n'est pas le problème !

M. Emmanuel Aubert. N'importe quoi !

SUPPRESSION DE LA COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Ma question, qui concerne l'ensemble des contribuables français, s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

En proposant, dans le projet de budget pour 1992, la suppression de la compensation dont bénéficiaient les collectivités locales pour tenir compte des abattements accordés aux entreprises embauchant ou investissant, le Gouvernement leur fait une nouvelle fois porter le poids financier de décisions qui leur échappent. Déjà, en 1990, à l'occasion de la désindexation de la dotation globale de fonctionnement sur la

T.V.A., l'Etat avait économisé 5 milliards de francs sur le versement de ladite dotation. Aujourd'hui, ce serait à nouveau plus de 4 milliards de francs qui seraient soustraits au budget des collectivités locales.

Tous les élus locaux savent bien qu'il faut chercher à réduire les prélèvements obligatoires et ils ont le devoir d'y contribuer, car il est vrai que les Français paient beaucoup trop d'impôts. Encore ne faudrait-il pas que le Gouvernement érige en principe de stratégie budgétaire l'accablement des collectivités locales puisque, au bout du compte, c'est le contribuable français qui est un peu plus accablé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

A juste titre, les Français ont confiance en leurs élus locaux parce qu'ils s'en sentent proches. Aussi ne faudrait-il pas qu'en les accusant, en les montrant du doigt, en leur faisant porter des responsabilités qui ne leur incombent pas, on porte atteinte à leur image, ce qui reviendrait à porter atteinte à l'image de la nation.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous nous confirmer que ce nouveau projet de ponction sur les finances locales sera abandonné ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget.

M. Eric Raoult. Il est gêné !

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Jamais ! Jamais ! Au risque de vous décevoir !

M. le président. Mes chers collègues écoutez M. Charasse en silence. Il a des informations à vous donner !

M. le ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne suis pas certain que la question qui vient d'être posée et qui porte, il faut bien le reconnaître, sur un sujet important, mais terriblement technique *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...*

M. André Rossinot. Oh non !

M. le ministre délégué au budget. ...ait passionné, comme le président Giraud l'espérait peut-être, les téléspectateurs habituels de cette séance. *(Vives protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Pierre Mazeaud. Les Français sont majeurs !

M. Patrick Balkany. Nous ne sommes pas au théâtre !

M. Jean-Luc Reitzer. Cinq milliards de francs vont être volés aux collectivités locales !

M. le ministre délégué au budget. La question du président Giraud concerne directement l'article 32 du projet de loi de finances pour 1992...

M. Eric Raoult. Article scélérat !

M. le ministre délégué au budget. ...relatif à la réforme de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

M. Jean-Luc Reitzer. Absolument !

M. le ministre délégué au budget. Vous comprendrez que, s'agissant du projet de loi de finances dont nous avons commencé la discussion hier après-midi...

M. Francis Delattre. Il dégage en touche !

M. le ministre délégué au budget. ...je me borne à dresser un état des lieux.

M. André Rossinot. Ben voyons ! Faux-cul !

M. le ministre délégué au budget. Ah, ça, c'est distingué, monsieur Rossinot ! J'espère que ce sera bien noté au procès-verbal. « Faux-cul » ! Quelle distinction ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes orfèvre en la matière !

M. le président. Je suggère aux uns et aux autres d'aller à l'essentiel.

Monsieur le ministre, poursuivez !

M. le ministre délégué au budget. M. Rossinot vient de faire un bon déjeuner. Pardonnons-lui !

M. Jean Uehorschlag. Vous êtes l'arroseur arrosé !

M. le ministre délégué au budget. Dans la mesure où nous avons commencé hier après-midi la discussion du projet de loi de finances pour 1992, je n'ai pas le sentiment que les questions d'actualité soient le meilleur moment ni pour anticiper sur un débat imminent ni pour mener une discussion parallèle dans la même enceinte.

M. Jean-Luc Reitzer. Ben voyons, on esquivé !

M. Pierre Mazeaud. Nous sommes libres de poser les questions que nous voulons !

M. le ministre délégué au budget. D'ailleurs si je vous proposais tout de suite de supprimer cette mesure (« Oui ! Oui ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) vous n'auriez pas la capacité de voter, parce que cette séance n'est pas faite pour cela ! Le geste serait donc gratuit et je manque trop de moyens pour accomplir des gestes gratuits !

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est pas un ministre mais un clown !

M. le ministre délégué au budget. L'objet de l'article 32 du projet de loi de finances est de supprimer la compensation que l'Etat verse aujourd'hui, aux collectivités locales au titre de la réduction pour embauche et investissement, réduction qui permet aux entreprises de n'être imposées à la taxe professionnelle qu'à hauteur de la moitié des bases supplémentaires résultant d'une embauche ou d'un investissement par rapport à l'année précédente. Je pense que les téléspectateurs ont changé de chaîne ! (Sourires.)

La suppression de la compensation devrait alléger les charges de l'Etat de 4,2 milliards de francs, et elle est faite pour cela.

M. Patrick Balkany. Et celles des communes ?

M. le ministre délégué au budget. Cette mesure a pour objet d'associer les collectivités locales à la maîtrise du déficit budgétaire (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)...

Je ne peux pas vous dire le contraire de ce que je pense !

... dont l'accroissement non contrôlé pèserait sur les taux d'intérêt, et donc sur l'investissement et l'emploi. Ils s'en foutent ; ça ne fait rien, je continue !

Malgré cette mesure, je signale que les concours de l'Etat aux collectivités locales progresseront de 6 p. 100 en 1992, alors que les dépenses de l'Etat n'augmentent que de 3,1 p. 100 : on ne peut pas vraiment dire que les collectivités locales sont martyrisées ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Philippe Séguin. Honteux !

M. le ministre délégué au budget. J'en arrive, monsieur le président Giraud, à la question finale que vous avez posée. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. Question qu'aurait pu vous poser M. Quilliot !

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Mazeaud, vous n'êtes ni maire ni conseiller général. Vous êtes peut-être intéressé, mais pas concerné ! Laissez-moi expliquer cela à vos collègues qui sont élus locaux ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. Mais je suis contribuable !

M. le ministre délégué au budget. Quand vous réussirez à être maire de Thonon, on en reparlera ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Et M. Mexandeau qui habite à côté m'approuve !

Je ne suis pas opposé à un aménagement de ce dispositif pour éviter des effets qui, je le conçois, peuvent être un peu brutaux dans certaines collectivités. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Patrick Balkany. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. le ministre délégué au budget. Mais cette disposition ne peut pas se trouver vidée de sa portée budgétaire. Nous en discuterons donc, je le répète, dans le cadre normal du débat sur le projet de loi de finances, ce soir ou demain. Je pense que le président Giraud nous fera l'amitié d'assister et de participer à ce débat puisqu'il a eu la gentillesse de s'intéresser à la question. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Il ne sera pas le seul !

M. Eric Raoult. Même vos amis sont contre !

M. le président. Mes chers collègues, ce n'est pas parce que nous sommes mercredi après-midi qu'il faut privilégier les mouvements divers !

M. Gabriel Kaspereit. Le Gouvernement se moque du monde !

M. le président. Nous passons à une question du groupe communiste.

DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, je partirai d'un constat : la dislocation du système Est-Ouest, l'unification allemande, la disparition du pacte de Varsovie, le repli militaire soviétique, l'accélération du processus de désarmement conventionnel et nucléaire, voilà autant d'éléments qui ont fait voler en éclats les données de la sécurité sur notre continent.

Les nouvelles propositions de Georges Bush, visant à la disparition complète des armes nucléaires sol-sol à courte portée de l'O.T.A.N., et les mesures parallèles annoncées par M. Gorbatchev aboutiront de fait à la dénucléarisation de l'Europe centrale. Il est, en effet, loin d'être certain que les Américains parviennent à déployer le missile tactique air-sol en Europe, à partir du milieu de la décennie, compte tenu de la réticence allemande, de celle probable des opinions publiques et de la dynamique du désarmement dont je viens de parler.

Dans ce contexte inédit, il ne peut y avoir continuité des schémas traditionnels de sécurité. Cependant, du côté occidental, la conclusion du sommet de l'Alliance atlantique, tenu à Londres en juillet 1990, en témoigne : tout se passe comme si cela était possible avec quelques aménagements, aussi bien en ce qui concerne l'existence de l'O.T.A.N. que de son concept stratégique. Or, la doctrine de riposte graduée, qui a subi maintes adaptations en fonction des intérêts américains, est aujourd'hui morte. L'O.T.A.N., si elle se perpétue, ne peut plus se prévaloir d'une prétendue menace d'agression de la part de l'Union soviétique et encore moins d'une garantie nucléaire américaine.

Quelle est alors, monsieur le ministre d'Etat, sa finalité ?

Pourquoi ne pas œuvrer pour un système de sécurité collective qui prendrait comme point de départ la C.S.C.E., comme le suggèrent d'ailleurs de nombreux gouvernements européens ?

Ces changements mettent aussi à mal la doctrine de dissuasion française. L'élimination des armes tactiques sol-sol de l'Europe enlève toute justification à la production et au stockage des Hadès, même réduits en nombre. La course au désarmement - appelons-la comme cela avec optimisme - qui est engagée, y compris pour les armes nucléaires stratégiques, et les récentes mesures annoncées dans ce sens par les Américains et les Soviétiques demandent aussi un répondeur du côté français, même s'il ne peut s'agir naturellement de remettre en cause - j'y insiste - nos capacités de défense et d'indépendance nationales. Certes, les arsenaux américains et soviétiques ne sont pas comparables aux nôtres. Pourtant, le moment n'est-il pas venu de prendre des mesures unilatérales, par exemple, un moratoire des essais nucléaires afin d'accélérer le processus engagé ? Ai-je besoin d'ajouter que cela permettrait aussi de transférer quelques ressources tant recherchées sur les budgets sociaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Monsieur le député, dans le domaine du désarmement, la France est en avance et non en retard. En effet, n'ayant jamais participé à la course aux armements, elle n'est pas impliquée dans la course au désarmement.

M. Jean-Pierre Brard. Sophisme !

M. le ministre de la défense. La France n'a jamais participé à la course aux armements, ni conventionnels ni nucléaires, puisque sa doctrine a été précisément, par une stratégie de dissuasion, moyennant un armement nucléaire extrêmement limité, de se prémunir contre une attaque mais non pas de se rallier à l'une des doctrines que vous évoquiez. Donc, la France, qui est en avance dans le domaine du désarmement, ne peut pas se voir mise en cause par les événements qui sont intervenus.

Vous parliez des initiatives françaises. Précisément, celles qui viennent d'être prises ne sont pas passées inaperçues à travers le monde. Je ne parle pas de la position traditionnelle que le Président Mitterrand a déjà exposée en 1983 aux Nations unies. Au mois de juin dernier, il a pris une initiative en matière de désarmement. Il y a quelques semaines, il a pris unilatéralement - il était le premier à le faire dans le domaine des armements nucléaires préstratégiques - l'initiative d'annoncer publiquement, d'une part, que les missiles Hadès verraient leur production limitée et, d'autre part, qu'ils seraient stockés, c'est-à-dire qu'ils ne seraient pas déployés. J'avais, quelques jours auparavant, sur son instruction, fait retirer du service les armes nucléaires AN 52 qui équipaient nos Jaguars - et indiqué que nos missiles Pluton seraient retirés du service en 1993.

Telles sont, monsieur le député, les initiatives de la France. C'est pourquoi que je peux dire que la France n'est pas en retard ; elle est même en avance dans ce domaine.

Pour le reste, la déclaration du président Bush annonce des mesures unilatérales et ouvre des négociations. La réponse du président Gorbatchev du 5 octobre, elle aussi, annonce des mesures unilatérales et propose des négociations. Ce sont donc deux événements importants et on comprend que ce dialogue intercontinental impressionne, que ce dialogue médiatique ait une influence sur l'opinion.

Mais quel est l'effet de ces initiatives, américaine ou soviétique ? Supposons que, dans la meilleure hypothèse, tous les points contenus dans leurs accords respectifs se réalisent ! Savez-vous combien de têtes nucléaires resteraient encore de chaque côté de l'Atlantique ? Il y en aurait encore 5 000 à 7 000 de chaque côté, alors que la France n'en dispose que de quelques centaines. Il faut toujours avoir ces ordres de grandeur présents à l'esprit.

L'Union soviétique dispose, d'après nos informations sûrement imparfaites, de 565 bombardiers stratégiques, c'est-à-dire qu'elle a plus de bombardiers stratégiques que notre armée de l'air au complet n'a d'appareils. Savez-vous combien de sous-marins nucléaires soviétiques armés eux-mêmes de missiles nucléaires sont en service ? Plus de 60 ! L'état actuel des forces soviétiques nous préoccupe non pas seulement par son ampleur, par son volume, par le fait qu'à notre connaissance les productions ne sont pas interrompues - au contraire la modernisation se poursuit - mais surtout parce que se pose un problème de sécurité nucléaire sur lequel nos informations ne sont pas suffisamment précises pour être rassurantes. On estime que le démontage envisagé d'armes nucléaires pourrait prendre plusieurs années dans l'état actuel des capacités techniques et économiques de l'Union soviétique.

Par conséquent, les Français ne doivent pas se sentir mis en situation d'infériorité. La France est en avance dans le domaine du désarmement nucléaire. Elle vient de prendre des initiatives qui ont d'ailleurs été approuvées, appréciées par la communauté internationale.

Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question, qui donne l'occasion à un auditoire assez large, mais rarement concerné par ces questions, de se rappeler qu'il existe dans le monde aujourd'hui deux super-puissances qui ont accumulé des armements considérables, en particulier nucléaires, et qu'il convient de ne pas remettre en cause la position de la France, qui consiste à avoir une force de dissuasion strictement suffisante pour dissuader, pour écarter de

nous la menace. C'est dans cet esprit que les problèmes des essais nucléaires devront être traités. Tant que nous avons des armes nucléaires, nous devons faire des essais. Vous savez que depuis plusieurs années leur nombre a été réduit.

C'est dans cet esprit que nous participerons toujours aux actions en faveur du désarmement, mais jamais dans des conditions qui mettraient la France dans une situation d'infériorité. Du reste, vous avez dit vous-même que vous ne le souhaitez pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons à une question du groupe de l'Union du centre.

ACCROISSEMENT DE LA MISÈRE

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre et concerne l'accroissement de la misère en France.

Quand les droits de l'homme disparaissent et sont violés, comme c'est le cas quand des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, c'est un devoir de s'unir pour les faire respecter.

Demain, 17 octobre 1991, sera le quatrième anniversaire de l'appel du père Joseph Wresinski en faveur du quart-monde et des plus déshérités. Or nous constatons que le nombre de nos compatriotes qui vivent dans la misère augmente d'année en année pour atteindre aujourd'hui près de 5 millions. Malgré le R.M.I., malgré les efforts de nombreuses associations, le chômage s'accroît dans des proportions telles que la misère s'étend.

Nous avons tous été impressionnés par la démission, qui illustre courageusement ce phénomène, du maire de Clermont-Ferrand, Roger Quilliot. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Récupération !

M. Georges Chavanes. Par cette action, Roger Quilliot interpelle tous les maires de France car il montre l'incapacité dans laquelle ils sont de faire face à tous ces problèmes de misère que nous rencontrons tous les jours dans nos permanences. Madame le Premier ministre, vous êtes maire de Châtelleraut et vous tenez sûrement des permanences. Vous savez donc bien que la plupart des demandes qui sont formulées ont trait à la misère. Si on faisait un sondage parmi les maires de France, tous nous diraient que leurs principales préoccupations sont le chômage et la misère. Or malheureusement, ils sont impuissants à faire reculer ce terrible fléau. Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de prendre également en compte l'appel lancé le 29 septembre par les agriculteurs et le monde rural qui, lui aussi, est largement dicté par la misère.

Un député du groupe socialiste. Amalgame !

M. Georges Chavanes. Or quelle réponse le Gouvernement apporte-t-il à ce problème terrible ? Nous la lisons dans le budget dont trois lignes nous renseignent et nous inquiètent.

La première ligne concerne les routes. Le budget pour 1992 va baisser de 22 p. 100, alors que chacun sait que le désenclavement est la condition nécessaire du développement économique des zones rurales.

La deuxième ligne budgétaire concerne le logement.

M. Jean-Pierre Baumeier. Ce n'est pas le budget que l'on discute en ce moment !

M. Georges Chavanes. En 1992, le budget du logement va baisser de 15 p. 100. Chacun sait que les entreprises artisanales ne peuvent vivre que dans la mesure où la construction est vivante. Or, la construction diminue d'année en année ; on va passer sous la barre des 300 000 logements mis en chantier en 1991.

Enfin, le troisième budget qui nous inquiète est celui de l'aménagement du territoire. Les primes à l'aménagement du territoire vont baisser, en 1992, de 20 p. 100. Comment pourrions-nous attirer des investisseurs étrangers, des États-

Unis ou du Japon, dont la France a besoin pour créer des emplois, si nous ne sommes pas capables, face à des pays comme l'Italie...

Un député du groupe socialiste. La question ?

M. Georges Chavanes. ... la Grande-Bretagne, l'Allemagne, qui font de cinq à dix fois plus que la France, de leur proposer des possibilités d'implantation qui les conduisent à choisir la France ? J'étais il y a un mois aux États-Unis, où j'ai rencontré des dizaines d'industriels ; tous m'ont dit : « Nous viendrons en France, dans la mesure où vous nous donnerez les moyens de nous implanter chez vous. »

Ma question est double.

Premièrement, madame le Premier ministre, dans les ministères parisiens a-t-on pris conscience de la gravité de la situation ? (« Non ! » sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)

Deuxièmement, que comptez-vous faire (« Rien ! » sur les mêmes bancs) pour remédier à une situation dramatique qui interpelle tous les maires de France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. (Protestations sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Quelques députés du groupe du Rassemblement pour la République. La question s'adresse au Premier ministre !

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, la situation de beaucoup de nos compatriotes est, en effet, difficile et grave. Elle ne mérite peut-être pas que l'on emploie, à tort et à travers, le mot « misère ». (Protestations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Elle mérite aussi que l'on ne fasse pas une espèce d'amalgame entre les primes qu'il faudrait donner à des industriels étrangers pour qu'ils viennent s'installer chez nous, les routes et les vrais problèmes - qui sont graves, vous avez raison de le rappeler - de la pauvreté. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

S'agissant de ce qui était l'objet même, m'a-t-il semblé, de votre question, monsieur le député, c'est-à-dire la pauvreté, le budget qui vous sera soumis propose une augmentation considérable...

M. Patrick Balkany. De la misère !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... des crédits du revenu minimum d'insertion. Il propose également une augmentation sensible des aides au titre de la coopération avec les grandes associations. Vous avez cité Aide à toute détresse, le Quart monde du père Joseph. Permettez-moi de vous dire que, comme vous d'ailleurs, je travaille avec de telles associations depuis quinze ans et que je les connais bien.

M. Patrick Balkany. On voit ce que cela donne ! Joli résultat !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Ces associations jouent un rôle irremplaçable. Nous les aidons et les aiderons encore plus.

Mais la racine du mal (« C'est le socialisme ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...

M. Alain Calmat. Il n'y a pas de pauvreté en Angleterre ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... ne réside pas dans cette espèce d'amalgame que vous faites entre les routes, l'aménagement du territoire et les primes. L'expression « nouvelle pauvreté » date de 1975. Elle a été employée par M. Stoléru et M. Lenoir. Pourquoi en a-t-on parlé dès cette époque ? Parce qu'il y a eu...

M. Patrick Balkany et Mme Nicole Catala. Le socialisme !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... la crise et l'accroissement du chômage. C'est un mal qui est général. Il est ridicule de prétendre que notre pays serait le seul frappé. Pour traiter les problèmes de notre pays,

encore faut-il les mesurer à leur juste valeur et ne pas faire du misérabilisme ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Calmat. Ce sont eux les misérables !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. La leçon à tirer de l'histoire de ces dernières années, c'est que le modèle de société totalitaire s'est complètement effondré et qu'il n'y a pas d'autre système que celui du marché et de la concurrence pour produire des richesses (« Ah ! ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre), mais nous découvrons tous les jours, dans tous les pays capitalistes, qu'ils soient d'Europe, d'Amérique du Nord ou d'ailleurs, que ce système n'arrête pas de produire des inégalités auxquelles il faut remédier.

Qui a supprimé l'impôt sur la fortune ? Vous ! Qui a créé le revenu minimum d'insertion ? Nous ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kasperovitch. Vous êtes un affreux bonhomme ! Vous vous croyez drôle ? Vous êtes triste !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

PLAN POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Madame le Premier ministre, le chômage est à l'origine des difficultés les plus graves que connaissent la plupart des pays industrialisés (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) depuis la fin de la période de prospérité d'après la guerre. Il met souvent en cause, en effet, la cohésion même du tissu social.

C'est dire à quel point la lutte contre le chômage et pour l'emploi doit être l'affaire de tous et être à l'origine d'une véritable mobilisation. On ne peut en effet demander systématiquement et toujours tout à l'État (Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), et c'est bien une mobilisation de tous les acteurs qu'il faut déclencher.

Il existe d'immenses possibilités d'emplois et de nombreux besoins sont encore à satisfaire dans une société qui comporte encore bien des inégalités et bien des points de pauvreté. Encore faut-il les découvrir, au plus près du terrain, au niveau le plus quotidien, c'est-à-dire le plus local. Il faut en effet non seulement créer des emplois, mais aussi faire mieux encore coïncider les offres et les demandes.

Vous avez dégalé, madame le Premier ministre, un certain nombre de moyens en faveur de l'emploi. Certes, tout n'est pas une affaire d'argent. C'est aussi une question d'imagination et d'initiative, et il n'y a pas de remède miracle. Ceux qui le prétendent sont des démagogues...

M. Jean-Luc Reitzer. Vous l'avez été pendant trente ans !

M. Yves Durand. ... et on a vu souvent les résultats, ou plutôt l'absence de résultats. Il est cependant nécessaire que ces moyens reçoivent rapidement une application efficace et concrète.

Ma question comportera trois volets : à quelles dispositions correspondent les moyens nouvellement dégagés par votre gouvernement ?

M. Jean Ueberachlag. Il n'y en a pas !

M. Yves Durand. Quelle est la nature des contrats proposés aux jeunes aujourd'hui sans qualification, qui doivent déboucher sur des emplois stables ? Enfin, quel type de partenariat comptez-vous instaurer avec les autres acteurs, politiques, élus économiques, voire associatifs, afin que la recherche d'emplois nouveaux bénéficie aux plus défavorisés ?

Oui, madame le Premier ministre, je le répète, la lutte pour l'emploi est l'affaire de tous et demande une véritable mobilisation. Pour notre part, nous y sommes prêts. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Debout ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Vous avez raison de le souligner, monsieur le député : la lutte pour développer l'emploi est l'affaire de tous *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)*, et cela fait partie des toutes premières priorités du Gouvernement en cette période difficile pour l'économie nationale et internationale.

Il fallait donc prendre des mesures exceptionnelles, qui n'avaient jamais été prises auparavant *(Exclamations sur les mêmes bancs)*, ...

M. Jean-Luc Reitzer. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

Mme le Premier ministre. ...des mesures de nature à créer des emplois stables et non pas des petits boulots et des mesures de nature à insérer dans notre société des jeunes qui se trouvent aujourd'hui en dehors de tout système social en leur donnant une deuxième chance.

Quatre éléments caractérisent la situation de la France en ce domaine.

Premièrement, 100 000 jeunes environ sortent chaque année de l'école sans formation suffisante pour trouver un emploi.

M. Gabriel Kasperoît. C'est bien votre faute !

Mme le Premier ministre. Deuxièmement, la France est plus lente que des pays comparables à profiter de la croissance pour créer des emplois.

M. Jacques Masdeu-Arus. A cause de qui ?

Mme le Premier ministre. Il y a donc des blocages dans la société française, contre lesquels il faut lutter.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ces blocages sont socialistes !

Mme le Premier ministre. Troisièmement, la France a, chaque année, un solde de population active de 120 000 personnes entre les personnes mises à la retraite et les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Il faut s'en féliciter car c'est une richesse pour notre pays.

Enfin, la France consomme notablement moins de services que d'autres pays comparables, les Etats-Unis ou l'Allemagne par exemple. La consommation a tendance à se porter davantage sur les produits. Or les services, en particulier les services aux familles, rendent la vie plus agréable, plus confortable, et permettent de dégager des emplois.

Nous avons donc décidé de prendre deux séries de mesures, qui ont été présentées ce matin en conseil des ministres par Mme Martine Aubry, ministre du travail et de l'emploi. Les premières concernent les jeunes sans formation suffisante, ceux qui n'ont pas le niveau cinq ou dont la formation n'est pas adaptée. Ce sont des mesures exceptionnelles. Les secondes concernent les emplois de services aux personnes, donc d'aide aux familles.

Je vais tenter d'expliquer, sans être trop longue, ce qu'est le premier système, celui de l'insertion des jeunes sans qualification pour un emploi à durée indéterminée, donc un véritable emploi.

M. Jean Brocard. On l'a lu dans la presse !

Mme le Premier ministre. Sont concernés des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, sans diplôme. Le contrat à durée indéterminée devra être passé entre aujourd'hui et le 31 mai 1992, date butoir. Nous prévoyons que 100 000 à 130 000 jeunes seront touchés par ce dispositif qui, éventuellement, pourra être repris ultérieurement.

M. Gabriel Kasperoît. C'est à la page 31 du *Monde* !

Mme le Premier ministre. Pour un salarié qui touche le S.M.I.C., le coût mensuel à l'embauche pour l'employeur sera de 5 500 francs. L'employeur, en effet, ne paiera pas de charges sociales pendant un an et en paiera la moitié pendant les six derniers mois, ce qui lui permettra de consacrer du temps à la formation du jeune, à l'intérieur de l'entreprise bien entendu, mais également à l'extérieur en faisant appel au dispositif qu'il jugera le plus adéquat, après une conversation avec le jeune concerné.

Une très grande liberté est donc laissée à l'employeur. Je parlais hier avec les dirigeants du patronat. Ils vont demander à leurs fédérations que les choses se passent d'une manière régulière et que les jeunes puissent bénéficier d'une véritable formation car nous ne voulons pas, bien entendu, qu'après ces dix-huit mois, ces jeunes ne soient pas plus avancés !

Vous connaissez ces jeunes. Vous les voyez dans vos permanences. Ils refusent généralement la formation parce qu'ils ont été exclus du système.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Par qui ?

Mme le Premier ministre. Ils n'y ont pas réussi. Ils n'y ont pas trouvé leur première chance.

M. Robert Pandraud. Quelle autocritique !

Mme le Premier ministre. Il faut donc qu'ils aient quelque part la satisfaction de remplir une fonction, même de niveau assez bas pour commencer, pour que l'idée et le goût leur prennent ensuite d'améliorer leur qualification dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

Pour un salarié au S.M.I.C., l'entreprise économisera 31 830 francs, ce qui n'est pas négligeable.

M. Jean Ueberschlag. Ce n'est pas une politique, madame le Premier ministre ! Ce sont des mesurette, de l'épicerie, du bricolage.

Mme le Premier ministre. La politique, ce n'est pas faire des grands discours, c'est prendre des mesures concrètes qui répondent aux besoins des gens ! Les discours, ça suffit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Quelle est la méthode ? Elle consiste à créer 400 Carrefours jeunes dans les villes de France afin de mettre les jeunes en relation avec des professionnels qui puissent établir un bilan de leurs compétences de manière à les orienter vers les entreprises qui les demandent et qui, bien souvent, ne les trouvent pas.

Une campagne d'information très large, utilisant tous les moyens de la publicité, de la télévision et de la presse, sera mise en œuvre. J'ai adressé ce matin une lettre à tous les maires de France...

Mme Martine Daugreilh. A Quilliot ?

Mme le Premier ministre. ... car je sais que, dans les mairies, on se préoccupe beaucoup de ce problème et qu'on agit. *(« Heureusement ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

En matière de formation, le choix est donc large. Ce dispositif a l'accord du patronat et de l'ensemble des organisations syndicales.

J'en viens à la seconde série de mesures, qui ont trait au service aux personnes. Il est anormal que, dans un pays où, en proportion, les femmes travaillent beaucoup plus qu'ailleurs, un tel système soit moins développé. Les femmes travaillent davantage en France qu'en Allemagne. Or le service aux personnes est beaucoup moins développé chez nous que chez nos voisins.

La méthode est très simple. Elle s'adresse à tout le monde. Il s'agit de réduire l'impôt sur le revenu imposable à partir du 1^{er} janvier 1992 à 50 p. 100 dans la limite d'un plafond annuel de dépenses, comportant le salaire et les charges, s'élevant à 25 000 francs.

Quelles sont les conditions ? Simplement la déclaration au titre de la couverture sociale. Il s'agit d'emplois ayant trait à l'aide aux personnes, aux enfants, aux personnes âgées, etc.

Je vais vous donner quelques exemples. Vous avez parlé tout à l'heure d'épicerie, monsieur Ueberschlag, mais, malheureusement, ou heureusement, dans la vie quotidienne, cela joue un rôle considérable.

Un couple de salariés ayant deux enfants et gagnant 20 000 francs par mois paie 1 600 francs d'impôt mensualisé. S'il emploie une personne pendant six heures par semaine à cinquante francs de l'heure, ses impôts baisseront de 40 p. 100 *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)* et s'il l'emploie dix heures par semaine, la réduction sera de 62,5 p. 100.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Nous avons déjà eu tout ça !

M. le Premier ministre. Si une personne âgée touchant 8 300 francs par mois et payant 9 700 francs d'impôt par an emploie une aide à domicile pendant quatre heures par semaine à cinquante francs de l'heure, ses impôts baisseront de 48 p. 100.

Ce sont quelques exemples. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

J'ajoute que les formulaires seront d'une extrême simplicité. J'ai ici celui concernant l'emploi des jeunes. Il n'y a pas des pages à remplir ! C'est ce qu'il y a de plus simple ! *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. On est sauvé !

Mme le Premier ministre. Vous devriez applaudir au lieu de crier, mesdames, messieurs de l'opposition, car je vous ai souvent entendus demander des formulaires simples, des réductions fiscales et toutes choses de cette nature ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Que fait-on, me direz-vous, pour les ménages qui ne paient pas d'impôt ? (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Les mécanismes qui existent aujourd'hui – la prise en charge des charges sociales ou l'aide au salaire pour les aides ménagères – seront considérablement développés. Les décisions seront prises le 30 octobre en conseil des ministres.

Les personnels qui s'occuperont des aides aux personnes, car il ne s'agit pas de petits boulots, devront être formés. Une aide est prévue pour les associations qui, soit existent déjà, dans de nombreuses villes, soit seront mises en place, à la fois pour rapprocher l'offre de la demande et pour aider à la formation de ces personnels spécialisés.

M. Jean Oehler. C'est indispensable !

Mme le Premier ministre. Dès maintenant, d'ailleurs, une aide est apportée à ces associations. Pour la première embauche, par exemple, les charges sociales sont prises en charge pendant vingt-quatre mois.

Ces dispositions s'inscrivent dans la politique générale du Gouvernement, qui a d'abord mis en place le plan P.M.E.-P.M.I. : 12 milliards de francs ont été ainsi transférés de la sphère de la spéculation financière à la sphère de la production et, pour la première fois, l'argent issu de la spéculation financière n'est pas taxé moins que celui qui résulte du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est dans ce secteur des P.M.E.-P.M.I. que se trouvent les deux tiers des emplois. Il fallait donc faire quelque chose pour l'aider !

Le deuxième axe de la politique du Gouvernement est la professionnalisation de la formation : encouragement à l'apprentissage, contenu local pour 30 p. 100 des C.A.P., de manière à aider les jeunes à acquérir une formation directement utilisable, enfin, les mesures prises aujourd'hui. *(Vives exclamations et claquements de pupitres sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Assez ! C'est trop long !

M. Jean Uberschlag. Ce n'est pas le débat !

M. Gabriel Kaspereit. Faites-la taire, monsieur le président.

Mme le Premier ministre. Je vois bien que vous regrettez de ne pas avoir pris vous-mêmes de telles mesures.

M. le président. Mes chers collègues, Mme le Premier ministre voudrait conclure. Veuillez l'écouter en silence. *(Exclamations sur les bancs des groupes pour le Rassemblement de la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Même les membres du Gouvernement sont indignés !

Mme le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, il s'agit de redonner espoir à une jeunesse exclue de la société, avec tous les drames et tous les conflits que cela peut engendrer. Ainsi, nous redonnerons espoir à la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Rocard ! Rocard !

TÉLÉVISION SPECTACLE

M. le président. La parole est à M. Michel Français.

M. Michel Français. Monsieur le ministre délégué à la communication, nous savons tous que la rapidité de l'information ne fait pas toujours bon ménage avec l'infailibilité, et chacun d'entre nous, ici ou là, s'est inquiété de la manipulation que le charnier de Timisoara nous a valu pendant la révolution roumaine, ou s'est impatienté des flots de nouvelles invérifiées dont la guerre du Golfe a inondé l'écran.

L'ampleur de ces dérapages ne permet pas de considérer les questions de déontologie comme marginales, et il faut tout faire, ainsi que l'a souligné le Président de la République, pour que vivre en direct un événement n'entrave pas le recul de l'analyse et le travail de la critique. Nous savons bien que c'est avant tout l'affaire des journalistes, et ils sont nombreux à vouloir édicter des règles de déontologie et à s'engager, d'une certaine façon, bien entendu, à les respecter.

En revanche, le Gouvernement ne peut rester insensible à cette nouvelle forme de télévision qu'est la télévision spectacle qui, au nom d'une plus grande audience, d'ailleurs pas toujours, se généralise sur nos chaînes privées dans le domaine de l'information. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

Tel est le cas de l'émission de Guillaume Durand « Les absents ont toujours tort » : intrusion du politique dans le show-biz. Aussi grave d'ailleurs peut-être, le documentaire de Daniel Karlin sur l'erreur judiciaire : intrusion du show-biz dans la justice. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Si j'avais envie de plaisanter, monsieur le ministre, je vous dirais peut-être que, puisque les dirigeants de La Cinq et de M 6 tiennent tellement à avoir deux coupures publicitaires dans leurs films et leurs œuvres originales, nous arriverons peut-être un jour à obtenir deux coupures politiques dans l'émission de M. Durand !

Mais je n'ai pas envie de plaisanter, car nous savons bien que cette vision du Parlement ne correspond pas à notre volonté à tous, et je crois que, lorsque l'on nuit à l'image du Parlement, l'on nuit aussi d'une certaine façon à celle de la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

C'est la raison pour laquelle il faut que le C.S.A. c., s'il renonce, le Gouvernement incite nos chaînes de télévision à considérer que l'information réclame la mise en perspective et non la mise en scène. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la communication. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Philippe Vasseur. Pas lui !

M. Georges Kiejman, ministre délégué à la communication. Monsieur le député, vous ne pouvez douter que, tout comme vous, le Gouvernement et, j'en suis sûr, le Parlement tout entier, trop souvent blessé dans sa dignité, ne sont pas insensibles à la dérive de l'information vers le spectacle et, pis encore, très souvent la prétention du spectacle à se transformer en information.

J'ai, tout comme vous, été choqué (« Complice ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française) par certaines des émissions que vous avez citées...

M. Louis de Broissia. Vous avez été le premier à y aller !

M. le ministre délégué à la communication. ...et sur lesquelles il ne m'appartient pas de revenir.

J'ai fait allusion au spectacle qui, parfois, veut se transformer en information. Je suis sûr que l'ensemble des députés, en tout cas ceux qui ont pu écouter un jour une émission de variétés au cours de laquelle le personnel politique était divisé en deux grandes catégories, les « sodomisés de droite » et les « sodomisés de gauche » - chacun rétablira le mot qui a été réellement employé - n'ont pu qu'être horrifiés par ce genre de mœurs télévisuelles...

M. Philippe Séguin. Absolument !

M. Jean Tardito. Très bien !

M. le ministre délégué à la communication. ...où les représentants élus de leurs concitoyens se voient réduits à la fonction de saltimbanques.

M. Jean Ueberschlag. Ils n'ont qu'à rester chez eux !

M. le ministre délégué à la communication. Le Gouvernement et le Parlement pensent, comme vous, que l'information doit, elle aussi, reconquérir sa dignité. Mais le C.S.A. et le Gouvernement peuvent-ils, en cette matière, apporter une contribution décisive ?

M. Jean Kiffer. Oui !

M. le ministre délégué à la communication. Je ne le crois pas, et je vais très rapidement expliquer pourquoi.

Depuis dix ans, par la volonté du Président de la République, de ses gouvernements et aussi du Parlement, la communication audiovisuelle est libre, enfin libre, complètement libre. (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Lefort. Elle est privée !

M. le ministre délégué à la communication. Vous l'avez voulu et il est bien qu'il en soit ainsi.

Le C.S.A. a, en matière d'information, une mission limitée. Il lui faut veiller au respect du pluralisme et à l'honnêteté de l'information fournie. Mais, hélas ! ni la vulgarité ni la démagogie ne sont constituées en intractions qu'il aurait le pouvoir de sanctionner.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dommage !

M. le ministre délégué à la communication. Quant au Gouvernement, ses pouvoirs sont encore plus limités puisqu'il lui faut respecter absolument ce principe nécessaire de la liberté de l'information sous peine d'être accusé de se livrer à un acte de censure auquel, à l'évidence, il se refusera toujours.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre délégué à la communication. Alors, que nous reste-t-il à espérer ?

D'abord, une prise de conscience des téléspectateurs...

M. Robert-André Vivien. Tout cela est grave !

M. le ministre délégué à la communication. Car, derrière eux, il y a des citoyens, ceux-là mêmes qui ont voulu que vous siégiez sur ces bancs et qui ne peuvent accepter longtemps que vous soyez traités comme vous l'êtes parfois par ces émissions d'information-spectacle.

M. Philippe Vasseur. De désinformation !

M. le ministre délégué à la communication. Et puis, il vous faut compter aussi sur les véritables journalistes - il en existe et de nombreux - qui sont conscients de leur mission, compter sur les dirigeants des rédactions qui souffrent de plus en plus que certains déforment la fonction qui est la leur, souffrent de plus en plus que des animateurs d'émissions de variétés empiètent sur leur domaine, celui d'une information qui est libre et doit le rester mais qui doit, enfin, devenir responsable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

IMPORTATION ET EXPORTATION D'ÉNERGIE

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

Monsieur le ministre, la France a développé dans le domaine de l'énergie une politique originale, efficace et enviée dans le monde. Grâce au rôle joué par l'Etat et grâce à une analyse à long terme l'indépendance nationale a été garantie dans un domaine où nos ressources naturelles sont faibles. Sur cette base, nous avons développé une politique industrielle exportatrice et, répondant à une demande très forte de nos compatriotes, assuré l'égalité de traitement des consommateurs.

Notre système électrique et gazier est non seulement exemplaire de cette politique, mais il est souvent cité comme l'un des plus performants en Europe, mais aussi dans le monde. L'électricité est moins chère en France que chez nos principaux partenaires de la Communauté. On oublie trop souvent que chez nos voisins, en Angleterre par exemple, le prix du courant électrique varie d'une région à une autre, comme celui de l'eau chez nous, que les notions de service public, c'est-à-dire de service rendu, quel que soit l'endroit du territoire, et de tarif unique, c'est-à-dire de péréquation, car le coût de la distribution n'est pas le même selon l'endroit où l'on se trouve, sont des notions très françaises et, surtout, qu'elles sont incompatibles avec une politique d'approche libérale.

Or, monsieur le ministre délégué, M. Brittan, qui a occupé l'actualité la semaine dernière avec un dossier sur l'aéronautique a adressé, au mois d'août, une injonction au Gouvernement français : toujours sur la base d'une même lecture des traités qui ont fondé la communauté, il demande à la France de mettre un terme au monopole d'importation et de transport d'E.D.F.-G.D.F.

Le Gouvernement doit répondre. Nous sommes entrés dans une procédure. Je souhaite que vous nous disiez votre approche du problème et, surtout, votre détermination à préserver ce qui est notre acquis économique, social et culturel, à savoir notion de service public, péréquation des tarifs et - cela fait également partie du dossier - statut des personnels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, la France a en effet reçu, au mois d'août, de la Commission des communautés européennes une mise en demeure de mettre fin au monopole d'importation et d'exportation en matière d'électricité et de gaz. En clair, cela veut dire une mise en demeure de démanteler E.D.F. et G.D.F.

Je réponds clairement et directement à votre question : la France ne peut accepter une telle injonction (« Très bien ! » sur de nombreux bancs des groupes socialiste et communiste et du groupe du Rassemblement pour la République) car l'énergie n'est certainement pas une marchandise comme les autres.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. D'un point de vue économique, l'injonction qui nous est faite comporte des risques extrêmement graves.

Le premier risque concerne la sécurité des approvisionnements et la continuité de la fourniture aux abonnés.

Le second risque est celui d'un transfert de coût entre les usagers au détriment, notamment, des plus petits d'entre eux.

Le troisième risque touche à l'efficacité globale de notre système.

Il est clair que la Commission, lorsqu'elle a décidé cette mise en demeure, n'a pas procédé à une étude économique de la situation, mais simplement à une analyse juridique. Or, surtout en situation de crise, l'ensemble des raisons économiques et des risques que je viens de détailler devant vous me font rejeter l'injonction qui nous a été faite. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Mais, au-delà même des considérations économiques, le fondement juridique de l'injonction de la Commission est-il aussi bien assuré qu'elle le pense ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe du Rassemblement pour la République.) Je ne le crois pas, pour deux raisons.

La première, c'est que l'électricité est au moins autant un service qu'une marchandise. Dans ces conditions, l'article 37 du traité de Rome sur lequel se fonde la Commission n'est pas applicable.

La seconde raison, c'est que le traité de Rome, au nom duquel cette mise en demeure nous a été adressée, prévoit que les Etats peuvent accorder aux entreprises qui sont chargées des services publics - ce que sont les services chargés de distribuer l'électricité et le gaz - des avantages particuliers. Or, Je considère que le monopole d'import-export d'abord, de distribution ensuite, est indispensable au service public de l'électricité et du gaz dans la mesure où il garantit à la fois la sécurité et l'égalité des citoyens devant le service fourni. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et communiste.)*

Enfin, la forme même de la mise en demeure est contestable. Il n'y a pas eu de concertation avec les Etats, il n'y a pas eu de discussion avec le conseil des ministres qui est l'instance politique et, à ma connaissance, il n'y a pas eu non plus de consultation des professionnels.

M. Pierre Mazeaud. Comme pour l'affaire De Haviland !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Pour l'ensemble de ces raisons, la France a présenté un mémorandum où elle explique qu'elle n'est pas disposée à accepter que la décision de la Commission soit suivie d'effets.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Cela ne signifie pas que nous soyons hostiles au marché unique de l'énergie. Pas du tout. J'en veux pour preuve le fait que nous avons voté la directive sur le prix et le transit de l'électricité et du gaz. Mais être favorable au marché unique de l'énergie, ce n'est pas être favorable au démantèlement d'un service public, et ce démantèlement, comptez sur le Gouvernement pour le combattre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je vois avec plaisir des applaudissements sur tous les bancs. *(Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

SITUATION DE L'Auvergne

M. le président. La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Avant de poser ma question, M. Bianco me permettra de lui dire que le R.M.I. dont il parlait tout à l'heure existait déjà dans certaines communes, dont la mienne, avant qu'il ne soit mis en place au niveau national. J'ajoute que les communes qui l'avaient institué le payaient en totalité, ce qui n'est pas le cas du Gouvernement puisqu'une bonne partie est prise en charge par les départements et par les communes. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

J'en viens à ma question. Elle s'adresse à Mme le Premier ministre et concerne l'Auvergne.

Malgré les efforts des élus locaux et en raison de l'état d'abandon où elle se trouve de la part des pouvoirs publics, état d'abandon d'ailleurs ressenti dans d'autres régions de France...

M. Jean-Claude Gayssot. Même en région parisienne !

M. Claude Wolff. ... l'Auvergne est aujourd'hui, madame, dans une situation angoissante : dégraissage dans les entreprises avec des conséquences commerciales inévitables ; licenciements importants depuis 1983 et récemment, encore ; agriculture de montagne au bord de l'abîme ; retard dans des programmations, notamment des autoroutes.

Après d'autres décisions pour le développement et le désenclavement de l'Auvergne, le conseil régional vient de tenir, le 14 octobre, une session extraordinaire sur la situation en milieu rural. Une inscription budgétaire de vingt millions de francs sur dix-huit mois, augmentée de cinq millions au titre du P.I.M.A., a été décidée et l'aide de l'Etat est sollicitée pour un montant identique.

Hier, M. Roger Quilliot, maire de la métropole auvergnate, sénateur, ancien ministre sous la présidence de François Mitterrand *(« Et socialiste ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française)* démissionnait. Je lui apporte mon soutien, espérant qu'il sera entendu, d'autant que depuis quatre mois, les parlementaires du Puy-de-Dôme, toutes tendances confondues, vous ont demandé audience, madame le

Premier ministre. Cette audience a été promise, mais régulièrement repoussée, comme si vous ne vouliez ou ne pouviez nous recevoir.

Des décisions sont annoncées à la sauvette ; il n'existe aucun plan global ; l'aménagement du territoire n'existe plus et son budget pour 1992 est en diminution, bien qu'il vienne de recevoir, en dernière minute, un certain abondement. Attendez-vous que tous les maires fassent comme Roger Quilliot pour réagir ?

Ma question est simple.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Elle n'écoute même pas !

M. Claude Wolff. Cela ne fait rien, elle répondra tout de même. D'ailleurs, j'ai remarqué que moins le ministre écoute, meilleure est la réponse !

Ma question, disais-je, est simple : madame le Premier ministre, que comptez-vous faire pour aider l'Auvergne à retrouver sa vraie place, et dans quel délai ?

Les Auvergnats et les Auvergnates sont des gens courageux et travailleurs. Ils méritent que leurs demandes soient prises au sérieux et leurs élus respectés par le pouvoir, duquel ils souhaitent être écoutés et entendus.

M. André Rossinot. Quel manque de respect ! Elle n'écoute pas !

M. Claude Wolff. Nous avons appris que vous recevrez Roger Quilliot le 24 octobre prochain. Les élus de tous bords seront-ils entendus en même temps ou continuerez-vous de les ignorer ?

Aux yeux de Roger Quilliot, il semblerait que rien n'ait été fait, puisqu'il a pris la décision de démissionner. Alors, comme vous l'avez dit tout à l'heure, madame : pas de discours, mais des méthodes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la démission annoncée par Roger Quilliot, le maire de Clermont-Ferrand, nous interpelle à trois égards.

Elle met d'abord en lumière la difficulté, que tous les maires d'agglomérations importantes ne peuvent pas manquer de ressentir, qu'il y a à gérer de grandes villes et d'avoir parfois à décider des investissements contre une partie de l'opinion. Les résistances rencontrées pour la réalisation d'une usine d'incinération dans l'agglomération de Clermont-Ferrand en sont une illustration. Lorsqu'on a à gérer une grande agglomération, il est des contraintes d'aménagement qu'il faut savoir assumer. De ce point de vue, Roger Quilliot a lancé une première interpellation en direction de ses propres concitoyens, mais aussi de l'ensemble des Français.

En deuxième lieu - et vous ne manquerez pas, monsieur le maire, d'y être sensible - elle montre qu'il est inimaginable de gérer une grande ville en dehors de l'évolution de l'agglomération et d'une vraie stratégie intercommunale.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Dans l'interpellation de Roger Quilliot, l'appel à la stratégie intercommunale, dont nous constatons la nécessité face à tous les problèmes de développement urbain ou rural, figure explicitement. Il s'exprime dans son aspiration à une démarche positive de l'ensemble des élus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

En troisième lieu, le geste de M. Truilliot est une interpellation à l'égard de la solidarité nationale, donc à l'égard du Gouvernement qui en est garant, en faveur d'une région qui connaît des difficultés.

L'Auvergne, vous le savez mieux que moi, connaît des difficultés de deux ordres.

Le premier est, si je puis dire, quasiment historique : elle tient à la nécessité de son désenclavement. En 1989 a été bouclée l'autoroute entre Paris et Clermont-Ferrand. Depuis ont été prises les décisions d'amélioration du système ferroviaire. Il est cependant certain que, pour autant, tout n'est pas achevé. Ainsi, l'A 75 en direction de Béziers est indispen-

sable au désenclavement de la région. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris la décision que cet axe serait sans péage et non concédé.

Dire que rien n'a été fait serait une erreur profonde. Les décisions prises – certes ponctuelles, mais qui s'ajoutent les unes aux autres – ainsi se sont traduites au cours des trois dernières années par une augmentation des crédits d'assistance au développement productif des entreprises et par un effort en faveur du développement rural qui se chiffre à plusieurs dizaines de millions. Les crédits européens affectés au développement de l'Auvergne se monteront à 60 millions de francs dans les deux prochaines années. La décision, suite à la dernière restructuration, d'implanter la direction interrégionale des postes à Clermont-Ferrand alors qu'elle a compétence sur le Limousin, l'Auvergne et la région Centre va elle aussi dans le bon sens. J'y ajouterai la participation du plan Université 2000 et la localisation à Clermont-Ferrand de deux I.U.P., comme cela a été confirmé lors du dernier comité interministériel d'aménagement du territoire.

Mais l'Auvergne se trouve aujourd'hui confrontée à une autre évolution : au-delà des problèmes de désenclavement et d'équipement, le cinquième plan de restructuration – et les diminutions d'effectifs qu'il laisse supposer – de ce qui forme la mono-industrie de l'agglomération clermontoise, la firme Michelin, impose que soient mobilisées toutes les ressources de la solidarité pour trouver des alternatives face à une croissance prévisible des problèmes d'emplois dans cette agglomération.

C'est la raison pour laquelle Mme le Premier ministre avait fixé, pour le dernier comité interministériel d'aménagement du territoire, deux orientations claires.

Premièrement, tout doit être fait pour faciliter l'implantation d'activités industrielles dans l'agglomération clermontoise. Croyez-moi, la délégation à l'aménagement du territoire et moi-même œuvrons en ce sens, mais permettez-moi de ne pas être plus précis dans la mesure où les négociations ne sont pas terminées.

Deuxièmement, il faut délocaliser un certain nombre d'activités. N'oubliez pas que ce dernier comité interministériel d'aménagement du territoire a été essentiellement consacré au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et à l'orientation qu'il faut lui donner pour arriver à une réelle maîtrise de l'évolution de cette région d'ici à 2015, car c'est cette évolution qui conditionnera le développement des autres régions françaises. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Mme le Premier ministre a donc décidé de relancer de manière positive la délocalisation en province d'un certain nombre d'activités, ...

M. Patrick Devedjian. On va doubler la Défense !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... de services, de directions, d'établissements publics situés à l'heure actuelle à Paris. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)*

M. Jean-Claude Lefort. Ça fait combien d'emplois en plus ? Aucun !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. A l'heure actuelle, plus de quarante établissements et directions font l'objet d'audits et d'examen, qui donneront lieu à des décisions.

Cinq premières décisions, qui étaient déjà prêtes, ont été annoncées lors du comité interministériel du mois d'octobre.

M. Jean-Claude Lefort. N'importe quoi !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. D'autres décisions seront communiquées en décembre.

L'Auvergne et l'agglomération de Clermont-Ferrand seront concernées par les prochaines décisions en matière de délocalisation.

Reste, monsieur le député, à boucler une demande que les élus de l'Auvergne et le Gouvernement formulent auprès des autorités de Bruxelles : l'inscription de l'agglomération clermontoise dans les secteurs d'attribution de la prime d'aménagement du territoire, prime qui concerne les agglomérations très durement touchées par des problèmes d'emploi. Clermont-Ferrand fait partie des agglomérations, dont nous

plaidons aujourd'hui l'inscription dans la négociation avec la Commission européenne. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Alors, ne dites pas que nous ne faisons rien. En matière d'aménagement du territoire, la tâche est difficile et de longue haleine.

Compte tenu de l'estime et de l'amitié que je porte à M. Quilliot, de la conception que nous avons en commun de la politique – conception que nous partageons avec beaucoup de ceux qui siègent sur ces bancs – et compte tenu du fait que Mme le Premier ministre est déterminée à relancer très activement la politique d'aménagement du territoire, comme le confirme le projet de loi de finances, je souhaite, pour l'Auvergne et pour Clermont-Ferrand, que M. Roger Quilliot revienne sur sa décision. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION

M. le président. La parole est à M. André Rossinot.

M. André Rossinot. Avant de poser ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, je tiens à rappeler à Mme le Premier ministre qu'il existe un porte-parole du conseil des ministres et que nous faire subir, en séance, le compte rendu de ce conseil n'est pas la marque d'un très grand respect à l'égard du Parlement et constitue une forme de dévoiement de la procédure des questions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Mes chers collègues, un texte relatif à l'administration territoriale est en navette entre l'Assemblée et le Sénat. A cette occasion, le Gouvernement s'est engagé sur l'idée d'une « charte de la déconcentration ». Et on assiste aujourd'hui dans les services publics et parapublics – postes, télécommunications, l'armée, la police, la justice, E.D.F., G.D.F., F.R.3. – à une véritable frénésie de transhumance, mais tout de suite à l'insu du Parlement et des élus locaux. J'ai donc saisi de ce problème tous mes collègues parlementaires, qui sont présidents d'une région ou maires d'une grande ville.

D'un côté, on nous annonce une charte de la déconcentration, mais, de l'autre, on agit sans concertation. En effet, si l'on donne quelque chose à Clermont-Ferrand, c'est parce qu'on a pris à Limoges ou à d'autres villes. Sous couvert de réorganisation, on a déshabillé Pierre pour habiller Paul ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Vous découvrez ou redécouvrez aujourd'hui les vertus de l'aménagement du territoire. Mais, en fait, vous ne menez pas de véritable politique en ce domaine. Si le monde rural est descendu dans la rue – et pas seulement les paysans – c'est parce qu'il y a des problèmes graves à ce niveau, tout comme il y en a dans les grandes villes, en raison de l'absence d'une véritable politique contractuelle entre ces dernières et l'Etat. Une mutation profonde de notre pays est en train de s'opérer. Or rien n'est prévu dans la perspective d'un aménagement du territoire, en particulier au niveau franco-européen ! Rien n'est clair, et le Parlement est tenu à l'écart.

En ce qui concerne les efforts budgétaires, on va certainement nous dire prochainement que l'on a retrouvé 150 à 200 millions pour le budget de l'aménagement du territoire. Mais, en vérité, que fait M. Charasse ?

M. Philippe Vasseur. Rien !

M. André Rossinot. Il donne des instructions pour que les ministères ne dépensent plus l'argent de 1991 ; or c'est de cet argent dont il va se servir dans le débat budgétaire pour offrir des rallonges pour l'année 1992 ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Aujourd'hui, c'est comme en 1848, madame le Premier ministre ! C'est Belleville ! On ouvre un trou pour en combler un autre ! Voilà les grands chantiers du gouvernement de la France !

M. Philippe Vasseur. C'est la politique du Sapeur Camember !

M. André Rossinot. Le Gouvernement est-il prêt à respecter davantage les élus ? Je voudrais saluer à ce propos M. Quilliot, maire de Clermont-Ferrand. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Jean Beaufils. Non, cela ne lui ferait pas plaisir !

M. André Rossinot. Cela vous gêne ! Mais nous le connaissons bien à l'Association des maires des grandes villes. Nous savons le travail qu'il effectue à l'Union des organismes d'H.L.M.

Le Gouvernement et le président de la République sont-ils prêts à cesser de stigmatiser la gestion des élus locaux ?

M. André Rossi. Très juste !

M. André Rossinot. La France n'est pas si bien gérée, depuis Bercy et Matignon pour qu'ils puissent donner des leçons de gestion aux élus locaux de ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, dans le cadre d'un véritable dialogue républicain, à tracer des perspectives claires en matière de déconcentration et de décentralisation ? Car, sur ce sujet, le blocage est total.

A une certaine époque, vous vous êtes présentés, comme les chantres de la décentralisation.

M. René Drouin. Vous avez voté contre !

M. André Rossinot. Or, aujourd'hui, la dérive technocratique est en train de l'emporter. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est plus l'esprit de Joxe qui souffle sur ce pays que celui de Defferre ! (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Comment allez-vous réagir ? Allez-vous mener une véritable politique d'aménagement du territoire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous me l'accorderez, votre question traitait de nombreux sujets. A un certain moment, je me suis d'ailleurs demandé pourquoi vous la pesiez au ministre de l'intérieur. Mais je vous suis gré d'avoir employé à la fin de votre intervention deux mots forts : décentralisation et déconcentration. En fait, votre question aurait pu se résumer ainsi : décentralisation, que voulez-vous faire ? Déconcentration, allez-vous la faire ?

Je vous répondrai moi en tant que ministre de l'intérieur, mais aussi en faisant jouer - modérément - ma fibre d' élu local.

La décentralisation, nous allons la fêter l'année prochaine.

M. François Loncle. La droite ne l'a pas votée !

M. le ministre de l'intérieur. Elle aura dix ans !

Quels qu'aient été les votes émis à l'époque, qui, dans cette assemblée, pourrait se plaindre de la décentralisation des compétences de l'Etat en matière de lycées et de collèges - j'ai été d'ailleurs le rapporteur de ce texte ? Qui pourrait se plaindre de la décentralisation en matière de culture ou de bibliothèques ? Qui pourrait se plaindre de ce que nos communes exercent pleinement leurs nouvelles compétences ?

M. Philippe Séguin. Blablabla !

M. Jean-Louis Goasdouff. En les payant !

M. le ministre de l'intérieur. Qui pourrait se plaindre que, depuis 1986, les plans d'occupation des sols aient été multipliés par deux dans notre pays ?

Ce mouvement doit continuer. Il continue en partenariat avec l'Etat, pour les transports régionaux et les universités. Je pourrais citer également d'autres secteurs.

M. André Rossinot. Qui paye ?

M. le ministre de l'intérieur. Il faut progresser. Le Parlement et le Gouvernement ont déjà œuvré ensemble dans ce sens.

Il faut progresser dans le domaine de la solidarité urbaine ou de la solidarité rurale. Ainsi, dans quelques jours, un rapport sur la solidarité rurale sera remis au Parlement, qui débouchera sur des propositions concrètes et des textes de loi.

Je ne pense, monsieur le député, qu'à améliorer la démocratie locale. Et vous m'avez fait mal tout à l'heure en disant que j'éprouvais du mépris à l'égard des maires, alors que je me suis toujours battu, aussi bien quand j'étais député que depuis que je suis ministre de l'intérieur, pour rendre plus décent l'exercice des mandats locaux. Et plus qu'aux conseillers régionaux ou généraux, je pense aux maires et, en particulier, à ceux des petites communes.

La semaine prochaine, monsieur le député, lors du congrès des maires, j'aurai la fierté d'annoncer que nous en avons fini avec ce serpent de mer qu'était l'exercice des mandats locaux puisque je présenterai au Parlement, le 18 novembre prochain, un projet à ce sujet (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, vous avez parlé de mes prédécesseurs. Mais vous auriez pu vous adresser à moi. Ce projet de loi sur l'administration territoriale de la République, qui a été examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, a certes été préparé par le Gouvernement, mais il l'a été aussi par des représentants de tous les groupes, notamment par vous-même, monsieur le député ! Nous avons passé des heures ensemble dans un bureau près de cet hémicycle pour préparer des amendements. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je sais que vous m'approuvez, monsieur le député, alors que M. Mazeaud, lui, est pour la suppression des départements : c'est plus simple ! Vous savez que j'ai mené ce débat dans un esprit de complète ouverture. Et je sais d'ailleurs que ce n'est pas sans un certain regret que vous-même et un certain nombre de vos amis, parmi lesquels des responsables de collectivités locales, des maires et des présidents de conseils généraux, avez, pour des raisons politiques que je n'ai pas à commenter ici, voté contre ce texte. Après son examen par le Sénat, j'espère qu'il nous sera possible de continuer à travailler dans un même esprit d'ouverture et de concertation.

En ce qui concerne la déconcentration, vous faites un faux procès, monsieur le député. Vous appelez de vos vœux la charte de la déconcentration. Mais qu'est-ce sinon un décret d'application de la future loi sur l'administration territoriale de la République ? Il est prêt. Nous n'attendons plus que le vote du Parlement pour le publier.

A mes yeux, cette charte de la déconcentration est absolument indispensable. Cent une mesures concernant douze ministères ont déjà été prises. Ainsi, une décision du 11 juin dernier - et j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le député - fait obligation à chaque ministre de présenter un rapport annuel au Premier ministre indiquant les services de son administration ainsi que les crédits de son ministère qui auront été déconcentrés. Un programme prévoit une déconcentration des crédits d'équipement de l'Etat de 30 p. 100 en trois ans.

Des redéploiements s'imposent car il n'est pas question, monsieur le député, de créer des postes de fonctionnaires en province, sans en supprimer à Paris. Il est bien évident qu'il faudra déconcentrer à la fois les crédits et les hommes et les femmes. Le Gouvernement veut le faire, il fera avec le concours du Parlement.

Monsieur le député, vous appartenez à un certain nombre de commissions, dont la commission spéciale ; sachez que je suis toujours prêt à venir devant elles pour développer plus longuement ce que je viens d'indiquer ici rapidement (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, il va falloir que nous accélérions l'allure.

Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

SITUATION GÉNÉRALE DANS LES BANLIEUES

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. J'allais lancer un appel à Mme le Premier ministre souhaitant qu'elle réponde à ma question, qui s'adressait en fait à plusieurs ministres. Mais nous nous

apercevons, monsieur le président, qu'une fois de plus cette assemblée fonctionne à double vitesse. Mme le Premier ministre n'étant plus là, j'attendrai donc des ministres de l'intérieur, de la justice ou de la ville une réponse. Le Premier ministre aurait dû, à mon sens, faire la synthèse. Je déplore donc son absence. Mais peut-être n'avait-elle rien à dire ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre inconnu *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, je vais vous rappeler quelques faits.

Au mois de mai dernier, une habitante de Stains, en Seine-Saint-Denis, boulangère de son état, est morte après avoir été route de coups par une bande de jeunes voyous en portant secours à son enfant handicapé. Son corps est toujours à la morgue. Les agresseurs ont été interpellés et libérés immédiatement sauf un qui a été placé sous contrôle judiciaire, avec l'injonction de ne pas résider dans la cité : bien entendu, ce jeune Rachid y est jour et nuit.

Quelques semaines auparavant, à Sevran, dans le même département, une librairie porte aide et assistance à des fonctionnaires de police attaqués par une bande de jeunes voyous. Elle est devenue par là même collaboratrice occasionnelle du service public au sens de la jurisprudence de nos tribunaux administratifs. Or, à partir de ce jour, son magasin est saccagé, ses enfants menacés et elle est obligée de quitter la ville et de vendre à vil prix son petit fonds de commerce. Et il a fallu attendre une émission de télévision et une intervention ministérielle pour qu'elle trouve un logement dans le département de la Haute-Saône.

Il y a quelques jours, à Rosny-sous-Bois, toujours dans le même département, un habitant, fonctionnaire de son état, est témoin d'une agression. Il se rend au commissariat pour indiquer le signalement et le nom de certains des auteurs de cette agression : ses enfants ont été agressés, sa voiture incendiée et il a été obligé de déménager. Les voyous, eux, sont toujours dans la cité !

M. Alain Fort. Et, en 1987, cela n'arrivait jamais ?

M. Robert Pandraud. Monsieur le ministre de l'intérieur, je voudrais simplement vous rappeler que, pour les huit premiers mois de l'année - et vous connaissez bien ces chiffres puisque ce sont les vôtres -, la criminalité et la délinquance ont augmenté de 16 p. 100 dans le département de la Seine-Saint-Denis et que, par rapport au mois de septembre de l'année 1990, cette augmentation a été de 30 p. 100 ! C'est, hélas, le record absolu parmi les départements français !

Par rapport à nos effectifs budgétaires - qui au demeurant ne tiennent compte ni de l'évolution démographique ni de celle de la criminalité -, il nous manque plus de 300 fonctionnaires de police !

Voilà le constat. J'en viens à ma question qui sera triple.

Ma première question s'adresse plutôt au garde des sceaux. Quelles mesures compte-t-il prendre pour protéger les témoins éventuels, pour apaiser leur peur et leurs appréhensions ? Car nous savons bien, les uns et les autres, que sans témoin il ne peut y avoir de justice.

Ma deuxième question intéresse plutôt M. le ministre de la ville. Dans toutes nos cités, des bandes de jeunes voyous - très peu nombreuses, j'en conviens - prospèrent en raison de l'impunité juridique dont elles jouissent. Quelles mesures compte-t-il prendre pour les neutraliser ? Tout le monde sait, à Vaulx-en-Velin comme à Rosny, quels en sont les membres : ils sont toujours dans les cités.

Ma troisième question concerne le ministre de l'intérieur. Quand nos effectifs budgétaires vont-ils être complétés ?

M. René Drouin et M. Guy Béche. Votez le budget !

M. Robert Pandraud. Les postes budgétaires existent, mais la promesse du mois de février dernier de cent fonctionnaires supplémentaires risque d'être hypothéquée par des départs éventuels ?

Enfin, quand les effectifs de la région parisienne seront-ils révisés pour tenir compte de l'évolution de la démographie et de la criminalité dans cette région ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, pour une réponse qui ne pourra être que rapide si nous ne voulons pas consommer le temps des autres groupes, qui ont eux aussi le droit de s'exprimer.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur Pandraud, le « ministre inconnu », c'est moi ! Je suis désolé de vous décevoir, car vous attendiez certainement une réponse de Mme le Premier ministre...

M. Robert Pandraud. Ça ne me déçoit pas : je vous préfère, car vous êtes plus valable !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... mais je signale que votre groupe a inscrit cette question en troisième position. Mme le Premier ministre y aurait répondu en personne si elle avait figuré en première ou en deuxième position. *(Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gabriel Kasperoit. Lamentable ! Cette réponse est débile !

M. Robert Pandraud. Vous êtes bien meilleur qu'elle ! Vous lui êtes tellement supérieur !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. En règle générale, il n'y a que ce qui touche qui fait réagir.

M. Gabriel Kasperoit. Vous êtes demeuré, ce n'est pas possible !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je rappelle d'abord, car nous en avons déjà parlé, y compris dans votre département, et dans des secteurs très difficiles, que la politique menée en direction des quartiers en difficulté est une politique globale qui ne se résume pas à l'approche judiciaire ni à l'approche de sécurité. Pour autant, et vous avez raison de le souligner, on ne peut pas négliger ces deux approches. Je ne reviendrai pas sur cette approche globale, encore que vous auriez dû trouver dans l'intervention de Mme le Premier ministre sur l'effort en faveur de l'emploi des jeunes les plus en difficulté, si vous aviez eu la patience d'écouter au lieu de vociférer, des éléments de réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez ouvert deux angles de réflexion.

Sur le premier point, vous savez que l'engagement a été pris par le Gouvernement et par le ministre de l'intérieur de réaliser d'ici à la fin de l'année 1992 l'ilotage des quarante quartiers les plus en difficulté de notre pays. Vous connaissez trop bien la situation pour ne pas savoir que plusieurs quartiers de votre département sont directement concernés par la mise en œuvre de l'ilotage et verront l'implantation d'effectifs à cet effet.

M. Robert Pandraud. Lesquels ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Second point que vous avez soulevé : que faire à l'égard des jeunes qui constituent un noyau très difficile au sein des groupes de jeunes dont bon nombre pourraient être sortis du voisinage de la délinquance si ce noyau faisait l'objet d'un suivi beaucoup plus attentif ? Le conseil national de la ville a demandé à M. Cardo, maire de Chanteloup-les-Vignes, qui ne vous est pas étranger, un rapport sur ce problème.

M. Cardo vient de remettre son rapport. Le conseil national de la ville, animé par M. Bonnemaison et par M. Diligent, aura à s'en saisir prochainement et à faire des propositions, y compris pour le traitement judiciaire d'un certain nombre de cas très difficiles pour lesquels les dispositifs dont nous disposons sont insuffisants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Que fait le Gouvernement ?

M. le président. Nous passons à une question du groupe communiste : l'échange devra être très court.

MOUVEMENTS SOCIAUX

M. le président. La parole est à M. Roger Gouhier.

M. Roger Gouhier. Ma question, qui porte sur les problèmes économiques et sociaux et leurs conséquences, s'adressait à Mme le Premier ministre, mais il y a suffisamment de ministres au banc du Gouvernement pour me répondre.

J'ai entendu tout à l'heure un représentant de l'U.D.F. défendre les victimes de la pauvreté et de la misère. Lui et ses amis n'ont aucune qualité pour le faire (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*), car les gouvernements de droite ont pris des mesures antisociales qui ont entraîné la pauvreté, supprimé des emplois et des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous, les communistes, vous êtes finis !

M. Roger Gouhier. Je parlerai des problèmes économiques et sociaux. Car on peut comprendre les préoccupations des Français dans tous les domaines. Les mouvements qui les expriment sont divers et importants.

A quelques jours d'intervalle se sont déroulées les manifestations des agriculteurs, des travailleurs sociaux, des infirmières, des comédiens et techniciens, des cheminots en lutte, des enseignants qui protestent, et une nouvelle manifestation est prévue dans les prochains jours. Ils manifestent tous et vous interpellent sur les orientations de votre politique. Tous veulent vivre mieux, tous veulent que leur travail soit valorisé, tous veulent pouvoir produire dans l'intérêt économique de la France, tous veulent améliorer la qualité des différents services publics et du secteur privé, ils défendent leur emploi et la production française. N'est-ce pas là de bons objectifs pour la France ? Nous pensons que si. J'ai déjà dit à Mme le Premier ministre que, avec son discours d'investiture, elle avait utilisé la méthode Coué, affirmant qu'il ne peut y avoir d'autre politique, ce que M. Bérégovoy a répété hier. Le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont ni entendus ni compris, même dans les rangs des socialistes.

Ce n'est pas avec les propositions indigentes faites aux fonctionnaires...

M. le président. Veuillez conclure !

M. Roger Gouhier. Je vais conclure.

... que vous pouvez penser régler ce problème, pas plus qu'avec le plan emploi. J'ai entendu Mme le Premier ministre exposer ce plan tout à l'heure. Je ne suis pas convaincu de son efficacité parce qu'il n'aboutira pas à relancer l'économie du pays, et c'est là le problème. Par contre, le Gouvernement est plein de sollicitude à l'égard du patronat et de la finance.

Je poserai deux questions.

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'engager ou de poursuivre les négociations avec les diverses catégories de travailleurs en vue de leur donner satisfaction, car aucune de leurs revendications n'est démagogique ? Ou alors, il faut leur prouver le contraire. Aucune de leurs revendications n'est déraisonnable.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Roger Gouhier. Toutes ces catégories attendent que, dans le budget, il y ait une réponse à leur préoccupations. Le Gouvernement a-t-il l'intention de leur répondre ? Certes, on va me dire que cela sera fait lors du débat budgétaire, mais l'engagement d'examiner attentivement chacune de ces préoccupations à l'occasion des différents budgets permettrait au groupe communiste d'avancer en étant encore plus positif, pour qu'il y ait une véritable politique de gauche dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration, pour une réponse qui devra être courte.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, c'est vrai que beaucoup de revendications sont légitimes. Qui pourrait le nier ? Mais c'est vrai aussi, et tout le monde le sait, qu'il n'y a pas de trésor caché, que tout n'est pas possible tout de suite.

Il faut donc négocier, vous avez raison, négocier dans la fonction publique, et c'est ce que fait le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique, négocier avec les infirmières, et la plupart des organisations d'infirmières sont aujourd'hui autour de la table des négociations, négocier avec les travailleurs sociaux, et nous proposerons avec mes collègues du Gouvernement une négociation dans les tout prochains jours.

Au-delà de ces questions, légitimes mais auxquelles on ne peut pas répondre maintenant et à 100 p. 100, vous avez soulevé, et vous avez raison, le problème de l'emploi. Permettez-moi de revenir un instant sur les mesures que Mme le Premier ministre a exposées tout à l'heure. Deux séries de dispositions ont été adoptées aujourd'hui en conseil des ministres et une troisième, sur laquelle j'insisterai afin de compléter ma réponse, sera adoptée le 30 octobre.

La première série de dispositions intéresse les jeunes sans qualification, ceux qui ont naturellement le plus de mal, dans la situation actuelle du marché de l'emploi, à trouver un travail. A compter du 15 octobre est prévue une exonération de charges patronales - cotisations sociales, sécurité sociale, Assedic et retraite complémentaire - pour l'embauche d'un jeune sans qualification pour un vrai travail, c'est-à-dire pour un contrat à durée indéterminée. Cette exonération sera valable douze mois et pourra être prolongée. Cela veut dire en clair que le coût pour l'entreprise sera de 5 500 francs au lieu de 7 600 francs. Les jeunes sans qualification, qui ont le plus de difficulté, se verront offrir ainsi une chance d'embauche très sérieuse.

La deuxième série de dispositions décidée ce matin en conseil des ministres concerne l'emploi par les ménages d'un salarié à domicile. A partir du 1^{er} janvier 1992 sera consentie une réduction d'impôt pouvant représenter la moitié des dépenses, avec bien entendu un plafond. Là aussi, je ne veux pas abuser des chiffres. Au total, l'aide pourra représenter jusqu'à 1 000 francs par mois de réduction d'impôt si l'on emploie quelqu'un à domicile dispensant un service aux familles.

Les dispositions complémentaires qui seront prises le 30 octobre sont extrêmement importantes. Elles montrent que même, et je dirai surtout, dans la situation actuelle il existe des possibilités d'emploi pour répondre à des besoins d'utilité sociale. Il y a un besoin d'emplois pour les familles, les personnes âgées et les handicapés. Les mesures que nous préparons sous l'autorité de Mme le Premier ministre est en concertation avec Mme le ministre du travail viseront d'abord à aider les associations et les communes qui agissent déjà en ce sens en vue d'aider les familles, avec les gardes d'enfants, les personnes âgées, avec les aides ménagères, ou les handicapés. Elles viseront également à aider les ménages qui payent peu ou pas d'impôts afin qu'ils puissent plus facilement recourir à ces services.

Nous disposerons ainsi d'un ensemble de mesures permettant de mieux satisfaire les besoins sociaux essentiels des familles, des handicapés et des personnes âgées, faciliterons le maintien à domicile et créerons des emplois mais, conformément à ce qu'a souhaité Mme le Premier ministre, de vrais emplois professionnels et non des petits boulots. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre. L'échange devra là encore être très court.

SITUATION DE LA MACHINE-OUTIL EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur et concerne l'avenir de l'industrie de la machine-outil. Ce secteur vital de notre économie accuse un déficit commercial de près de 9 milliards de francs et une machine-outil sur deux est aujourd'hui importée. Un plan de restructuration a d'ailleurs été mis en place en 1982. Il a conduit dans ce secteur à des licenciements importants qui étaient nécessaires, selon les pouvoirs publics, pour le redressement de l'activité de cette branche.

Aujourd'hui, force est de constater que cette industrie est à nouveau malade, qu'elle rencontre des difficultés et doit licencier. C'est notamment le cas de la société Huron, en Alsace, qui occupe 500 salariés et est spécialisée dans la

construction de fraiseuses à commande numérique et de centres d'usinage. La direction a en effet décidé de supprimer soixante-quatorze postes, tout en poursuivant sa politique de chômage partiel, et de fermer un centre à Rungis. Par ailleurs, elle a décidé de faire fabriquer des centres d'usinage par une société sud-coréenne.

Monsieur le ministre délégué, vous ne pouvez plus cautionner davantage ce mouvement de désindustrialisation de notre pays. Il est urgent de dégager des solutions conformes aux intérêts de ce secteur vital de notre économie car le développement des biens d'équipement des entreprises régionales et nationales en dépend.

Ce cas d'espèce illustre parfaitement les difficultés de cette industrie, qui réduit sa production nationale afin de favoriser la fabrication à l'étranger et provoque ainsi le démantèlement d'autres branches industrielles.

Ma question est simple et vous la devinez : quels moyens le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour assurer le développement de la machine-outil en France et quelle est sa politique en ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, pour une réponse très brève.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous appeler à juste titre l'attention de l'Assemblée sur le secteur de la machine-outil, dont l'importance est grande. Je rappelle d'abord que les plans sectoriels ne sont plus autorisés dans la Communauté que nous construisons et que, par conséquent, les mesures de soutien que l'Etat peut mettre en place doivent s'adresser à tous les secteurs.

Celui de la machine-outil a connu, vous le savez, une assez forte reprise depuis 1987, puisqu'on note une croissance du chiffre d'affaires, une augmentation de 40 p. 100 des investissements et une progression de l'emploi. Si certaines entreprises sont confrontées à des difficultés, comme celle que vous avez citée, le secteur s'est plutôt mieux porté, globalement, que par le passé au cours des trois dernières années.

Les soutiens de l'Etat à l'effort technologique sont très nombreux. Ils passent par différentes structures, notamment les directions régionales de l'industrie. Je rappellerai les efforts consentis en 1989-1990, qui se sont poursuivis cette année. Deux milliards de francs ont bénéficié à la production, dont la plus grosse partie à la machine-outil, par le biais des procédures Meca et Logic, ou au travers de l'Anvar. Ces procédures sont d'ailleurs souvent critiquées sur certains bancs de cette assemblée.

M. Jean Auroux. Par ceux qui ne les connaissent pas !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je veux profiter de l'occasion pour les mettre en valeur et montrer que, entreprise par entreprise, elles ont leur utilité.

Outre ces mesures, qui sont poursuivies cette année, deux nouvelles mesures sont mises en œuvre : 100 millions de francs seront attribués en fonction des propositions des entreprises pour le renouvellement des techniques de production et 40 millions de francs bénéficieront au textile.

Au total, c'est une masse de crédits assez considérable qui est consacrée à la machine-outil, sans compter une aide au regroupement des entreprises. Ainsi, l'entreprise Brisard, le leader français dans ce domaine, a regroupé ces dernières années douze entreprises. De même, de Cazeneuve et Bonpas se sont regroupés récemment.

Il faut compléter ces mesures par des plans, aujourd'hui décidés, concernant aussi bien les transports terrestres, avec la fameuse évolution vers le véhicule du futur, que l'usine du futur et l'organisation de nouvelles modalités de production. Ces plans sont financés par le Gouvernement ou dans le cadre d'Eurêka.

Tout cela profite largement à la machine-outil, notamment à la machine-outil à commande numérique, qui représente à peu près les deux tiers de l'offre française.

Le secteur est donc confronté à quelques difficultés, comme l'ensemble de l'industrie, mais il ne se porte pas trop mal. Certaines entreprises sont en difficulté, comme Huron-Graffenstaden, que je connais bien, où la décision a été prise de licencier 74 personnes sur 490. Le problème principal de

cette entreprise est celui des fonds propres. Une recapitalisation légale en raison de pertes est nécessaire mais la recapitalisation doit être bien supérieure pour des raisons économiques. L'actionnariat est principalement composé par une filiale de Fiat, Como, que vous connaissez. Le problème est de savoir quelle est la stratégie de cette filiale. Si l'actionnariat italien met dans cette entreprise les fonds propres nécessaires, comme il s'y est engagé *a priori* puisqu'il a annoncé en reprenant Huron-Graffenstaden qu'il faisait un choix stratégique, mon ministère suivra en fournissant, en matière de recherche et de développement, les fonds nécessaires à la poursuite de l'activité.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

TUNNEL SOUS LA MANCHE

M. le président. La parole est à M. Guy Lengagne.

M. Guy Lengagne. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

Monsieur le ministre, depuis un certain temps, des bruits alarmistes circulent au sujet d'un différend entre T.M.L., groupement d'entreprises chargé de construire le tunnel sous la Manche, et Eurotunnel, pour qui l'on construit le tunnel. Ce matin, on apprenait même qu'Eurotunnel portait plainte contre les constructeurs.

Il faut rappeler que la liaison fixe transmanche est le plus grand chantier du siècle en Europe et qu'il révolutionne l'ensemble des transports en Europe et en France. Sans ce projet, il n'y aurait, par exemple, pas eu le T.G.V.-Nord et sans doute pas la restructuration de Roissy.

A l'origine de ce différend, il y a un surcoût supplémentaire de 11 milliards de francs pour la réalisation du tunnel. Je rappelle que le coût initial était de 50 milliards de francs. On est passé à 75 milliards, et on annonce aujourd'hui un supplément de 11 milliards.

Il s'agit, certes, d'un problème entre entreprises privées, mais il existe une commission intergouvernementale chargée de la sécurité et ce projet s'accompagne de programmes nationaux - T.G.V., autoroutes - qui engagent des financements publics considérables.

Une inquiétude se fait jour chez les petits porteurs. Pouvez-vous, monsieur le ministre, les rassurer sur l'avenir du projet ? Cet épisode est-il susceptible de retarder de façon notable la date d'ouverture du tunnel ? Ne doit-on pas craindre que ce surcoût, combiné avec un retard, perturbe de façon importante le développement d'une région qui s'est articulé autour de ce projet ?

Cela ne risque-t-il pas, notamment, d'inciter les sociétés d'autoroutes à ralentir la réalisation de leurs programmes liés au tunnel - je pense en particulier à l'aménagement de l'autoroute A 16, qui a déjà pris beaucoup de retard ?

Sur un autre plan, l'approche de la mise en service du tunnel a conduit les armements navals à supprimer par anticipation certaines liaisons : Sealink a annoncé la suppression de 1 500 emplois et la fermeture de la ligne Boulogne-Folkestone ainsi que de celle qui dessert Calais.

Ne peut-on pas craindre que les retards éventuels dans le déroulement des travaux accroissent la désorganisation des dessertes transmanche ?

Qu'en est-il de la possibilité d'utiliser un fonds d'aménagement du littoral pour compenser ces perturbations ?

M. Léonce Deprez. Très bonne question !

M. Guy Lengagne. Enfin, s'il se vérifie que le coût du tunnel doublera par rapport aux prévisions initiales, quelles conséquences cela aura-t-il sur les coûts de passage, et donc sur la répartition du trafic entre le tunnel et les lignes maritimes ?

Ne risque-t-on pas d'aboutir à cette situation paradoxale : un trafic maritime en partie désorganisé au profit d'un transport ferroviaire qui ne répondrait pas à ce qu'on attend de lui ?

Certes, nombre de décisions en ce domaine ne dépendent pas du Gouvernement, mais peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, resituer le problème dans ses véritables dimensions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

M. Paul Quilès, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Ainsi que vous venez de le rappeler, monsieur le député, il s'agit d'une opération entièrement privée.

La concession a été accordée à Eurotunnel par les gouvernements français et britannique le 14 mars 1986, et les engagements réciproques entre la France et la Grande-Bretagne ont été scellés par le traité de Canterbury, par lequel il a notamment été décidé que la liaison serait financée sans appel de fonds des gouvernements et sans garantie financière ou commerciale gouvernementale. Les choses sont donc bien claires de ce point de vue.

L'ouvrage est considérable : le tunnel aura une longueur de cinquante kilomètres, dont trente-sept sous la mer.

Les techniques les plus modernes, dont certaines ont été mises spécialement au point pour cette opération, sont utilisées.

Le financement en lui-même est tout à fait exceptionnel, puisqu'il fait appel à plus de deux cents banques. Le montage est complexe et d'une très grande ampleur.

Bien entendu, on souhaite que cette opération ait un caractère exemplaire pour qu'elle puisse servir de référence à toutes les autres opérations de financement d'infrastructures de transport. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous réfléchissons pour celles-ci à des méthodes de financement mettant en jeu des capitaux privés.

Effectivement, les constructeurs ont constaté une dérive des coûts, ce qui a entraîné un conflit entre Eurotunnel et les entreprises en ce qui concerne l'interruption de certaines clauses des contrats passés entre les promoteurs et les entrepreneurs. Comme vous l'avez rappelé, l'affaire est maintenant portée devant les tribunaux. C'est donc une affaire entre parties privées, où l'Etat lui-même n'est pas impliqué.

Que les choses soient bien claires : ce conflit, même s'il est ennuyeux, et c'est le moins qu'on puisse en dire, ne remet pas en cause l'avenir du projet. Les petits porteurs, dont vous avez fait état, n'ont donc pas à être inquiets.

L'impact du projet sur les régions reliées à l'ouvrage doit être positif et je ne pense pas qu'il sera affecté par le conflit actuel.

Pour sa part, l'Etat a pris des décisions. Il a mis en place les équipements publics nécessaires au développement des régions concernées. Vous avez fait allusion à l'autoroute A 16 Paris-Amiens-Calais, qui entre maintenant dans sa phase opérationnelle. Quant à la section L'Isle-Adam-Amiens, elle sera lancée cette année. La section Amiens-Boulogne a connu des difficultés de mise au point technique en raison de problèmes relatifs à la protection de l'environnement ; cette section sera déclarée d'utilité publique dans quelques mois et je la proposerai pour le F.D.E.S. 1992, de façon que l'opération soit engagée l'an prochain. Je vous rappelle enfin que la rocade littorale, qui sera une autoroute gratuite entre Boulogne et la frontière belge dans le cadre du plan transmanche, sera prête en 1993, pour l'ouverture du tunnel.

Ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, l'Etat s'occupe des problèmes qui sont les siens, c'est-à-dire des problèmes d'aménagement et des problèmes de sécurité, par le biais de la commission intergouvernementale. C'est bien la moindre des choses que l'Etat français et l'Etat britannique se préoccupent de la sécurité des millions de passagers qui emprunteront le tunnel.

Pour le reste, cela regarde les entreprises privées concernées. L'Etat souhaite que le conflit actuel ait une conclusion positive et, surtout, que chacun prenne totalement conscience de sa propre responsabilité à l'égard de la collectivité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Pascal Clément.)

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Vasseur. Au cours de la séance des questions d'actualité, notre collègue Robert Pandraud s'est étonné que Mme le Premier ministre n'ait pas été à son banc pour répondre à sa question.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire a expliqué que, si Mme Cresson ne répondait pas à la question de M. Pandraud, c'était parce que le groupe du R.P.R. avait placé cette question en troisième position.

M. le ministre d'Etat s'est montré distrait car Mme Cresson n'est arrivée dans l'hémicycle qu'une fois que les deux premières questions du groupe du R.P.R. eurent été posées : je rappelle, au cas où on l'aurait oublié, qu'elle est arrivée lorsque M. le ministre délégué au budget répondait à l'excellente question de Michel Giraud. Elle lui a même donné une tape affectueuse sur l'épaule, chacun s'en souvient. Cela veut dire que Mme Cresson n'aurait pas été en mesure de répondre à la question de M. Pandraud, quelle qu'ait été la place octroyée à celle-ci par le groupe du R.P.R.

Il apparaît en fait que Mme le Premier ministre n'est venue que pour répondre à la question de complaisance posée par un parlementaire socialiste. J'ajoute que sa réponse ne m'a pas semblé digne de cette enceinte : il ne s'agissait, ni plus ni moins, que d'un catalogue, que l'on aurait pu distribuer à tout le monde, de mesures techniques. Or nous attendons bien autre chose de la part de Mme le Premier ministre quand nous l'interrogeons sur la politique de l'emploi.

Monsieur le président, nous sommes tous d'accord pour restaurer le crédit de notre institution. Mais je ne pense pas que l'on y parviendra avec un Premier ministre qui fait du tourisme parlementaire.

M. Christian Pierret. Ces propos sont inadmissibles, monsieur Vasseur !

M. Philippe Vasseur. Je sais que ce n'est pas contraire au règlement de notre assemblée, mais il est tout de même anormal que le Mme Premier ministre vienne faire un petit tour, le temps que le groupe socialiste pose ses questions, et qu'elle manifeste un mépris aussi ostentatoire à l'égard de l'opposition en s'en allant aussitôt après.

Je souhaite, monsieur le président, que vous vous fassiez l'interprète de notre assemblée afin de rappeler au Gouvernement que les questions du mercredi sont posées par la représentation nationale, devant les télespectateurs, et que la moindre des corrections, à défaut du respect de l'esprit des institutions, serait que le Premier ministre accepte au moins de nous faire l'aumône de deux heures de son temps, que par ailleurs nous savons précieux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Migaud. C'est du tout petit Vasseur !

M. Christian Pierret. C'est tout à fait inadmissible !

M. le président. Monsieur Vasseur, votre rappel au règlement ne s'adresse pas vraiment à la présidence.

Vous avez employé un certain nombre de qualificatifs qu'on pourrait trouver contestables. Sur le fond, aucun parlementaire ne peut se prononcer sur l'attitude du Premier ministre, celui-ci étant évidemment libre de ses propos. Pour le reste, je transmettrai, à moins que M. le ministre d'Etat ne souhaite le faire lui-même. Mais, je le répète, en aucun cas la présidence n'est concernée par ce rappel au règlement, même s'il s'agit de l'occurrence de l'organisation de la séance, puisque j'ai cru comprendre que c'est sur l'article correspondant du règlement qu'il se fondait. *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mes-

dames et messieurs les députés, je ne peux pas laisser sans réponse les déclarations de M. Vasseur. Il va de soi que je les rapporterai fidèlement, mais avec de la peine. En effet ses propos ne sont pas une bonne manière d'élever le débat, j'aurais en outre préféré qu'il les prononçât devant un auditoire plus large, ...

M. Nicolas Sarkozy. Celui-ci est de qualité.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... celui qui émaille d'effets de tribune, d'exclamations, d'interruptions et de bruits de pupitre un débat pourtant retransmis par la télévision, ce qui ne paraît pourtant pas de nature à rehausser l'image de l'institution parlementaire.

M. Didier Migaud. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous devrions tous, je dis bien tous, en tirer la leçon. C'est assorti de ce commentaire que je transmettrai vos propos, monsieur Vasseur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 octobre inclus a été fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1992.

Jeudi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 18 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1992.

Mardi 22 octobre, sous réserve de la discussion d'une motion de censure, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 :

Affaires sociales et intégration.

Mercredi 23 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Eventuellement, Affaires sociales et intégration (*suite*) ;

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Jeudi 24 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A. (*suite*),

Ville et aménagement du territoire.

Vendredi 25 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Urbanisme et logement ;

Anciens combattants et victimes de guerre.

Lundi 28 octobre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Transports aériens, météorologie, aviation civile ;

Intérieur.

Mardi 29 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Communication.

4

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992 (n^o 2240, 2255).

La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, le projet de loi de finances que vous nous présentez est le quatrième de l'actuelle législature. Sa préparation et sa discussion se situent dans un environnement économique mondial incertain, marqué en France par une forte progression du chômage, conséquence directe du ralentissement de l'activité internationale et d'une certaine inadéquation de notre industrie aux marchés qui deviennent de plus en plus mondiaux.

Pourtant, notre pays connaît une situation économique fondamentalement saine comme l'attestent vos résultats.

Depuis dix ans, vous avez su avec vos prédécesseurs assainir en profondeur notre économie pour lui permettre d'assurer la cohésion sociale et de préparer l'avenir.

C'est ainsi qu'au sein du G 7 nous sommes les premiers pour la lutte contre l'inflation, les seconds pour la croissance et les seconds également pour le poids des déficits publics.

Ces bons résultats ont permis la progression continue du pouvoir d'achat depuis 1988. Ces trois dernières années, le pouvoir d'achat du salaire net moyen a augmenté de 0,9 p. 100 par an.

Hier, autre bonne nouvelle, nous avons appris que l'indice des prix de septembre s'établissait à 0,2 p. 100 ce qui, sur les douze derniers mois, limite la hausse des prix à 2,6 p. 100

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Raymond Douyère. Positif depuis le mois de juin 1988, l'écart d'inflation entre la France et l'Allemagne s'est encore amélioré. Il est maintenant de près de trois points en notre faveur.

M. Guy Bêche. Très bien ! Il faut en féliciter le ministre d'Etat.

M. Raymond Douyère. Autre signe encourageant, monsieur le ministre d'Etat, la croissance a atteint tout de même, pour le deuxième trimestre de 1991, 0,8 p. 100.

Même si nous ne pensons atteindre qu'un taux de 1,5 p. 100 de croissance dans l'année, notre pays est en ordre de marche pour répondre aux défis extérieurs, pour préparer l'échéance de 1993, et pour être à la pointe de la construction européenne. Parmi les hypothèses économiques que vous avez retenues pour établir ce budget, celles relatives à un taux de croissance de 2,2 p. 100 en 1992 et à une augmentation des prix de 2,8 p. 100 nous paraissent raisonnables et réalistes. De la même façon, le cadrage budgétaire présenté nous semble prudent et pragmatique : dans une période de faible croissance, les dépenses augmenteront sensiblement comme les prix.

Malgré le ralentissement de l'activité économique, la maîtrise de la dépense publique permet de ne pas accroître les impôts, comme l'a souhaité le Président de la République, et de maintenir le déficit à un niveau certes élevé mais encore supportable pour notre économie dans la situation internationale actuelle.

Ce cadrage, nous l'approuvons car il est prudent. Il est le seul possible, contrairement à ce que prétend l'opposition, qui veut faire tout et son contraire : augmenter les dépenses, abaisser les impôts et réduire le déficit en bradant les entreprises publiques. Vous avez donné, monsieur le ministre d'Etat, dans votre intervention d'hier, les résultats obtenus par ceux qui dans le monde ont employé cette méthode.

Nous pensons que le budget proposé met notre économie dans les meilleures conditions possibles pour tirer profit de la reprise de la croissance, lorsque celle-ci interviendra. La doctrine économique qui l'inspire se fonde sur la solidité de notre monnaie et sur la détente des taux d'intérêt. C'est la seule capable d'assurer une croissance saine et durable, elle-même créatrice d'emplois. Tirer parti de la croissance et de la reprise, stimuler la création d'emplois et renforcer la cohésion sociale, telle est, pour le groupe socialiste, la logique qui sous-tend votre budget.

Favoriser l'emploi en renforçant la compétitivité en est le premier thème. A cet égard, le plan P.M.E.-P.M.I. présenté la semaine dernière organise un transfert de plus de 10 milliards de francs de la sphère financière vers la sphère productive.

Le groupe socialiste se félicite de voir figurer au budget une mesure qu'il réclame depuis le début de la législature : l'unification du taux de l'impôt sur les sociétés et de la taxation des plus-values financières des entreprises. C'est la politique pratiquée dans les autres pays où les plus-values sont taxées comme des produits de l'entreprise.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Raymond Douyère. Cette mesure, allée à l'ensemble des autres mesures fiscales ou administratives, permet de donner aux P.M.E.-P.M.I., seul véritable gisement d'emplois, les moyens de renforcer leurs fonds propres, d'investir et de créer des emplois.

Mais on ne peut adapter une économie à une reprise possible et donc à une création d'emplois sans former les hommes. A cet égard, le budget poursuit et renforce la politique d'amélioration de notre système de formation engagée depuis 1988.

C'est ainsi que le budget de l'éducation nationale est, encore une fois, le premier budget de l'Etat. Il augmente de 14 milliards de francs, soit 5,7 p. 100, et crée de nombreux emplois, ce qui permettra la rénovation de l'enseignement, l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et la poursuite de la revalorisation de la fonction enseignante, déjà commencée dans les années précédentes.

Ces éléments traduisent déjà l'engagement d'actions directes ou indirectes aux fins de mobiliser l'ensemble des acteurs pour lutter contre le chômage.

C'est ainsi que le budget civil de la recherche-développement dépasse pour la première fois le cap des 50 milliards de francs. Mais, toujours pour soutenir l'emploi, d'autres actions permettront de renforcer cette mobilisation notamment dans les budgets du travail, du logement, de l'aménagement du territoire, de l'industrie ou de l'équipement.

Pour l'emploi, le Gouvernement a annoncé ce matin un ensemble de mesures pour un coût, sur les deux années qui viennent, de plus de sept milliards de francs. Nous nous en réjouissons. En effet, ces mesures viennent, à court terme, compléter le traitement économique du chômage déjà contenu dans le budget.

Le Président de la République a autorisé, toujours pour favoriser l'emploi, l'association minoritaire du capital privé dans les entreprises publiques. Cette association doit permettre la mobilisation du patrimoine public pour l'emploi. Elle se distingue fondamentalement de la proposition chère à l'opposition, qui ne vise qu'à brader tout le patrimoine public pour boucher les trous du budget. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Devedjian. Toujours dans la finesse !

M. Eric Raoult. Les bradeurs, c'est vous !

M. Raymond Douyère. Je donnerai quelques exemples pour vous montrer que ma critique n'est pas esquissée d'un trait grossier.

M. Edmond Alphandéry. Voulez-vous qu'on vous explique ce que vous proposez de faire et quels sont nos projets ?

M. Raymond Douyère. Je vous ai entendu et lu, monsieur Alphandéry. Et vraisemblablement tout à l'heure, M. Balladur tiendra à nouveau le même discours.

M. Eric Raoult. Provocateur !

M. Edmond Alphandéry. Voulez-vous qu'on vous interroge sur vos projets ?

M. Raymond Douyère. Dans ceux présentés par l'ensemble des formations de l'opposition figure le thème, sans cesse ressassé, des privatisations massives. Je me suis donc livré à une étude sur l'impact réel qu'ont eu les privatisations réalisées en 1987 et dont vous deviez affecter les produits au désendettement de la France.

M. Eric Raoult. Vous n'avez rien d'autre à faire au crédit local ?

M. Raymond Douyère. Je me suis d'abord penché sur les opérations de la CADEP. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) J'avais en effet constaté que le compte d'affectation des privatisations avait encaissé 76 milliards de francs de recettes de 1986 à 1988 et qu'il en avait consacré 46,10 milliards de francs à la caisse afin, d'une part, de lisser l'échéancier de la dette publique et, d'autre part, d'effectuer

des économies budgétaires sur les charges de celle-ci. C'est ainsi que les opérations de la CADEP ont permis, entre 1986 et 1988, de réduire la charge de la dette de 1 à 2 p. 100.

Vos privatisations massives, messieurs, qui ne rencontreront d'ailleurs peut-être pas le même succès que précédemment, car les marchés financiers ne le permettraient pas, auraient donc - on le voit par l'exemple que je viens de vous donner - une incidence mécanique qui serait inférieure à un milliard de francs. En effet, les marchés financiers seraient incapables de supporter un appel à l'épargne publique de plus de dix milliards de francs. Vouloir réaliser des privatisations massives, entraînerait un effet de ponction au détriment du financement des investissements privés ainsi, certainement, qu'une hausse substantielle des taux d'intérêt, ce qui renchérirait, *a contrario*, le coût de la dette publique négociable.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas vrai ! Qu'est-ce que c'est que cette idée farfelue ?

M. Raymond Douyère. Le groupe socialiste, monsieur le ministre d'Etat, souhaite la plus grande transparence dans les actions que mènera le Gouvernement dans le cadre de l'association minoritaire du capital privé aux entreprises publiques.

M. Patrick Devedjian. Pas comme avec Volvo !

M. Raymond Douyère. Cela nous changera de ce qui a été fait il y a quelques années. Pour autant, nous souhaitons que des efforts supplémentaires soient effectués dans ce budget en faveur du logement, secteur qui contribue fortement à réduire le chômage, car il est créateur d'emplois. A cet effet, 5 000 P.L.A. et 5 000 P.A.P. permettraient de maintenir des emplois et ce secteur clé dans la réduction des inégalités qu'est le logement social en supprimant les îlots d'insalubrité que constitue parfois le logement non réhabilité.

M. Eric Raoult. Cela fait dix ans que vous auriez pu le faire !

M. Raymond Douyère. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, le groupe socialiste souhaite que des crédits supplémentaires, à hauteur de 300 millions de francs, soient dégagés. Les actions de ce ministère en matière de restructuration industrielle, d'aide et de soutien à la création d'entreprises dans les zones en difficulté permettent de renforcer, là aussi, notre mobilisation pour l'emploi.

Deuxième axe de votre budget : le renforcement de la cohésion sociale. En effet, les moyens de lutte contre la pauvreté sont accrus, le R.M.I. étant ainsi doté de plus de quatre milliards de francs.

La politique de la ville et du logement social est clairement réaffirmée et le sera encore plus lorsque vous aurez fait droit aux demandes que je viens d'exprimer au nom du groupe socialiste.

Les crédits de la jeunesse et des sports augmentent de 10 p. 100, accentuant les efforts déjà réalisés en faveur des emplois sportifs de proximité et de l'action sociale dans les quartiers en difficulté.

Quant à l'amélioration du cadre de vie, elle est renforcée. C'est ainsi que le budget de l'environnement augmente de plus de 13,6 p. 100.

Enfin, les moyens de la culture progressent de 7 p. 100.

Toutes ces priorités, qui assurent l'amélioration du cadre de vie des Français, sont les nôtres et nous nous félicitons qu'elles soient maintenues dans une situation économique et budgétaire difficile.

Le monde rural connaît aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, de graves problèmes, la situation des éleveurs étant, dans de nombreux cas, difficile.

M. Philippe Vasseur. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Raymond Douyère. Le plan de 1,3 milliard de francs qui a été présenté la semaine dernière nous semble une réponse adaptée à la situation.

M. Alain Juppé. Vous êtes bien les seuls à le penser !

M. Raymond Douyère. Ce plan contient une disposition qui tend à l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti en faveur des éleveurs, mesure que l'Assemblée a adoptée l'année dernière sur proposition du groupe socialiste. Cette mesure devait être reconduite et même amplifiée par rapport au dégrèvement de 45 p. 100 retenu l'année dernière, afin d'alléger les charges qui pèseront sur les éleveurs en 1992.

Nous souhaitons, cependant, qu'elle profite véritablement aux éleveurs et qu'elle soit répercutée par les propriétaires - nous déposerons un amendement en ce sens.

Mais en réalité, c'est une véritable réforme de la P.A.C. qui permettra, ultérieurement, si elle est associée à un traitement social des mutations agricoles, de répondre aux attentes de l'ensemble du monde agricole.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Raymond Douyère. Nous pensons que les moyens supplémentaires qui peuvent être dégagés dans ce budget pour l'aménagement rural comme pour l'aménagement du territoire permettront, y compris par la création de la dotation de solidarité rurale, de répondre aux problèmes posés par la ruralité.

Le groupe socialiste souhaite une autre amélioration dans ce budget. Un effort particulier lui semble nécessaire pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, chômeurs en fin de droits et âgés de plus de cinquante-cinq ans.

Mme Martine Daugreilh. Il serait temps !

M. Raymond Douyère. Il faudrait créer, dès l'année 1992, une allocation spécifique et lui affecter 100 millions de francs.

Favoriser l'emploi, renforcer la cohésion sociale, ce budget y contribue, en dépit des lourdes contraintes qui pèsent sur lui.

Le déficit, comme je l'ai dit en commençant, est maintenu à un niveau raisonnable qui, malheureusement, ne permet pas de stabiliser la charge de la dette. Dès que la croissance reprendra, l'objectif de 70 milliards de francs devra être réaffirmé. Cette année, nous l'avons vu, le poids de la dette est de 152 milliards de francs. C'est le troisième poste budgétaire après l'éducation et la défense. Cette ponction sur l'épargne nationale rend notre économie instable, car elle rend difficile la détente sur les taux d'intérêt.

Pour réduire cette dette, il faut continuer coûte que coûte la politique de désinflation compétitive que vous menez. La réduction du déficit budgétaire est un impératif constant. Il n'y a pas d'alternative dans la situation économique actuelle en raison, notamment, de cette croissance très modérée que nous connaissons.

C'est donc ailleurs qu'il faut trouver des marges de manœuvre pour le budget et le soulager de ses contraintes. Voici trois pistes de réflexion qui, malheureusement, ne sont pas à l'ordre du jour de la réflexion de l'ensemble des députés.

M. Raymond Douyère. La première piste est celle de l'impôt sur le revenu. La construction européenne nous a conduits à réduire, à juste titre, notre fiscalité indirecte, et notamment la T.V.A. C'est ainsi que, pendant toute la durée de la législature, les ménages auront bénéficié à ce titre d'une réduction de plus de 35 milliards de francs. Nous nous en félicitons car l'impôt indirect est, par nature, injuste. Mais, parallèlement, nous n'avons pas réformé notre système de prélèvements directs, en particulier l'impôt sur le revenu. Les députés savent bien, et plus précisément les membres de la commission des finances, qu'il est injuste et mal réparti. Son produit représente seulement 5,7 p. 100 du P.I.B., soit deux fois moins que la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Son taux maximum est de 56,8 p. 100, mais, à l'exception des titulaires de très hauts revenus, les contribuables supportent un impôt relativement faible, même si, du fait des cotisations sociales qui, elles, sont proportionnelles, voire, parfois, dégressives, la masse des prélèvements obligatoires est importante.

M. Edmond Alphandéry. Vous voulez l'alourdir ?

M. Raymond Douyère. C'est donc à une réforme complète du barème que nous souhaitons nous atteler.

M. Edmond Alphandéry. En l'alourdissant ?

M. Raymond Douyère. Cette réflexion déboucherait sur une meilleure répartition de l'impôt direct avec, il est vrai, une modification des cotisations sociales.

Cette situation est d'autant moins tenable que l'harmonisation européenne réduira encore davantage la fiscalité indirecte dans les années qui viennent. Une refonte de l'I.R.P.P. me semble donc aller de pair avec, là aussi, l'objectif européen du Gouvernement.

Cette simplification du barème pose la question de la retenue à la source. Il convient de l'examiner avec sérénité, sans en tirer dès à présent une conclusion définitive. Nous entendons, en tout cas, procéder de la sorte, nous aussi. Clair et équitable, l'I.R.P.P. serait certainement mieux accepté.

La deuxième piste de réflexion concerne les compensations de dégrèvements versées aux collectivités territoriales. Le poids de la fiscalité locale ne cesse d'augmenter, mais l'injustice de celle-ci qui est liée, nous le savons bien, à l'archaïsme de ses bases, a conduit le Gouvernement à prendre successivement des mesures d'allègements compensées par l'Etat.

Une révision des bases d'imposition est en cours. Mais les premiers pas réalisés jusqu'à présent n'ont pas rendu les choses plus claires, ni plus justes.

Nous avons institué la taxe départementale sur le revenu. Demain, nous verrons s'il convient de voter une taxe sur les activités agricoles remplaçant la taxe sur le foncier non bâti.

Nous discuterons de tout cela, car le poids des dégrèvements ne cesse d'augmenter, et cela ne peut plus continuer. C'est ainsi que le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée coûte cette année à l'Etat plus de 6 milliards de francs. Globalement, les compensations de dégrèvements et d'exonérations d'impôts locaux s'élèveront en 1992 à 47,6 milliards de francs - dont 20 milliards de francs au titre de la taxe professionnelle, 2 milliards de francs pour la taxe sur le foncier bâti, 6,5 milliards de francs pour la taxe d'habitation.

Tout cela doit être remis sur la table. Les compensations ne doivent bénéficier qu'aux collectivités dotées d'une base de richesses locales effectives. C'est pourquoi la disposition contenue dans le projet de budget, qui concerne la non-compensation de l'I.R.P.P., ne nous semble pas adaptée, en raison de son caractère brutal et du fait que nous devons en discuter « à chaud », sans y avoir réfléchi. Il convient de trouver, d'ici à la fin de la discussion budgétaire, une autre solution évitant de déstabiliser les budgets locaux.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Raymond Douyère. En fin de compte, les socialistes proposent, depuis de nombreuses années, une fiscalité locale plus juste, fondée sur deux principes, deux réalités : les revenus pour les ménages, la valeur ajoutée pour les entreprises.

Cette fiscalité nouvelle limiterait certainement les dégrèvements de l'Etat et dégagerait de nombreuses marges de manœuvre pour des actions qu'il jugerait prioritaires. C'est pourquoi il convient de réexaminer avec courage la question du maintien d'autres dégrèvements, ceux qui sont accordés, par exemple, au titre de l'impôt sur le revenu.

La troisième piste à explorer, c'est celle de la constitution d'une épargne longue pour soutenir l'investissement productif. La France a un taux d'épargne des ménages qui se situe bien loin des niveaux que nous avons connus dans les années 70 - aux alentours de 17 ou 18 p. 100 - et qui avoisinera 11,8 p. 100 pour l'année 1992. Ce faible pourcentage empêche notre économie de trouver les moyens de financement adaptés à son développement. Il faut donc nous efforcer de développer l'ensemble des formes d'épargne longue en actions : c'est le meilleur moyen de renforcer les fonds propres des entreprises, et d'asseoir une économie saine, source de création d'emplois.

Bien sûr, les modalités d'application doivent être étudiées : faut-il créer des fonds salariaux ? Faut-il mettre en place des plans d'épargne personnels en action ? Toutes les solutions doivent être examinées, sans tabou, en alliant efficacité économique et justice fiscale et sociale.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, nous semble un bon budget. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Adrien Zeller. En quoi ?

M. Raymond Douyère. Vous êtes le ministre de la réforme.

M. Léonce Deprez. Quelle réforme ?

M. Jean Uberschlag. La réforme électorale ?

M. Raymond Douyère. Les trois pistes de réflexion que je viens de tracer au nom du groupe socialiste vont dans le sens de la réforme.

Il serait bon qu'au cours de l'intersession la commission des finances les étudie, afin que nous débouchions au printemps sur un grand débat national permettant de dégager des marges de manœuvre pour l'Etat, de consolider les fonds propres des entreprises, de développer l'emploi dans le pays et d'assurer une meilleure justice fiscale.

Si vous acceptez, monsieur le ministre d'Etat, d'apporter les quelques modifications que je viens de suggérer...

M. Adrien Zeller. Vous êtes trop modeste !...

M. Raymond Douyère. ...dans les secteurs du logement social, de l'aménagement du territoire, ...

M. François d'Aubert. C'est du chantage !

M. Raymond Douyère. ...du secteur rural, des anciens combattants et des collectivités territoriales,...

M. Léonce Deprez. Bref, sur tout !

M. Raymond Douyère. ...tous changements à la marge, nous trouverons avec vous les solutions. Si ça ou là surgissaient des difficultés, soyez certain que vous pouvez compter sur le soutien positif et solidaire du groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Sinon ?...

M. Raymond Douyère. Il n'y a pas de « sinon » !

M. le président. La parole est à M. Edouard Balladur.

M. Gabriel Kaspereit. Enfin les choses sérieuses !

M. Edouard Balladur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, en 1988, pour la première fois depuis de longues années, le chômage avait diminué dans notre pays et nous avions renoué avec la croissance.

La préparation de la loi de finances pour 1992 est l'occasion de nous demander quelle est notre situation aujourd'hui. Je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, comme vous le faites souvent, notamment dans le domaine monétaire, et à juste titre, comparer l'évolution de notre pays à celle de l'Allemagne - de l'Ouest, bien entendu - qui est notre principal partenaire commercial et avec laquelle nous sommes engagés plus qu'avec aucun autre dans la construction européenne.

M. Jean Tardito. L'Europe de la concurrence !

M. Edouard Balladur. La situation économique de notre pays n'est pas bonne et moins encore si on la compare à celle de ses voisins. Trois ans ont passé. Après avoir diminué de 1987 à 1988, le chômage a recommencé de croître dès 1989 et l'emploi a diminué quand, dans le même temps, la République fédérale d'Allemagne voyait son taux de chômage se stabiliser autour de 5 p. 100. La durée du chômage continuant de progresser aggrave la détresse de ceux qui en sont victimes.

M. Robert-André Vivien. Hélas !

M. Edouard Balladur. Le niveau des prélèvements obligatoires est, chez nous, de l'ordre de 44 p. 100 de la production nationale quand, pour les Allemands, il est stable à 38 p. 100. Sans doute sommes-nous aujourd'hui dans la bonne situation que vous aviez trouvée en 1988 en ce qui concerne l'inflation. Je m'en réjouis et je m'en félicite, sans oublier qu'elle est due pour une bonne part à la libération intégrale des prix que nous avons décidée, contre votre avis. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Quant à la croissance de la richesse nationale, qui était de 4 p. 100 en 1988, elle est, en 1991, de 1,4 p. 100, ce qui veut dire que l'élan donné à notre économie a été brisé.

L'endettement de notre pays a rapidement progressé, entraînant un accroissement de 40 p. 100 de la charge de la dette inscrite dans le projet de budget pour 1992.

Quant à l'investissement productif des entreprises, qui progressait de 11 p. 100 en 1988, il aura reculé de 6 p. 100 dans l'industrie en 1991 ; le résultat, c'est que la France ne va pas bien. Tous les signes du dérèglement sont aujourd'hui manifestes et les finances publiques, qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des comptes de la Sécurité sociale, accusent des déficits plus importants encore qu'on ne le prévoyait, si bien que leur ampleur a semblé surprendre Mme le Premier

ministre elle-même lorsqu'elle a pris ses fonctions. Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, vous l'aviez certainement informée. *(Sourires.)*

Comment en sommes-nous arrivés là ?

La première explication de ce qu'il faut bien appeler l'échec de la politique économique, budgétaire et fiscale que mène le Gouvernement depuis plus de trois ans, c'est évidemment qu'il n'a pas su, ou pas pu profiter des marges de manœuvres considérables dont il disposait.

Dès l'automne 1988, lorsque vous nous présentiez la loi de finances, je m'étais autorisé à vous mettre en garde contre le dérapage des dépenses publiques et les baisses d'impôts insuffisantes.

Faut-il rappeler que, pour établir la loi de finances de 1991, vous avez bénéficié de 300 milliards de francs de recettes de plus que lorsque nous avons, Alain Juppé et moi-même, préparé le budget de 1988 ? Cette somme de 300 milliards, c'est la totalité de l'impôt sur le revenu, et c'est près de deux fois le montant de l'impôt sur les sociétés.

Cette chance a été mal utilisée parce que, pour citer M. Rocard, l'on a voulu « réhabiliter la dépense publique ». Le bilan des trois budgets de 1989 à 1991 est clair : les dépenses ont augmenté en moyenne deux fois plus vite que les prix et presque trois fois plus vite que de 1986 à 1988 ;

Les effets de la politique de baisse des impôts que nous avions conduite sont connus et évalués en année pleine à 100 milliards de francs pour deux budgets tandis que vous-même en quatre budgets, c'est-à-dire de 1989 à 1992, vous parvenez à 75 milliards de francs. Un commentaire : 50 milliards de francs par an d'un côté, un peu moins de 20 milliards de francs de l'autre : vous en conviendrez, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Le désendettement que nous avions largement amorcé en utilisant les recettes de privatisation, et qui représentait, monsieur Douyère, 5 p. 100 du montant des dettes à payer chaque année, et non pas 1 ou 2 p. 100, a été stoppé.

M. Raymond Douyère. Je maintiens 1 ou 2 p. 100, sauf en 1987 où c'était à 3,6 p. 100.

M. Edouard Balladur. Ce pourcentage de 5 p. 100 représente 5 milliards par an sur 100 milliards.

De plus, la charge de la dette continue de croître cette année et représente la moitié de l'impôt sur le revenu. C'est là un engrenage qui est fatal, à terme, pour notre économie, d'autant plus que le déficit budgétaire, qui recommence à croître en 1991, maintient les taux d'intérêt réel à un niveau élevé - même s'il est possible d'envisager une baisse - et, par conséquent, pénalise l'activité des entreprises.

La deuxième raison de cet échec, c'est l'immobilisme qui caractérise l'action du Gouvernement pendant cette même période. Rien d'essentiel n'a été fait pour réformer les finances locales. Vous avez, de plus, alourdi la taxe d'habitation qui va maintenant frapper 600 000 nouveaux contribuables. Est-ce cela, la justice sociale ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Rien n'a été fait, ne serait-ce que pour prendre la mesure du problème que pose le maintien indispensable de notre protection sociale, si ce n'est la création d'un impôt supplémentaire.

M. Adrien Zeller. Trois ans perdus !

M. Edouard Balladur. Rien n'a été fait pour réformer et améliorer notre système de formation, sauf l'injection de plusieurs dizaines de milliards supplémentaires dans le budget de l'éducation nationale.

Les familles, les parents, les enfants eux-mêmes ont-ils perçu une amélioration quelconque du système ? Au contraire, tout le monde s'accorde à dire qu'il ne répond plus à sa mission essentielle qui est de délivrer aux jeunes Français les connaissances indispensables pour s'intégrer à la vie active.

M. Guy Béche. Il faut oser le dire !

Mme Nicole Catala. C'est la vérité !

M. Edouard Balladur. Et 100 000 jeunes sortent chaque année du système de formation sans préparation à cette vie active. *(« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Guy Bêche. Vraiment n'importe quici !

M. Edouard Balladur. Rien n'a été fait pour moderniser les structures de notre économie en rendant aux Français la propriété des entreprises détenues par l'Etat, alors que le monde entier reconnaît aujourd'hui que la privatisation est une nécessité.

En France, on envisage de vendre dans des conditions qui sont encore floues - mais je suis persuadé que vous nous éclairerez, monsieur le ministre d'Etat - ...

M. Pierre Mazeaud. S'il le savait !

M. Edouard Balladur. ... on envisage, disais-je, de vendre des pans entiers de certaines entreprises, sans toutefois que l'Etat en perde le contrôle, ce qui veut dire qu'on les vendra nécessairement moins cher.

Au surplus, les sommes ainsi dégagées ne seront pas affectées au désendettement, mais aux dépenses courantes. On est bien loin d'une vraie politique de privatisation et, paradoxe amusant, le Gouvernement français lui-même envoie ses fonctionnaires sillonner l'Europe de l'Est pour vanter les mérites des privatisations, telles que nous les avions conduites, ... telles qu'il les a tellement, si injustement et si ridiculement critiquées, et telles qu'il se refuse toujours à les mettre en œuvre chez nous. (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

L'immobilité est devenue l'attitude d'un gouvernement qui ne sait plus à quelle certitude se raccrocher. Comment compte-t-il répondre à l'inquiétude des Français, de plus en plus critiques devant ce qui leur paraît être - et ça devrait être un sujet d'angoisse pour nous tous - les jeux de la politique, sans rapport avec les aspirations du pays.

Voilà quelques-uns des vrais problèmes. Ecartons les faux débats et tout ne sera que plus clair. La conjoncture internationale, nous dit-on, serait seule responsable de tous nos maux. Mais si c'était vrai, pourquoi serions-nous les seuls à souffrir d'un chômage tellement élevé...

M. François Grussenmeyer. Bonne question !

M. Edouard Balladur. ... et pourquoi les jeunes Français seraient-ils quatre fois plus nombreux au chômage que les jeunes Allemands ?

Mme Nicole Catala. Excellente question !

M. Edouard Balladur. Il y aurait en France un parti de la dévaluation. Il ne compte aucun partisan parmi l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est nouveau !

M. Edouard Balladur. Vous savez bien ce qu'il en est des dévaluations que la France a connu dans les dix dernières années. Je passe d'abord sur les trois qui figurent au passif de M. Mauroy et M. Delors. Quant à celle intervenue au printemps de 1986, quinze jours après la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement, chacun sait bien à qui elle revient de droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivian. Eh oui !

M. Edouard Balladur. Il fallait tirer les conséquences de la gestion dont nous héritons. C'est ce que firent en leur temps les modèles que vous tenez bien tardivement de vous donner - Raymond Poincaré, le général de Gaulle et le président Pinay - avant de mettre en œuvre une politique de redressement et de liberté qui, à plusieurs reprises, a porté ses fruits. C'est de ces deux exemples que nous nous sommes inspirés en 1986 et les faits ont répondu à notre espoir.

Le franc doit être une monnaie solide. Pour cela, il faut se donner les moyens nécessaires, non seulement monétaires, cela va de soi, mais également budgétaires et fiscaux.

M. Adrian Zeller. Et politiques !

M. Edouard Balladur. Or il existe une contradiction entre votre politique monétaire, que j'approuve, et votre politique budgétaire et fiscale que je désapprouve. Voilà l'explication de la faiblesse de notre croissance.

M. Patrick Davedjian. Très bien !

M. Edouard Balladur. On voudrait vous contraindre, dit-on également, à creuser le déficit budgétaire. Pas nous ! Vous vous félicitez de le voir représenter une part faible de la production nationale. Cela est encore heureux ! Faudrait-il que nous cumulions les inconvénients du déficit le plus élevé et des prélèvements les plus lourds des grands pays d'Occident ?

M. Didier Migaud. Ils ont augmenté avec vous !

M. Edouard Balladur. Notre pays doit tout au contraire se donner les moyens d'alléger les impôts et les taxes grâce à la réduction des dépenses collectives. Il est inutile de se battre contre des moulins à vent et de s'inventer des adversaires à sa convenance pour se donner le beau rôle de les subjuguier. Pas de faux débats !

M. Didier Migaud. Vous refaites l'histoire !

M. Edouard Balladur. Laissons de côté les trompe-l'œil. La réalité, c'est qu'entre votre politique et la nôtre, il y a de réelles, de profondes différences. Pourquoi chercher à les dissimuler ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Que nous proposez-vous pour 1992 ? Il est vrai que, pour éviter un nouvel accroissement des déficits publics, vous proposez de freiner les dépenses : elles augmenteront de 3,1 p. 100, soit beaucoup moins que depuis votre retour au pouvoir. Devons-nous nous en satisfaire ? Je ne le crois pas.

D'une part, cette apparente modération ne peut masquer les effets inévitables des dérives précédentes : la charge de la dette publique progresse encore de 7 p. 100 et approche 160 milliards de francs.

D'autre part, ce freinage est obtenu par des décisions discutables - et vous en avez d'ailleurs conscience - puisque avant vos dernières décisions, les crédits de l'agriculture diminuaient en francs courants, tandis que ceux de l'emploi, ce qui est un comble, baissaient en francs constants.

Quant aux mesures que le Gouvernement vient de décider, ces dépenses supplémentaires vont être financées, dit-on, sur des fonds provenant de ventes d'actifs de l'Etat. N'est-ce pas ce que vous appeliez naguère, quand vous critiquiez, à tort, notre politique en la déformant, « vendre les bijoux de famille pour financer les dépenses de tous les jours » ?

M. Alain Juppé. Eh oui ! C'est ce que j'ai dit hier et cela est encore plus vrai aujourd'hui !

M. Edouard Balladur. Encore faut-il s'interroger sur la sincérité des évaluations de dépenses que vous nous présentez. Les sous-estimations constatées en 1991, quant à la charge réelle de la dette et à la contribution au budget européen, y ont toutes chances de se répéter en 1992. De la même manière, les transferts importants de charges auxquels vous procédez en ce moment même pour alléger l'exécution de 1991, ne permettront pas de tenir le déficit prévu ; on parle de 100 milliards de francs environ au lieu des 80 milliards votés il y a un an. J'ignore si cela est exact, mais si tel était le cas, il s'agirait d'une augmentation de 25 p. 100 du déficit !

Pour l'année prochaine, la situation ne se présente pas mieux : les évaluations de recettes fiscales, même si elles ne progressent que très modérément par rapport aux prévisions initiales de 1991, sont encore très optimistes comparées aux rentrées effectives de 1991, lesquelles seront inférieures de 45 milliards de francs aux prévisions que vous nous aviez présentées l'an dernier.

En tout état de cause, le couple déficit-dette apparaît désormais solidement réinstallé au cœur de nos finances publiques. Les charges des entreprises ne diminueront pas globalement. Le plan P.M.E.-P.M.I. est, pour l'essentiel, un réaménagement de leur fiscalité. Rien n'est fait pour les ménages ou plutôt si, puisque les prélèvements qui pèseront sur eux, vont s'accroître de manière significative du fait de la non-déductibilité de la C.S.G., de l'alourdissement de la taxe d'habitation et parce que, une fois de plus, rien n'est proposé pour alléger l'impôt des personnes.

Savez-vous, mes chers collègues, que de 1988 à 1992, le produit de l'impôt sur le revenu payé par les salariés, les entrepreneurs individuels et les retraités a augmenté de 40 p. 100 ? Connait-on beaucoup de Français dont les rémunérations auraient évolué à ce rythme ?

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux !

M. Bernard Pons. Ce n'est pas pensable !

M. Guy Bêche. Il manque des éléments à la comparaison !

M. Edouard Balladur. Enfin, comme l'an passé, rien n'est prévu dans le budget pour avancer d'une manière significative sur la voie de l'achèvement du grand marché. Le taux de nos prélèvements obligatoires est de 44 p. 100 contre 38 p. 100 en Allemagne, 37 p. 100 en Grande-Bretagne, et - je ne cite que pour mémoire, car cela n'est pas comparable, je vous en donne acte volontiers - 30 p. 100 aux États-Unis et 31 p. 100 au Japon.

Certes il m'a semblé comprendre, car cela est difficile à saisir, que les échéances en matière d'harmonisation fiscale avaient été repoussées. Cependant est-ce une raison pour ne rien faire d'important ? Est-ce cela la réalité de l'engagement européen du Gouvernement ?

Les Français aspirent à autre chose, à une autre politique qui leur rende l'espoir.

Le Gouvernement veut leur faire croire qu'il n'est qu'une politique possible et raisonnable, la sienne ; qu'il est seul raisonnable, seul vertueux, comme si, par décret divin, il était seul possesseur des tables de la loi et que je ne sais quelle fatalité pèserait sur notre pays qui n'aurait plus d'autre choix que de s'en remettre à lui. Fort heureusement, cela n'est pas vrai. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Si vous n'avez pas pu maintenir la croissance, l'investissement, l'emploi, l'endettement au niveau des dernières années, c'est bien que vous avez commis des erreurs en menant une politique budgétaire et fiscale contraire à votre objectif monétaire, que, je le répète, nous approuvons. C'est d'ailleurs bien ce que déclare le Fonds monétaire international, si on lit complètement ses conclusions, lorsqu'il souligne que, dans notre pays « les impôts et les charges sont trop lourds », que l'on doit « diminuer les dépenses improductives », et enfin qu'il convient « de compléter la politique monétaire et budgétaire par des mesures de libération de l'économie ».

Que faut-il faire ?

Il est possible d'augmenter la croissance, donc d'avoir plus d'investissements et moins de chômage grâce à une autre politique. Notre objectif prioritaire est d'enrayer la fatalité du chômage. Nous y parviendrons en créant une économie fondée sur davantage de liberté. Cela nécessite trois actions : diminuer les charges publiques, entamer un effort de baisse des impôts et des cotisations, privatiser les entreprises publiques du secteur concurrentiel.

M. Alain Griotteray. Parfait !

M. André Lajoinie. Voilà la panacée !

M. Edouard Balladur. Il faut donc diminuer les dépenses publiques. Vous nous demanderez certainement sur quoi porteraient les économies ?

Elles concerneraient d'abord la charge de la dette grâce à la reprise de privatisations véritables, c'est-à-dire à 100 p. 100, à condition, bien entendu, que l'on en affecte le produit au désendettement et pas aux dépenses courantes. A terme, ce dont l'Etat est encore propriétaire dans le secteur concurrentiel que nous avons retenu en 1986, représente une valeur de l'ordre de 200 milliards de francs. Cela correspondrait à une économie de frais de la dette dans le budget de l'ordre d'une vingtaine de milliards par an.

Par ailleurs, les dépenses de chômage pèsent de plus en plus lourdement sur notre société : le montant des allocations, subventions et aides diverses représente 225 milliards de francs alors que les pertes de recettes fiscales et sociales s'élèvent à 175 milliards. Ce sont 400 milliards de francs que supporte de ce fait notre collectivité.

Si nous parvenions à ramener le taux du chômage en France simplement au niveau de nos grands partenaires, pas trop loin de celui de l'Allemagne de l'Ouest, plusieurs dizaines de milliards de francs d'économies pourraient être ainsi réalisés.

En outre, la politique d'intervention de l'Etat le conduit à verser chaque année 400 milliards de francs de subventions dont on ne peut pas dire qu'elles ont toutes été également efficaces. Il est certainement possible de réexaminer cela.

Enfin, il faut savoir accomplir les réformes qui s'imposent. Je pense en particulier au secteur de l'éducation nationale qui - je le rappelle - représente un coût global de 6,5 p. 100 du P.I.B. en France contre 4,5 p. 100 en Allemagne où beaucoup moins de jeunes sont au chômage. Direz-vous, là encore, que c'est une fatalité, et qu'aucune autre politique n'est possible ?

Certains dans vos rangs sont d'ailleurs prêts à ce réexamen. J'en veux pour preuve les propos qu'a tenus hier M. Richard, le rapporteur général du budget.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. Edouard Balladur. Je me permets également de citer le président Emmanuelli qui estime que l'Etat doit alléger ses structures en s'interrogeant sur son rôle réel, en renonçant éventuellement à certaines activités qu'il exerce dans des fonctions non régaliennes. M. Emmanuelli parle d'or ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Longuet. Enfin !

M. Edouard Balladur. Grâce à cette baisse des dépenses publiques, les impôts et les taxes pourront être réduits. C'est la condition de la reprise de notre économie.

M. Guy Bêche. Reagan !

M. Edouard Balladur. Chacun sait qu'en France le taux des prélèvements obligatoires est de six points supérieur à celui de l'Allemagne.

M. Didier Migaud. Vous l'avez augmenté !

M. Edouard Balladur. Il ne peut y avoir de compétition économique égale dans ces conditions. Au lieu de ralentir le rythme de la baisse des impôts, il faut au contraire l'accélérer.

Il y a plus : grâce à cet effort d'économies, l'Etat pourra reprendre à son compte certaines des charges supportées par les entreprises. Ainsi nous sommes quelques-uns à proposer que l'on amorce progressivement le transfert du financement de la politique familiale des entreprises vers l'Etat.

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. Edouard Balladur. Grâce aux sommes ainsi dégagées, les entreprises pourraient offrir aux salariés une hausse de leur rémunération directe, quitte pour ceux-ci à la consacrer, par libre choix, à l'amélioration de leur retraite. Ce serait la première réponse au formidable défi que constituera, dans les années à venir, le maintien du pouvoir d'achat des retraités. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Il nous faut enfin reprendre une véritable politique de privatisations réalisées au profit des salariés et des millions d'actionnaires qui les soutiendront naturellement, comme ils l'ont déjà fait. Nous pourrions ainsi, je le répète, réduire le désendettement de l'Etat et inverser la spirale déficit-endettement-élévation des taux - ralentissement de la croissance dans laquelle notre économie est enlisée depuis quelques mois.

Pour conclure, j'aimerais poser une question : le Gouvernement peut-il rompre avec la politique économique qui a conduit à l'impasse actuelle, et à l'aggravation du chômage, en apportant à la France les réformes profondes qu'elle appelle de ses vœux et qui sont seules de nature à assurer son avenir ?

Cette politique, monsieur le ministre d'Etat, à supposer que vous en ayez le désir, vous n'avez pas les moyens de la conquérir : ni les moyens budgétaires puisque vous supportez les conséquences de la gestion menée depuis 1988, ni les moyens politiques parce que les partis qui vous soutiennent ne l'accepteraient pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Vous prétendez parfois être le parti de la réforme, ou celui du mouvement, ou celui du progrès, cela dépend des auteurs. Permettez-moi d'intervenir pour vous donner mon sentiment. J'ai bien peur que vous ne soyez le parti de l'immobilité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Si le Gouvernement n'a pas les moyens de rendre l'espoir aux Français, quel peut être le sens de son action désormais ?

Vous avez tenté de clore le débat avant même qu'il ne commence, mais les faits ont été plus forts que vous. Notre pays a besoin de changements dans ses structures, dans ses habitudes, afin de s'adapter au monde dans lequel il est en compétition. Ce débat est désormais ouvert dans notre pays et il n'est au pouvoir de personne d'y mettre fin avant qu'une autre politique ait été décidée. Nous prendrons date en refusant d'approuver ce budget. *(Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Le projet du budget pour 1992 laisse mal augurer de l'avenir de notre pays. Il va aggraver encore - c'est notre conviction - l'austérité, le chômage et les inégalités sociales.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. André Lajoinie. Alors que le mouvement social s'élargit, pour réclamer, avec juste raison, une lutte résolue pour l'emploi, contre la précarité, pour la défense de la protection sociale, pour de meilleurs salaires et revenus pour les travailleurs et retraités, le Gouvernement s'abrite derrière les impératifs des marchés financiers et de l'Europe de 1993 pour persévérer dans ses choix, dont chacun constate qu'ils aggravent la crise.

Répéter, monsieur le ministre d'Etat, qu'il n'y a pas d'autre politique possible ne sert à rien. Beaucoup l'ont dit avant vous et ont été amenés ensuite à tenir compte des exigences populaires, dès lors que celles-ci se sont exprimées avec assez de force.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. André Lajoinie. Le projet de budget repose sur le pari qu'une bonne tenue du franc dépend de la Bourse et des taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux. En s'alignant sur les taux d'intérêt imposés par l'Allemagne, la France ampute ses investissements et fragilise son économie. Les licenciements industriels se chiffrent malheureusement par dizaines de milliers. En 1991, nos voisins d'Outre-Rhin ont renforcé leur capacité industrielle en achetant des équipements neufs, en partie sur le dos de la France. Comme en d'autres périodes de notre histoire, les Français ne sont-ils pas invités, en fait, à travailler pour le roi de Prusse ?

Les communistes ne sont pas les seuls à critiquer le déséquilibre des relations internationales, notamment la domination de la C.E.E. qui fait payer 84 milliards de francs aux contribuables français en échange de la limitation de la production, de la mise en jachère des terres, de l'abandon d'atouts industriels.

On demande au Parlement national de voter des impôts pour l'Europe, sans lui permettre de discuter des dépenses de cette même Europe, qui sont décidées en petit comité supranational, même pas au Parlement européen. Les protestations vertueuses que l'on entend de part et d'autre, et plus précisément à droite dans cet hémicycle, contre ce dessaisissement des prérogatives du Parlement national seraient plus crédibles si ceux qui les émettent n'avaient approuvé ce mécanisme infémal, ainsi que son aggravation avec le marché unique.

La France a besoin de nouvelles coopérations, en Europe et ailleurs, mais fondées sur des intérêts réciproques. Que dire des pratiques de la Commission européenne, aréopage non élu, qui décide un jour de faire rentrer sans contrepartie les voitures japonaises, un autre d'accroître les importations de viande plus ou moins avariée et qui somme Renault de réduire ses activités ou oppose son veto à tel projet industriel, parce qu'il ne plaît pas à telle puissance, ou encore favorise les chantiers navals allemands par rapport aux nôtres ou enfin, on vient de l'apprendre, menace la France de mettre en pièces notre service public E.D.F.-G.D.F., sinon que, par ce biais, c'est notre souveraineté nationale et celle du Parlement qui sont bafouées ? Nous ne devrions pas laisser passer cela.

Si, récemment encore, 1993 était présenté comme l'entrée au paradis, aujourd'hui, il est clair que ce sera, s'il n'y a pas un sursaut de notre souveraineté, une épreuve terrible pour l'économie nationale et pour l'emploi, dans une Europe sou-

mise à une pression accentuée des Etats-Unis et dominée par l'Allemagne, qui recouvre son ancienne zone d'influence à l'Est et ne se préoccupe de l'Europe que tant qu'elle ne gêne pas ses projets hégémoniques.

Le niveau relatif des dépenses de l'Etat en 1992 régresse, d'après certaines études, à celui de 1947, ce qui ne peut qu'exercer une action négative sur la conjoncture économique. Cette réduction des dépenses de l'Etat ne signifie pas un allègement des impôts, bien au contraire. Ils augmentent pour la masse des contribuables, surtout si on y ajoute les taxes locales qui montent en flèche.

M. Alain Richard, rapporteur général. Qui en fixe le montant ?

M. André Lajoinie. Il est vrai qu'elles ne sont pas toujours fixées à bon escient, ni même les dépenses des collectivités locales, c'est vrai ! Mais il y a aussi les transferts croissants des financements de l'Etat sur le dos de ces collectivités locales, vous le savez bien.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est vrai aussi !

M. André Lajoinie. Le budget suscite un rejet massif dans les couches sociales les plus diverses. Les agriculteurs, les salariés et les retraités disent massivement leur refus d'une politique d'austérité et de chômage qui remet en cause nos capacités de production et l'indépendance nationale.

Les premières mesures, annoncées par le ministre de l'agriculture, sont loin de répondre aux nécessités d'assurer, comme le demandent avec angoisse les agriculteurs et les ruraux, le droit de vivre dignement du fruit de leur travail.

Les salariés de l'industrie automobile voient bien que l'accord C.E.E.-Japon constitue une reddition unilatérale alors que, chez Renault, la direction fait planer la menace sur 40 p. 100 des emplois, et que P.S.A. licencie.

Le ralentissement de l'économie mondiale ne saurait masquer les déficiences structurelles de notre économie. Des études menées sur les vingt dernières années ont montré que, à croissance égale, la France crée moins d'emplois, en moyenne, que ses partenaires.

La chute de la croissance française n'est pas seulement la conséquence du retournement de conjoncture internationale. La politique amorcée dès juin 1982 par le blocage des salaires et poursuivie de 1986 à 1988 par la droite - quoi que déclare M. Balladur -, sans être infirmée depuis, a donné, à travers une gestion de plus en plus financière de l'économie, la priorité à la recherche accélérée du profit, aux dépens de l'emploi et de l'implantation des unités de production sur le territoire national.

Après dix ans, cette politique, c'est l'échec pour les plus démunis, privés de ressources et de ce qui est la condition de toute dignité : l'emploi. Mais c'est aussi un succès insolent pour les grandes fortunes et pour la Bourse, qui ne se sont jamais si bien portées.

Or le Gouvernement persiste dans cette orientation. Le budget devrait être l'occasion pour la France de reconquérir la maîtrise nationale de son développement, en répondant aux besoins des salariés, en assurant la croissance de notre potentiel industriel et agricole et en multipliant les coopérations internationales mutuellement avantageuses. Le budget doit cesser d'être soumis à la loi de l'affairisme.

Le chômage devient un « mal français » avec la perspective prochaine de trois millions de chômeurs. Deux embauches sur trois sont précaires. Les déficits de la Sécurité sociale, de l'UNEDIC qui vont peser sur le pouvoir d'achat des familles trouvent leur première cause dans la dégradation de l'emploi. Avec les dispositions prévues par le Gouvernement pour favoriser des emplois de proximité, évidemment sous-payés, précaires ou pour l'embauche des travailleurs non qualifiés, on est très loin d'une lutte réelle contre le chômage. Beaucoup d'argent public va être dépensé provenant des dénationalisations pour des résultats dont on peut craindre qu'ils soient très aléatoires.

Dans le même temps, les déclarations sur les faux chômeurs sont une tentative pour diviser les victimes de la crise. La France devient le pays des bas salaires, en queue de peloton des pays développés. Il faut finir d'opposer, comme l'ont fait les gouvernements successifs, la revalorisation des salaires au combat contre le chômage et pour l'amélioration des conditions de travail.

Les salaires du privé ont augmenté, en moyenne, de 3 p. 100 cette année. Mais, compte tenu de l'inflation, du prélèvement des hausses de cotisations sociales et de la C.S.G., la perte est environ de 1 p. 100 de pouvoir d'achat. Les travailleurs de l'industrie, les employés, les techniciens et les agents de maîtrise sont les plus touchés. Le pouvoir d'achat ne doit pas être un frein à l'embauche, mais, au contraire, la source d'une croissance tournée vers la satisfaction des besoins, aussi utile à la consommation qu'à la recomposition d'une épargne populaire qui fait défaut aujourd'hui. Le S.M.I.C. à 7000 francs ainsi qu'une revalorisation des bas salaires sont bien des priorités.

Une autre mesure pourrait être rapidement prise : rétablir les garanties contre les licenciements qui ont été supprimées par la droite. Une majorité de gauche pourrait se dégager dans cette assemblée pour rétablir ces garanties supprimées, vous vous en souvenez, à la demande du C.N.P.F., qui prétendait à l'époque créer des centaines de milliers d'emplois.

Toutes les forces du pays doivent être mobilisées pour la lutte contre le chômage. L'Etat devrait montrer l'exemple dans les entreprises publiques. Il ne suffit pas de recommander aux dirigeants de ces entreprises d'être plus prudents dans les annonces de licenciements, il faut créer les conditions pour que ces licenciements n'aient pas lieu.

C'est de la responsabilité du Gouvernement d'impulser une autre politique économique donnant la priorité à l'emploi, à la satisfaction des besoins sociaux, à la formation. Ce n'est pas en diminuant les budgets du travail, du logement, des transports ou de l'agriculture, en limitant les dépenses de formation et d'éducation ou encore en privatisant que la courbe du chômage s'inversera.

En 1981, les nationalisations auraient dû permettre de lutter contre le chômage. En 1991, les privatisations sont présentées comme la panacée. M. Balladur vient de le confirmer. Il en est ainsi parce qu'on refuse de poser la question de l'utilisation des fonds publics, de la participation des salariés aux choix de l'entreprise. Voilà le véritable enjeu des entreprises publiques. A plus forte raison, si elles étaient privatisées, même en partie, même en minorité, c'est la logique de l'actionnariat privé et du profit qui déterminerait un peu plus la vie de ces entreprises, préparant leur bradage, pour une bouchée de pain, aux requins de la finance en cas de retour de la droite.

Je m'aperçois qu'il y en a qui pensent certainement à cette hypothèse.

M. Jean-Pierre Brard. Je vois un requin bleu sur ces bancs ! (Sourires.)

M. André Lajoinie. Le ministère de l'industrie, aujourd'hui dépecé et exsangue, devrait avoir les moyens d'une politique industrielle s'appuyant sur les entreprises nationales pour défendre notre identité, qu'il s'agisse d'aéronautique, d'automobile ou d'électronique.

De manière à assurer des coopérations avantageuses avec le tiers monde, le prochain budget devrait prévoir l'annulation de la dette publique avec les pays aux dépens desquels le système financier se livre à un véritable pillage.

Le budget doit également donner aux services publics - P.T.T., E.D.F., S.N.C.F. - les moyens de s'attaquer aux handicaps structurels de la compétitivité en France, et non entraver leurs capacités à répondre aux demandes sociales. L'Etat doit remplir ses obligations d'actionnaire. Il doit créer aussi des milliers d'emplois publics pour répondre aux besoins sociaux urgents.

Le budget de 1992, tel qu'il est présenté, n'est pas l'outil dont le pays a besoin pour combattre le chômage. Les nouvelles compressions des dépenses sociales, les nouveaux cadeaux au capital vont resserrer l'étau sur le monde du travail, accroître la précarité et l'injustice. Ces mesures vont favoriser encore les transferts de richesses du travail vers le capital, qui se sont produits massivement depuis dix ans, comme l'ont constaté les instituts de statistiques les plus officiels.

L'argent existe, mais comment est-il utilisé ?

Ce sont 42 p. 100 des dépenses de fonctionnement qui sont stérilisées par la dette publique, par les dépenses militaires et par les politiques d'accompagnement du sous-emploi. Pendant ce temps, les dépenses utiles, dans les services publics notamment, sont sans cesse comprimées, dégradant l'effica-

cité de cette action. Quant aux dépenses d'équipement, la prééminence des dépenses militaires y est désormais effective. Le financement des programmes de surarmement absorbe plus d'argent que l'ensemble des investissements civils de l'Etat pour l'école, la santé et le logement. Comment un pays qui consacre plus de la moitié des dépenses d'équipement de l'Etat au surarmement, tandis que l'investissement civil est réduit, peut-il prétendre répondre aux défis du siècle à venir ?

Qui plus est, à l'heure où une grande partie des armes nucléaires stationnées en Europe est démantelée, où l'heureuse perspective d'une destruction de certains missiles intercontinentaux se dessine, à quoi sert de maintenir le déploiement programmé de missiles Hadès, de poursuivre les essais nucléaires, d'aller ainsi à contre-courant du mouvement du monde ? D'autant qu'il faut mettre en place une politique de diversification pour que les atouts des entreprises d'armement ne soient pas gâchés. C'est l'exact contre-pied des choix officiels qui consistent à jeter des outils de production performants, comme on est en train de le faire dans les arsenaux, sous prétexte que les débouchés se réduisent pour certains armements classiques. Notre potentiel électronique, aéronautique, mécanique doit, au contraire, être réorienté vers la création d'emplois utiles à la satisfaction des besoins civils. Il faut le préparer dès aujourd'hui. Le ministre de la défense a nommé une commission, mais il faut surtout des actes.

La revendication des communistes - « plus d'arme nucléaire à l'horizon de l'an 2000 » - prend une nouvelle dimension. En tant que puissance nucléaire, la France se doit de prendre des initiatives pour s'inscrire dans ce mouvement vers le désarmement, et, je le dis nettement, dans le respect de sa défense nationale et non en se lançant dans la création d'une armée européenne. Cela ne pourrait qu'avoir des conséquences positives sur les budgets sociaux.

Le 12 octobre, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves ont réclamé des vrais moyens pour l'école. En 1992, l'enveloppe de l'éducation nationale connaîtrait un progrès inférieur à celle des années précédentes.

Les exigences de formation adaptée à notre époque supposent des moyens radicalement nouveaux, tant pour revaloriser la fonction enseignante, avec la nécessité de recruter et de former 50 000 enseignants dans les dix prochaines années - on n'y échappera pas -, et de créer les postes nécessaires pour le personnel non enseignant, que pour assurer la réussite de chaque élève et en finir avec cette école inégalitaire qui frappe cruellement les enfants de nos cités populaires. Plus que jamais notre proposition de prendre 40 milliards au surarmement pour la formation et pour l'éducation devient nécessaire.

Que les crédits du R.M.I. augmentent sensiblement traduit surtout, monsieur le ministre, l'aggravation de la pauvreté d'une partie de la population. Nous avons voté cette loi. L'aumône ne peut remplacer une véritable solidarité, celle que donne une formation et l'accès à la dignité d'un emploi stable à ceux que la crise économique et sociale de notre pays laisse au bord de la route. Malheureusement, le volet insertion, vous le savez, est quasi inexistant.

La volonté de relancer l'économie ne doit pas se laisser enfermer dans un faux débat sur le déficit. La dette publique pèse beaucoup trop sur les dépenses nécessaires. Ce sont plus de 160 milliards de francs d'intérêt qui tombent des caisses de l'Etat dans l'escarcelle des titulaires de revenus financiers. Là comme ailleurs, des possibilités existent pour lutter contre le poids de la dette. L'Etat devrait créer - c'est une de nos propositions - un emprunt obligatoire assis sur les banques et les compagnies d'assurance dont le taux d'intérêt serait celui du livret A.

Les multiples exonérations fiscales accordées aux entreprises ont gonflé les marchés financiers sans répercussion, sinon préjudiciable, sur l'activité industrielle et l'emploi. Le plan P.M.E., bien que nous approuvions la source de son financement prélevé sur les placements financiers des entreprises, s'inscrit dans cette même logique qui interdit aux salariés de dire leur mot ou simplement d'être informés sur l'emploi et l'investissement.

Sans creuser le déficit, une autre politique fiscale peut dégager d'autres moyens pour lutter contre la crise. La France est le deuxième pays d'Europe exportateur de capitaux. Alors que le déficit commercial s'élève à 50 milliards de francs, il est urgent de taxer, comme nous le proposons, ces

capitaux spéculatifs, au lieu de baisser l'impôt sur les bénéfices distribués, ce qui ne fera que gonfler le marché financier.

Plus de justice, mais aussi plus d'efficacité économique, exige, pour l'affecter à la sécurité sociale, de taxer les revenus financiers, ce qui contribuerait aussi à répondre aux revendications des infirmières et des personnels de santé sur la qualité du service public hospitalier.

Pour l'impôt sur le revenu, il s'agit, en premier lieu, de relever le seuil d'exonération pour que la première tranche soit portée au niveau du S.M.I.C., à 7 000 francs, d'introduire une progressivité du barème, moins rude pour les revenus moyens et les couples qui travaillent, tout en exerçant une ponction significative sur les hauts revenus.

Une démocratisation de la fiscalité passe par une baisse de la T.V.A. sur les produits les plus nécessaires à la vie, qu'il s'agisse des aliments ou de certains produits pharmaceutiques.

L'assiette et le barème de l'impôt sur la fortune doivent être révisés pour qu'il rapporte 20 milliards de francs, contre 8 milliards de francs actuellement - votre projet prévoit de diminuer encore le produit de cet impôt. Celui-ci, à notre avis, ne répond pas seulement à une compensation entre riches et pauvres - et c'est déjà une bonne justification -, mais il peut contribuer à l'investissement en France et à une réelle efficacité économique.

Les propositions des communistes tendent à faire de l'impôt sur la fortune un impôt moderne, reconnu par les citoyens, au même titre que l'impôt sur le revenu dont personne ne conteste qu'il relève avec un barème progressif d'un principe juste. Les entreprises et les œuvres d'art doivent faire partie de l'assiette de cet impôt.

Le Gouvernement serait bien inspiré de s'attaquer à la fraude fiscale, qui représente, d'après certaines études, près de 180 milliards de francs de manque à gagner, alors que la somme des redressements en 1991 ne représente qu'environ 33 milliards de francs. Le marché unique ne fera qu'accroître ce phénomène. Les douaniers, comme le personnel des finances, demandent des moyens supplémentaires pour développer leurs services et lutter ainsi contre les gros fraudeurs.

Enfin, le projet de budget pour 1992 réduit le crédit pour les collectivités locales. Un nouveau transfert de charges ne pourrait qu'aggraver l'endettement des villes et le mal-vivre des banlieues.

Le tour de passe-passe dont M. le ministre du budget a accepté de discuter et à propos duquel nous attendons une réponse positive, consiste, pour l'Etat, à ne plus compenser dans les budgets des communes les allègements, notamment ceux de la taxe professionnelle, consentis aux entreprises. Il coûterait près de 5 milliards de francs aux communes. Avec des dispositions concernant la taxe départementale d'habitation, que nous avons combattues, le nombre de contribuables à la taxe d'habitation s'accroît, touchant des foyers modestes et de nombreux jeunes. Il faut apporter des modifications nécessaires pour que ces familles ne soient pas frappées. Nous déposerons des amendements dans ce sens.

Une réforme des finances locales devrait, au contraire, renforcer leur capacité à répondre aux besoins des populations ; elle devrait notamment dégrever de la taxe d'habitation les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu et plafonner celle-ci à 2 p. 100 du revenu, réévaluer la dotation globale de fonctionnement qui est en régression sur 1990, abaisser à 6 p. 100 les taux d'intérêt des prêts aux communes, moduler la taxe professionnelle pour inciter à la création d'emplois, permettre aux conseils élus de déterminer librement les taux des taxes locales.

C'est près de 200 milliards de francs de fonds publics de diverses collectivités et de l'Etat qui, distribués au titre de l'emploi, sont souvent utilisés pour financer des fausses reconversions, des « vrais stages bidons » et des licenciements. Plusieurs ministres ont reconnu la réalité de ce gâchis. Le double souci de la démocratie et de l'efficacité exige que les élus, les salariés et leurs représentants puissent contrôler l'utilisation de ces ressources. C'est la moindre des choses.

Les organisations syndicales, professionnelles, associatives ont dit nettement leur opposition à ce budget. Elles ne peuvent se reconnaître dans une politique qui renforce les puissances d'argent au prix de l'austérité pour le plus grand nombre. Les députés communistes s'appuient sur les luttes en

cours qui expriment ce « ras-le-bol » social et sur les propositions des forces vives de notre pays qui sont porteuses d'un véritable « nouvel élan social ».

Seule une véritable politique de gauche peut permettre au monde du travail, à ceux qui créent et produisent les richesses nationales, de se retrouver dans le budget de leur pays.

Ce n'est ni la poursuite de la politique actuelle, avec éventuellement de nouvelles alliances à droite, sous le titre trompeur de parti de la réforme ni le retour au pouvoir de la droite qui s'aligne toujours plus sur sa composante extrême - vous voyez de qui je parle - qui peuvent répondre aux aspirations de notre peuple, aujourd'hui dégoûté - on le voit bien avec les abstentions - de la politique d'austérité des gouvernements successifs.

M. Francis Delattre. Il y a beaucoup de communistes qui votent Le Pen !

M. André Lajoinie. Seul le rassemblement des forces populaires pour une politique nouvelle, de justice, de liberté et de paix, auquel nous œuvrons, pourra ouvrir une perspective d'espoir dont notre peuple a bien besoin.

Un budget de gauche, un budget de relance économique et de lutte contre le chômage est possible. Encore faut-il en avoir la volonté politique.

Les députés communistes se feront, dans le débat, l'écho du mouvement social. Il défendront des amendements de justice fiscale et sociale pour donner la priorité à l'emploi et au renforcement de notre potentiel économique.

Si ces amendements ne sont pas pris en compte, ils ne pourront qu'exprimer un vote négatif sur cette loi de finances.

Evidemment si la droite concrétise son intention de déposer une motion de censure,...

M. Eric Raoult. Vous ne la votez jamais !

M. André Lajoinie. ... les députés communistes ne la voteront pas.

M. Eric Raoult. Vous vous couchez !

M. André Lajoinie. Car celle-ci n'est pas une censure de la politique du Gouvernement,...

M. Eric Raoult. Vous n'êtes pas cohérent, monsieur Lajoinie !

M. André Lajoinie. ... mais un soutien à la politique d'austérité, de surarmement, de privatisation des entreprises publiques - et M. Balladur en demande beaucoup plus - et de cadeaux au capital.

Cette motion de censure exprime en réalité une volonté affirmée d'aggraver dans tous ces domaines cette politique contre laquelle s'élève le mouvement social.

Les députés communistes sont persuadés que l'avenir du pays ne se prépare pas en favorisant le capital contre le travail mais, au contraire, en misant avant tout sur le développement des hommes et des femmes de ce pays, seuls créateurs de richesses. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai écouté hier avec la plus grande attention votre discours. Je ne sais pas si c'est dû au décalage horaire, mais je l'ai trouvé un peu déphasé, comme déconnecté de la réalité française.

On avait du mal à croire en vous écoutant que le budget de l'Etat est l'acte politique fondamental d'un gouvernement, par lequel il exprime ses choix, ses orientations et cherche à répondre aux inquiétudes de l'opinion publique et - je crois que cela s'impose aujourd'hui - à calmer les esprits.

On a certes entendu hier une intéressante et brillante histoire et illustration de la défense du franc. Je me réjouis que cela figure parmi vos priorités mais est-ce vraiment ce langage-là que le pays attend alors que le chômage ne cesse d'augmenter, qu'il n'y a plus de créations d'emplois à cause de la crise, que le chômage de longue durée devient de plus en plus insupportable et qu'un quart des jeunes de moins de vingt-cinq ans sont sans emploi, alors que la France traverse un malaise, une vraie crise morale que vous n'avez pas l'air de ressentir, que l'exclusion gagne partout du terrain, concernant non plus seulement certaines communautés de banlieue mais aussi des catégories sociales entières, comme les agricul-

teurs, des zones entières du territoire et notamment le milieu rural, des villes entières - et la démission du maire de Clermont-Ferrand ne doit pas être prise à la légère - ...

M. Eric Raoult. C'est un symbole !

M. François d'Aubert. ... bientôt peut-être des régions entières -, peut-être même les deux tiers des régions de France -, permettez à l'élú d'une région de province située à l'écart des grands courants de prospérité de le craindre.

M. Philippe Auberger. La France duale !

M. François d'Aubert. Dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, discuter comme vous l'avez fait hier du bien-fondé de la dévaluation de 1969 nous paraît quelque peu sur-réaliste.

M. Philippe Auberger. C'est rétro !

M. François d'Aubert. Est-ce vraiment l'essentiel du débat aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez également parlé de désinflation compétitive.

M. Jean-Pierre Brard. Langue de bois !

M. François d'Aubert. Mais je me pose un peu la même question. Cette désinflation compétitive est utile, mais est-ce des plaidoyers, même talentueux, pour des concepts macro-économiques qui calmeront l'impatience sociale qui gagne sur tous les terrains en France ?

Quand on constate en plus le déséquilibre de nos comptes extérieurs, la faiblesse de l'investissement, la crise des finances publiques, on se demande même si cette désinflation compétitive, l'alpha et l'oméga de votre politique, est de nature à résoudre nos principales difficultés économiques.

En fait, monsieur le ministre d'Etat, je crois que ni votre politique économique ni ce budget ne sont de nature à apaiser les inquiétudes actuelles, à ramener la paix sociale et, surtout, à traiter au fond les problèmes qui sont en train de ronger notre société et même, à certains égards, de faire imploser le territoire français.

Votre politique de désinflation compétitive n'est pourtant pas sans mérite - je le dis sincèrement - du moins dans sa dimension anti-inflationniste.

M. Jean-Pierre Brard. On reçoit les hommages qu'on mérite !

M. François d'Aubert. Même fragiles, ses résultats sont momentanément et, je l'espère, durablement positifs, à l'image de l'effacement réel du différentiel d'inflation avec l'Allemagne.

Mais s'il y a effectivement désinflation, on peut se poser la question de sa réelle compétitivité. La France était le troisième exportateur mondial en 1981 et elle n'est plus aujourd'hui que le quatrième.

Vous disiez hier que nous étions en train de gagner des parts de marché. C'est vrai en Allemagne à cause de la réunification et grâce à l'automobile, mais c'est faux à l'échelle du monde, sans compter que nos exportations ont parfois un coût exorbitant pour le contribuable ainsi qu'en témoigne le déficit de la Coface...

M. Raymond Douyère. C'est vous qui l'avez creusé entre 1986 et 1988 ! Vous ne manquez pas d'air !

M. François d'Aubert. ... que vous avez stabilisé de façon un peu « cosmétique » cette année. Nous attendons d'ailleurs toujours que vous nous disiez la part exacte des marchés irakiens.

Le prix à payer pour cette rigueur anti-inflationniste est particulièrement élevé. Nos taux d'intérêt réels sont les plus hauts des pays développés, bloquant l'investissement des entreprises et rendant le financement du déficit budgétaire plus coûteux en France qu'ailleurs. C'est d'ailleurs ce que dit M. le rapporteur général dans son rapport.

La grande question aujourd'hui est de savoir si les taux d'intérêt peuvent baisser. Il ne suffit pas qu'une politique économique soit bien intentionnée, comme la vôtre, pour être réussie. Les marchés financiers exigent un peu plus que la seule baisse de l'inflation, pour accepter sans dommage pour le franc une baisse des taux et le considérer définitivement comme une monnaie de placement de plein exercice et non comme une sorte de placement d'appoint.

En fait, et vous le savez mieux que quiconque, l'appréciation du franc est liée à la confiance que les opérateurs ont ou n'ont pas dans le Gouvernement, ou dans certains de ses membres. De ce point de vue, le changement de Premier ministre n'a pas été un franc succès !

Monsieur le ministre, ce n'est pas la peine de me montrer un graphique. Je suis myope ! Vous aurez tout le temps pour me répondre tout à l'heure.

Je disais donc que le changement de Premier ministre, en juin dernier, n'a pas été une très bonne affaire pour le franc puisque les investisseurs étrangers ont demandé immédiatement une « prime de risque » correspondant à quelques dizaines de points de taux de base. C'était le résultat monétaire de l'entrée de Mme Cresson au Gouvernement !

Votre politique économique privilégie à l'évidence l'arme monétaire, ce qui suffit pour la faire taxer de conservatrice par certains de vos amis, ceux qui forment justement le gros du lobby de la dévaluation, dont vous avez fait votre bouc émissaire préféré ces dernières semaines. Par commodité, vous auriez tendance à y mettre aussi une partie de l'opposition. Ce serait d'autant plus injuste qu'il s'agit d'un débat typiquement socialo-socialiste...

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. François d'Aubert. ... qui ne nous concerne pas puisque nous apprécions votre vigilance monétaire.

Mais cette politique économique à dominante monétaire, parce qu'elle est contestée par vos propres amis et soutenue sans un réel enthousiasme par le Premier ministre, est comme minée, ce qui est grave, dans sa légitimité et sa crédibilité.

De cette politique très conservatrice, il n'y a évidemment pas de miracle à attendre pour résorber durablement le chômage. Vous avez retenu un taux de croissance de 2,2 p. 100. Il est plus réaliste que celui de l'année dernière où vous vous étiez trompé de 50 p. 100 environ dans vos prévisions, mais de nombreux experts, notamment des chefs d'entreprise, souvent plus qualifiés que des experts d'officine, le trouvent déjà extraordinairement optimiste, l'investissement et surtout les exportations étant censés « tirer » la croissance alors que personne ne sait aujourd'hui quand arrivera la reprise internationale.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je vous interrompre, monsieur d'Aubert ?

M. François d'Aubert. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je veux simplement essayer d'éclaircir le débat. M. d'Aubert vient de dire - et je l'en remercie - que la reprise internationale n'était pas garantie et que le taux de croissance retenu était peut-être optimiste. La conjoncture internationale influe donc sur le comportement de l'économie française. Dont acte !

M. Eric Raoult. On ne l'a jamais caché !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, j'apprécie d'autant plus ce monologue que personne n'a jamais contesté ce que vous venez de dire, qui est d'une banalité absolument renversante.

M. Eric Raoult. Il se rassure !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez la même logique !

M. François d'Aubert. Bizarrement, c'est de pays comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne que vous attendez la reprise, alors que vous n'appréciez apparemment pas l'orientation libérale de leurs dirigeants. Cela me paraît un peu paradoxal. Il est vrai qu'il n'y a plus beaucoup de pays socialistes ou sociaux-démocrates auxquels vous pouvez vous référer...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Ça, c'est malin !

M. François d'Aubert. ... et qu'on ne parle plus beaucoup aujourd'hui des modèles suédois ou autrichiens.

M. Jean-Pierre Brard. C'étaient des modèles ?

M. François d'Aubert. Ce qui est sûr, c'est qu'avec 2,2 p. 100 de croissance, notre économie, si elle crée des emplois, en créera beaucoup trop peu pour résorber le chômage, chacun le sait. En 1992, malheureusement, le cap des 3 millions de chômeurs, sauf manipulations statistiques, risque, hélas ! d'être franchi, même avec le nouveau plan Cresson qui ressemble fort à un énième plan de traitement social du chômage...

M. Alain Calmat. Vous n'avez rien compris !

M. François d'Aubert. ... et dont l'efficacité est loin d'être garantie car on peut craindre un effet d'éviction de jeunes qualifiés et d'apprentis au profit de jeunes non qualifiés.

M. Alain Calmat. Ce ne sont pas les mêmes tâches !

M. François d'Aubert. Cela reviendra en effet plutôt moins cher à une entreprise de recruter un jeune sans qualification que de recruter un apprenti. Je ne suis pas sûr que ce soit cela dont les entreprises aient besoin !

M. Alain Calmat. Vous n'avez rien compris !

M. François d'Aubert. Mécaniquement, économiquement, une croissance de 2,2 p. 100, si par hasard ce taux est atteint, n'améliorera pas beaucoup la situation de l'emploi. Mais il est un domaine pour lequel vous êtes très directement responsables, ainsi que la Commission de Bruxelles, de ce qui va se passer dès l'année prochaine et dans les prochaines années : c'est l'emploi dans l'automobile.

Je voudrais très rapidement, parce que tel n'est pas l'objet du débat, faire allusion à l'accord conclu à la fin du mois de juillet entre l'Europe et le Japon, accord qui va être dramatique pour l'emploi en France.

M. Philippe Auberger. Les Japonais ne l'ont pas signé !

M. François d'Aubert. C'est un accord qui ne comprend aucune réciprocité, qui ne garantit absolument pas que les usines japonaises en Europe ne déverseront pas par milliers des voitures sur le marché français, qui ne garantit évidemment pas la préservation de l'emploi dans l'industrie automobile et chez les équipementiers. Il ne faudrait pas faire croire qu'il n'y aura pas de création d'emplois en raison simplement de la fatalité ou de la conjoncture internationale. Il y a des décisions très précises, de nature gouvernementale ou communautaire - mais vous aviez la possibilité de les influencer - que vous auriez pu éviter, ce qui nous aurait probablement épargné pour les années à venir des milliers de suppressions d'emplois dans l'automobile et chez les équipementiers. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Dans ce contexte, monsieur le ministre d'Etat, le budget que vous nous présentez n'est évidemment pas de ceux qui incitent vraiment à la confiance et à l'optimisme.

Il aurait fallu tracer trois perspectives : poursuivre de façon crédible la baisse du déficit, mais ce n'est apparemment plus la vraie priorité du Gouvernement en dépit de vos déclarations ; réduire structurellement le train de vie de l'Etat, mais c'est encore incompatible avec votre conception de la dépense publique ; continuer l'allègement de la fiscalité, pour nous mettre au diapason européen, mais on se rapproche de l'échéance de 1992 et on fait à peu près l'inverse de ce qui serait nécessaire.

La première impression était hélas ! la bonne. La situation budgétaire est si tendue et précaire que plus rien n'arrête M. Charasse pour tenter de joindre les deux bouts, qui ont malheureusement tendance à s'écarter chaque jour davantage.

Le débat se focalise évidemment sur le déficit budgétaire, non sans raison, car lorsqu'il atteint le niveau qui nous est promis pour 1991, au moins 100 milliards de francs, c'est un véritable poison pour l'économie.

Non seulement il ponctionne l'équivalent de la quasi-totalité de l'épargne financière, qui manque donc ensuite aux entreprises pour investir, non seulement il accroît l'endettement et empêche la baisse des taux d'intérêt, mais, en plus, son dérapage ne peut que symboliser le manque de détermination des pouvoirs publics pour gérer avec rigueur le budget de l'Etat.

Hier, curieusement, autant vous vous étiez enflammé pour dénoncer le lobby de l'inflation et de la dévaluation, autant je vous ai senti un peu désabusé sur la question du déficit budgétaire, comme résigné à le voir irrémédiablement glisser ou plutôt dérapage.

Le déficit budgétaire est-il encore une préoccupation majeure des pouvoirs publics ? A écouter Matignon, qui annonce tranquillement aux syndicats, la semaine dernière, qu'il sera autour de 110 milliards pour 1991, c'est-à-dire 30 milliards de plus que prévu, on peut en douter.

Il en va de même pour 1992. Dans la lettre de cadrage budgétaire du mois d'avril, le déficit devait être à 30 milliards. On s'arrête à 89 milliards dans le projet de loi de finances, mais ce n'est apparemment qu'une pause car chaque jour qui passe ou presque voit le déficit grimper de un, deux ou trois milliards supplémentaires. Ainsi que vous le disiez vous-même hier, on ne sait jamais où ça s'arrête...

Votre budget a des contours de plus en plus flous. C'est une sorte de budget-méduse flottant entre les deux eaux du libéralisme et du dirigisme, dérivant au gré des courants, socialistes, et condamné à aller s'échouer sur les plages de l'impuissance et de l'immobilisme.

M. Eric Raoult. Il nous donne des boutons !

M. François d'Aubert. Ce déficit budgétaire, vous ne savez en fait plus comment arrêter sa dérive. La cause officielle immédiate, c'est la baisse des rentrées fiscales pour 1991, mais je trouve l'explication un peu courte. Ainsi, vos services auraient été surpris par la baisse de 50 p. 100 des plus-values fiscales « habituelles », comme s'ils n'avaient pas remarqué que, depuis 1988, elles étaient justement à un niveau exceptionnel. On n'arrive pas à le croire, à moins d'imaginer que la qualité intellectuelle des fonctionnaires de la direction du budget ait été altérée, ce à quoi je me refuse !

La vraie explication est du côté des dépenses qui n'ont pas été gérées avec sagesse depuis 1988, c'est le moins que l'on puisse dire.

En trois ans, elles ont augmenté deux fois plus vite que les prix, ainsi que le soulignait tout à l'heure M. Balladur. C'est un indice suffisamment significatif !

Le comportement le plus irresponsable est encore d'avoir laissé filer la dette comme vous l'avez fait, faute d'avoir mis à profit les années de vaches grasses de 1988, 1989 et en partie 1990, pour à la fois réduire davantage le déficit et désendetter l'Etat.

Aujourd'hui, cette erreur stratégique nous coûte très cher. Le stock de la dette est proche de 2 000 milliards. Le service de la dette représente chaque année une part croissante des recettes de l'Etat : 12 p. 100 en 1992 contre - on arrive à peine à le croire ! - 5 p. 100 seulement en 1980. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Francis Delattre. Il faut le rappeler !

M. François d'Aubert. En 1992, le service de la dette représentera, avec 152 milliards de francs, le second budget civil de l'Etat. Le ministère de la dette est désormais le deuxième ministère civil de l'Etat français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Longuet. Très belle formule !

M. François d'Aubert. Mais il n'y a pas que le service de la dette qui contribue au dérapage des dépenses de l'Etat. Ce sont aussi, monsieur le ministre d'Etat, vos méthodes et vos grands arbitrages qui sont en cause.

Question méthode, par exemple, il est patent que les dépenses budgétaires ont trop augmenté pendant les années de vaches grasses. Plutôt que de profiter des plus-values fiscales pour désendetter l'Etat, vous avez en fait opté pour la facilité, c'est-à-dire les créations nettes d'emplois dans la fonction publique...

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Ah bon ?

M. François d'Aubert. ... et la dérive du train de vie de l'Etat.

Vous avez créé quelque 40 000 emplois supplémentaires dans l'Education nationale et augmenté de 30 p. 100 les dépenses de fonctionnement du ministère de M. Jospin. Quantitativement, et pour certains des députés sans doute archaïques qui pensent que l'efficacité de notre système éducatif et de formation s'améliorera uniquement à coup de milliards, c'était intellectuellement extrêmement satisfaisant.

M. Philippe Auberger. C'est la F.E.N. qui doit être contente !

M. François d'Aubert. Mais quand on apprend, par exemple, que plus de 3 000 de ces emplois supplémentaires sont, en réalité, des emplois administratifs, non pas dans les établissements d'enseignement où quelques malheureux provinciaux ont, effectivement, besoin d'un secrétariat, mais Rue de Grenelle, dans les rectorats et les inspections d'académie, on peut s'interroger sur l'utilité de cette espèce de « quantitatif financier »...

M. Jean Tardito. Qu'est-ce que c'est ces néologismes ?

M. François d'Aubert. ... qui vous sert d'orientation budgétaire quand vous voulez désigner vos priorités.

Pour maîtriser les dépenses publiques, il faut, en fait, se fixer des normes qui soient raisonnables. Politiquement, vous ne parvenez pas à vous y résoudre, car l'augmentation des dépenses courantes de l'Etat au-delà du taux de l'inflation - fût-ce légèrement, comme cette année - fait en quelque sorte partie, je n'ose pas dire de votre héritage intellectuel, plutôt du fonds de commerce socialiste.

On le voit bien pour 1992 où, monsieur Charasse, vous nous expliquez benoîtement qu'à peu de choses près les dépenses de l'Etat augmenteront au rythme de l'inflation, ce qui vous semble une performance, alors que cela représente encore une progression en volume et que nous aurons évidemment à en tirer les conséquences dans les prochaines années.

Toujours au chapitre des dépenses, il y a un autre désaccord fondamental entre nous : vous arbitrez systématiquement au profit des dépenses de fonctionnement, aux dépens des équipements collectifs. Les réductions successives du budget des routes, par exemple, sont significatives. Entre les annulations de crédits de mars et ce que vous prévoyez pour 1992, ce budget aura perdu 800 millions de francs. Le retard dans les constructions d'autoroutes témoigne lui aussi de votre dédain - récent, celui-ci - pour les équipements collectifs. Ce sont des arbitrages qui n'ont pas de sens, qui hypothèquent l'avenir, qui empêchent le désenclavement et accentuent les inégalités entre régions riches et régions pauvres. On est décidément bien loin du temps où, se souvenant encore de Mendès France, les orateurs socialistes demandaient toujours plus d'équipements collectifs.

Aujourd'hui, et c'est symptomatique, le service de la dette augmente, tandis que les dépenses d'équipement diminuent. Autant dire, pour simplifier, que vous n'empruntez pas pour équiper la France ; vous empruntez pour financer le déficit courant. Avouez que ce n'est pas le *nec plus ultra* d'une gestion orthodoxe et « poincarienne » des finances publiques.

Mais un budget, ce n'est pas un simple exercice économique-comptable. C'est un acte politique et, dans la situation d'inquiétude actuelle, il aurait été important qu'il dégage aussi une impression d'équité. Or tel n'est pas le cas. Ainsi, c'est l'année où les agriculteurs n'ont jamais connu autant de difficultés que vous avez choisie pour diminuer le budget de l'agriculture de 3,9 p. 100 ! Cela ne vous a pas réussi puisque vous avez été obligés de rajouter 1,3 milliard, y compris sous forme d'un allègement du foncier non bâti, mesure que, monsieur Charasse, l'opposition proposait régulièrement depuis au moins quatre ans mais que, d'habitude, vous accueilliez avec dédain et mépris.

M. le ministre délégué au budget. Non ! Jamais !

M. François d'Aubert. Aujourd'hui, vous êtes moins méprisants, il est vrai que des milliers d'agriculteurs sont dans les rues et qu'aucun ministre ne peut plus se promener en France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Mœylan. C'est vrai !

M. le ministre délégué au budget. Puis-je vous interrompre, monsieur d'Aubert ?

M. François d'Aubert. Je n'en ai pas terminé sur l'agriculture, monsieur le ministre. Vous pourrez me répondre après.

Vous demandez aux agriculteurs de compter avec le budget de Bruxelles, de faire l'addition. Mais vous êtes le premier à savoir que la France est désormais contributeur net au budget européen, donc qu'elle reçoit moins que ce qu'elle verse. Il est difficile, dans ces conditions, de faire croire que c'est une bonne affaire pour les agriculteurs, d'autant que les fonds européens ont parfois une fâcheuse tendance à être

gaspillés - vous serez, je pense, d'accord avec moi sur ce point - dans des opérations qui n'ont qu'un lointain rapport avec les problèmes des agriculteurs.

Vous dites également aux agriculteurs - quel sympathique conseil ! - de compter avec le B.A.P.S.A. Mais, là encore, c'est l'année que vous choisissez pour diminuer la contribution de l'Etat et introduire un curieux système de compensations qui revient, en fait, à faire payer les minables retraites des agriculteurs - reconnaissez qu'elles sont bien petites ! - par les maigres retraites des artisans et commerçants. C'est un peu comme si l'on demandait au Mali de financer le Burkina Faso. Voilà votre conception de la solidarité ! (*« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Bref, l'impression prévaut que la rigueur est mal répartie sans que l'essentiel soit toujours préservé. C'est le cas de la défense, dont le budget ne respecte pas la loi de programmation. C'est le cas, on l'a dit, des équipements collectifs.

Cela dit, monsieur le ministre, si vous voulez répondre sur l'agriculture, je vous laisse volontiers la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre délégué au budget. Juste un mot, monsieur d'Aubert : je n'ai jamais accueilli avec mépris les suggestions qui m'étaient faites les années précédentes.

M. François d'Aubert. Vous plaisantez !

M. le ministre délégué au budget. Non. Je n'ai jamais, je le répète, accueilli avec mépris les suggestions qui m'étaient faites en ce qui concerne le non-bâti.

M. François d'Aubert. Avec condescendance !

M. le ministre délégué au budget. Ce que j'ai accueilli avec mépris, et je le maintiens, c'est la manière dont on finançait les mesures proposées par des recettes « bidons » provenant de l'augmentation des taxes sur le tabac.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Quand j'ai demandé qui allait payer, je n'ai jamais eu de réponse !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, avouez plutôt que vous n'avez jamais voulu donner une priorité à l'agriculture parce que les agriculteurs ne vous intéressent pas. Les choses seraient plus claires !

M. Alain Calmat. Il ne faut pas dire cela !

M. François d'Aubert. La vérité, c'est que vous avez attendu la dernière extrémité pour accorder une exonération sur le foncier non bâti. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Messieurs les ministres, le problème de fond de ce budget - comme de vos autres budgets d'ailleurs - est par nature celui de la dépense. Vous ne suivez aucune des voies connues qui pourraient mener à une diminution de la part relative des dépenses publiques dans le produit intérieur brut et, par là même, à une baisse significative des prélèvements obligatoires, domaine, M. Balladur l'a rappelé, où nous nous singularisons par rapport à l'Allemagne et à la moyenne des pays de la C.E.E.

Faisons le compte.

Vous laissez à nouveau passer l'occasion de réduire le poids de la dette dans le budget en refusant d'y affecter le produit des cessions d'actifs. Nous pensons, au contraire, que pour redonner souplesse et marges de manœuvre au budget, il faut s'attaquer en priorité au désendettement de l'Etat et y consacrer pendant trois ans au moins une partie importante des privatisations qui, elles, seront de vraies privatisations et non pas des *ersatz*.

M. André Lajoinie. Cela vous fait saliver !

M. Jean-Pierre Brard. Il s'en lèche déjà les babines !

M. François d'Aubert. Vous renoncez apparemment à la moindre programmation pluriannuelle des gains de productivité dans les administrations.

Nous pensons, au contraire, qu'il faut ouvrir un dialogue responsable avec les organisations syndicales, car mieux les missions de l'Etat seront définies, mieux elles seront assumées et plus les citoyens respecteront l'Etat.

Vous n'avez pas non plus pris à bras-le-corps le problème de la résorption des doubles emplois apparus par milliers avec la décentralisation. Vous nous demandiez hier, monsieur le ministre d'Etat, de vous indiquer des sources d'économies : en voilà une, et elle est de taille. Il est des ministères où les effectifs des services de l'Etat auraient dû fondre avec la prise en charge par les collectivités locales de leurs missions. Or c'est l'inverse qui s'est produit.

Naturellement, vous n'avez pas osé toucher aux grands travaux, qui bénéficient de 480 millions de francs de crédits supplémentaires, soit l'équivalent des réductions de crédits routiers. On voit où sont vos priorités !

Voilà quelques propositions qui vont dans le bon sens et qui permettraient incontestablement de retrouver des marges de manœuvres budgétaires. Les mettre en œuvre ne compromettrait aucune grande priorité, sauf peut-être celles qui touchent au domaine sacré et présidentiel, mais cela n'aurait pas été très important.

Bien sûr, nous aussi, nous sommes pour un Etat efficace et respecté. Nous pensons simplement que cela passe par moins de fonctionnaires, mais mieux payés et plus considérés.

Nous aussi, nous pensons que le problème de l'éducation nationale et de la formation est prioritaire. Mais nous croyons aussi que cela marcherait mieux s'il y avait moins d'administratifs à s'occuper des instituteurs et des professeurs dans les bureaux et plus d'enseignants mieux payés sur le terrain, dans les zones d'enseignement prioritaire des banlieues ou du monde rural.

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. François d'Aubert. Bien sûr, la question de l'éducation nationale et de la formation ne se réduit pas à ça, mais si l'on veut s'attaquer au problème du chômage, la priorité est de réformer notre système éducatif.

Avec un déficit en augmentation presque quotidienne, avec une gestion de plus en plus erratique des dépenses, ce budget donne l'impression d'être invertébré.

La même impression de flou, d'absence de lignes directrices apparaît aussi à l'examen des recettes.

Nous n'en parlerons pas aujourd'hui, ce n'est pas le débat, mais la façon dont vous allez gérer les cessions d'actifs du secteur nationalisé, franchement, c'est la méthode de gri-bouille. En l'espace de deux mois, nous avons vu une évolution tout à fait curieuse. Au début, l'on pouvait penser que les cessions d'actifs serviraient à désendetter l'Etat. Mais cette idée simple avait apparemment la tare congénitale d'avoir été utilisée avec succès par vos prédécesseurs.

M. Raymond Douvère. C'est faux ! Je l'ai démontré tout à l'heure !

M. François d'Aubert. Elle fut donc immédiatement écartée.

Ensuite, M. Peyrelevade, qui est proche de vous, sensible à juste titre au manque de fonds propres des entreprises publiques, proposa que chaque entreprise conserve pour elle la totalité du produit de la cession de certains de ces actifs. Cette solution fut « retoquée » également.

On s'oriente finalement vers la pire des solutions, celle qui aboutit à financer indirectement des charges courantes par la vente de ce qu'il faut bien appeler une partie des bijoux de la famille.

M. Jean-Pierre Brard. Vous feriez pire encore ! Vous les mettriez au clou !

M. François d'Aubert. La réduction dramatique des marges de manœuvre budgétaires se retrouve dans cette façon curieuse de gérer les futures mises sur le marché de parties d'actifs. Elle se retrouve aussi dans les mesures fiscales proposées par la loi de finances et qui sont extraordinairement maigres.

Où en est l'harmonisation de la T.V.A. ? Où en sont les mesures fiscales qui auraient été nécessaires pour relancer l'investissement des entreprises ? Pour la première fois depuis six ans, les investissements des entreprises vont diminuer et le retard accumulé depuis dix ans par rapport à nos parte-

naires est estimé à 30 p. 100. S'il y a une explication à notre insuffisance de compétitivité, c'est peut-être là qu'il faut la chercher.

En réalité, monsieur le ministre d'Etat, votre problème est simple : vous êtes au bout de votre système, au bout de votre logique, au bout de votre politique. Vous en avez tiré toutes les conséquences et ça ne marche pas, ça ne fonctionne pas. Notre taux de chômage est un des plus élevés d'Europe. Le déficit des finances publiques est trop important. Il empêche toute baisse significative des taux d'intérêt et hypothèque l'avenir. Il faudrait des réformes. Mais s'autoproclamer président du parti des réformes ne suffit pas.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre d'Etat, je crois que vous êtes au bout de votre système. Il faudrait engager des réformes de structure, mais vous n'en avez pas la possibilité politique car cela remettrait en cause des idées auxquelles vous tenez, bien que vous n'en soyez pas, en ce moment, à un reniement près.

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est bien vrai !

M. François d'Aubert. Vous manquez d'oxygène, vous manquez d'idées. Tout cela se traduit dans votre budget, dans votre politique économique. Mais ce qui manque le plus encore à toute votre politique, ce sont les convictions, c'est un sens de l'éthique. Pour toutes ces raisons, l'U.D.F. se refuse à voter votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, cette rentrée budgétaire est évidemment dominée par la montée du chômage. Tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont longuement évoquée.

Nos compatriotes s'interrogent et ils nous interpellent. Car enfin, monsieur le ministre d'Etat - nous sommes tous bien placés pour le savoir - nos performances en la matière ne sont pas brillantes. L'Allemagne, qui supporte en ce moment le lourd fardeau de la réunification, a un taux de chômage de 50 p. 100 inférieur au nôtre. Les Etats-Unis sont dans une situation pratiquement semblable alors même que leur conjoncture économique est autrement plus déprimée que la nôtre. Le Japon, quant à lui, est en train de connaître le plein emploi.

Serions-nous, nous Français, incapables de faire aussi bien que les Japonais, les Américains ou les Allemands ? Notre pays, pourtant doté - tout le monde le dit - de richesses extraordinaires, serait incapable de faire face à ce drame qu'est le chômage ? A observer votre politique budgétaire et les résultats de votre politique économique, les Français, monsieur le ministre d'Etat, seraient tentés de le croire, d'autant que vous entendez les persuader - je vous ai écouté hier avec beaucoup d'attention - qu'il n'y a pas d'autre politique possible.

Seulement, par imprévoyance, votre projet de budget pour 1992 court désespérément après le chômage sans pouvoir le rattraper.

M. Gérard Longuet. En effet !

M. Edmond Alphandéry. Certes, les temps sont difficiles. La conjoncture mondiale ne vous aide pas. Mais enfin, aujourd'hui, les Français sont en droit de vous demander des comptes. Ne fallait-il pas nous y préparer ?

L'an dernier à la même époque, mes chers collègues, j'évoquais, souvenez-vous, le chiffre de 100 000 demandeurs d'emplois supplémentaires pour l'année 1991. Vous avez, monsieur le ministre, balayé d'un revers de main cette éventualité.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Vous vous êtes trompé. Il y en a beaucoup plus !

M. Edmond Alphandéry. Eh bien oui, monsieur Emmanuelli, je me suis trompé : il n'y a pas 100 000 chômeurs de plus, mais déjà 230 000 !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. C'est ce que je vous dis !

M. Edmond Alphandéry. Le pire, c'est que le plus dur est devant nous. Je pense aux charrettes chez Bull, chez Citroën, chez Michelin, chez Thomson ou chez Usinor.

M. Jean-Pierre Brard. Et vous vous apprêtez à les pousser !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, vous n'avez pas vu le coup venir et vous êtes aujourd'hui, avec votre Gouvernement, au rendez-vous de l'imprévoyance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Calmat. Comment auriez-vous fait ?

M. Edmond Alphandéry. Vous ne disposez plus d'aucune marge de manœuvre significative pour lancer un plan efficace de lutte contre le chômage par une réduction des charges fiscales et sociales. J'en veux pour preuve la dérive, soulignée par tous les orateurs de l'opposition qui m'ont précédé, du déficit budgétaire en 1991. Le déficit prévu était de 80 milliards de francs. Mme le Premier ministre parle de 100 à 110 milliards de francs.

Ce drame social vous touche au cœur, j'en suis certain, monsieur le ministre d'Etat, car vous savez combien le chômage atteint d'abord les plus vulnérables de nos compatriotes. Mais je vous sens désarmé.

Imprévoyance d'hier, désarroi d'aujourd'hui : voilà pourquoi votre budget ne peut pas être une réponse au drame de l'emploi. Vous le reconnaissez vous-même, puisque vous prévoyez pour l'année 1992 un taux de croissance qui ne permettra pas d'endiguer la montée du chômage.

M. Raymond Douyère. Vous en prévoyez un plus élevé, vous ?

M. Edmond Alphandéry. Loin d'être offensif, votre budget accuse passivement les aléas de la conjoncture. Il se nourrit des contradictions qui agitent votre propre majorité et il vous oblige à vous défendre contre vos propres amis.

M. Gilbert Mitterrand. Ce n'est pas vrai !

M. Edmond Alphandéry. Dois-je avouer, monsieur le ministre d'Etat, qu'hier, lorsque vous parliez à cette tribune, je vous trouvais bien seul ?

M. Gérard Longuet. C'est vrai !

M. Francis Delattre. Même Charasse est parti !

M. Edmond Alphandéry. Vous vous accrochez au dogme de la rigueur. Vous dites qu'il faut résister au parti de la dévaluation et de l'inflation. C'est votre nouveau *leitmotiv*.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pas nouveau !

M. Edmond Alphandéry. Pas nouveau, je vous le concède. Disons votre *leitmotiv*.

Mais ce parti, où est-il ? Pas dans nos rangs, vous le savez. Ceux qui vous exhortent - je pense notamment à certains responsables syndicaux - à modifier le cap de votre politique budgétaire trouvent des soutiens dans votre propre majorité et même au sein du Gouvernement.

Car enfin, à peine avez-vous présenté votre budget à la commission des finances qu'il est déjà modifié sensiblement sous l'influence de Mme le Premier ministre elle-même...

M. Philippe Auberger. De la rue !

M. Alain Calmat. C'est vous qui l'agitez, la rue !

M. Edmond Alphandéry. ...et aussi de la rue !

Un budget en cache un autre, mais il faut dire que nous y sommes habitués !

Vous avez à votre actif, monsieur le ministre d'Etat - j'aurai l'honnêteté de le reconnaître -, les résultats sur le front de l'inflation. Mais à quel prix social ! Faute d'une politique économique qui n'a pas suffisamment dans le passé opéré des transferts en faveur du secteur productif et de la formation professionnelle, cette politique de désinflation ne peut réussir qu'avec un contrôle strict des évolutions salariales, contrôle qui est rendu possible, malheureusement, par un chômage plus élevé en France qu'à l'étranger.

Le système Béréngoy de la rigueur et de la désinflation - vos amis et les syndicats le sentent confusément -, c'est, malheureusement, un système qui s'appuie, je le dis avec regret, sur des salaires strictement contenus et un chômage élevé.

Au nom de préoccupations sociales légitimes, de plus en plus de voix s'élèvent, notamment dans vos propres rangs, pour tenter de sortir de cet engrenage infernal. Comment voulez-vous les convaincre qu'il faut persévérer dans la voie de la désinflation et du franc fort ?

Tout votre dilemme est là ! Le poids des imprévoyances passées et celui de la tentation socialiste récurrente pour la dépense publique vous condamnent à vivre une période des plus inconfortables. Certes cette rigueur est indispensable, nous le savons tous, pour préserver nos grands équilibres. Mais au nom de cette rigueur, vous ne savez pas, vous ne pouvez pas, monsieur le ministre d'Etat, redonner espoir aux salariés qui se demandent quand et comment on sortira de cette spirale qui pèse lourdement sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat.

Ah, combien je comprends votre désarroi !

Vous avez dit rigueur, monsieur le ministre d'Etat, mais ce mot ne semble pas avoir la même signification chez Mme le Premier ministre ou chez M. Soisson qui est en train de remettre au goût du jour l'indexation dans les rémunérations de la fonction publique. Je ne suis pas sûr que ce soit à votre goût.

Vous étiez de ceux qui, en 1982, se sont battus pour nationaliser des entreprises, et cela prétendument pour lutter contre le chômage. Or, aujourd'hui, vous annoncez au pays que vous allez privatiser - tout au moins partiellement - ces mêmes entreprises, toujours pour lutter contre le chômage. Comprenez qui pourra !

Les trois fractures qui dominent notre climat social - le chômage, la dévitalisation du monde rural, le mal-vivre dans les banlieues - sont justement les plus mal traitées par votre budget : les budgets de l'emploi, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire sont tous trois en régression.

Quant aux dispositions en faveur de l'emploi - tout le monde s'en rend bien compte, - elles seront au mieux un replâtrage, au pire un échec.

Votre plan en faveur des petites et moyennes entreprises serait excellent si son financement, qui est réalisé par une aggravation de la fiscalité supportée par les entreprises elles-mêmes, ne venait en annuler pratiquement l'essentiel des effets bienfaisants.

L'exonération des charges sociales pour les jeunes sans qualification est une bonne mesure, mais à condition que le volume total des emplois augmente sensiblement. Faute de quoi les avantages - relatifs - accordés aux jeunes se feront au détriment de l'embauche des moins jeunes.

M. François d'Aubert. Et des jeunes qualifiés !

M. Edmond Alphandéry. Les contrats emploi-solidarité sont, là encore, et vous le savez bien, un procédé de fortune. Beaucoup de maires dans cet hémicycle, comme moi-même, en ont créé.

M. Adrien Zeller. Trop !

M. Edmond Alphandéry. Ne s'agit-il pas de créer des emplois publics précaires, à bon marché, dont l'objectif essentiel est d'abord de dégonfler les statistiques du chômage ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ces contradictions et ce désarroi se retrouvent dans votre budget, monsieur le ministre d'Etat. Certes, vos prévisions en matière de croissance sont plus réalistes que l'an dernier, j'en conviens. Mais ce qui est censé tirer l'économie l'an prochain, ce sont nos exportations qui devraient croître au rythme de 6 p. 100. N'est-ce pas discutable lorsqu'on sait que notre principal partenaire, l'Allemagne, doit, selon toute prévision, connaître un rythme de croissance inférieur en 1992 à ce qu'il était en 1991.

Certes, vous essayez de pratiquer - et je vous en donne acte - une politique de baisse des taux d'intérêt, mais vous laissez dériver le déficit budgétaire en 1991 et vous augmentez même le déficit budgétaire en 1992 par rapport au niveau qu'il était censé atteindre en 1991.

Certes, vous vendez des actifs des entreprises nationales. Ces privatisations partielles ne devraient pas, selon vous, servir à boucher les trous du budget. Mais vous allez utiliser ces sommes pour financer le plan emploi, qui comporte autant de dispositions qui sont inscrites dans le budget de l'Etat.

Certes, vous prêchez la rigueur, mais c'est aux autres que vous la faites supporter. Vous la faites supporter aux caisses de retraites des commerçants et artisans - cela a été évoqué

par François d'Aubert - à qui il est demandé de contribuer au régime social des agriculteurs pour un montant de plus de 6 milliards de francs, ce qui permet à l'Etat de réduire d'autant sa subvention au B.A.P.S.A. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Cette rigueur, vous la faites supporter aux collectivités locales auxquelles vous prélevez plus de 4 milliards de francs au titre de la compensation de la taxe professionnelle.

M. Charles Millon. C'est un hold-up !

M. Edmond Alphandéry. Quelle curieuse rigueur que celle qui doit faire appel à de tels expédients !

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes pris au piège de votre imprévoyance passée, au piège des surenchères de vos propres amis, au piège des exigences sociales, ...

M. Jean-Pierre Brard. Vous exagérez !

M. Edmond Alphandéry. ...au piège de votre doctrine ! Car, bien entendu, la rigueur s'impose. Il n'est pas question de remettre en cause la politique de désinflation. Il faut que le franc reste fort car c'est aussi - on ne le dit jamais assez - un moyen de contenir les prix des biens importés et par là même de soutenir le pouvoir d'achat des Français.

Mais la rigueur ne doit pas être un carcan qui conduise à l'impasse sociale. Car les Français n'accepteront pas - et ils ont raison - que votre politique s'accompagne d'un chômage qui galope et d'un pouvoir d'achat qui stagne.

Comment sortir de cette situation autrement que par des faux-fuyants ou par des mesures artificielles de relance que tous les hommes politiques responsables condamnent ? Telle est la vraie question, la seule question économique et sociale à laquelle nous nous devons de répondre à l'occasion de cette rentrée budgétaire.

Les méthodes, nous les connaissons. Il suffit de regarder comment s'y prennent nos partenaires qui ont mieux réussi que nous...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. La Grande-Bretagne, par exemple : tout y est parfait !

M. Edmond Alphandéry. ...d'examiner de près la structure de leur économie.

La lutte contre le chômage et pour le pouvoir d'achat passe d'abord et avant tout - et on ne le dira jamais assez - par un renforcement de notre secteur productif. Le rapport sur les comptes de la nation, qui a été évoqué je crois par M. Balladur, compare l'état de notre économie avec celle de l'Allemagne. Il fait très clairement apparaître notre principale faiblesse : la part des administrations dans la valeur ajoutée est très supérieure en France à ce qu'elle est en Allemagne en revanche, le poids du secteur industriel y est sensiblement inférieur dans notre pays.

Si nous voulons lutter contre le chômage pour parvenir à un taux équivalent à ceux de nos voisins d'outre-Rhin, il convient d'opérer, année après année, un immense transfert de ressources du secteur improductif vers le secteur productif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Cela passe par un allègement massif - je dis bien « massif » - des charges fiscales et sociales supportées par les entreprises et par les ménages.

L'urgence, aujourd'hui, n'est-elle pas d'alléger, année après année, nos entreprises du fardeau de la politique familiale ? N'est-ce pas là le moyen de réduire les cotisations d'allocations familiales de nos entreprises et d'alléger ainsi le coût du travail ? N'est-ce pas aussi le moyen de permettre la revalorisation du salaire direct et de défendre par là même le pouvoir d'achat ?

Je suis heureux d'être rejoint, dans le combat que je mène depuis des années, par des personnalités aussi éminentes que M. Balladur.

M. le ministre délégué au budget. Qui va payer ?

M. Jean-Pierre Brard. M. Alphandéry, agent recruteur de M. Balladur !

M. Edmond Alphandéry. C'est en faisant grandir le secteur productif, grâce à un surplus d'investissements et à des créations d'entreprises, que l'on améliorera durablement la situation de l'emploi. Mais encore faut-il que tous ceux qui sont aujourd'hui exclus du marché du travail puissent

acquérir la qualification professionnelle qui leur permette d'accéder à ces nouveaux emplois. C'est pourquoi je vois avec plaisir la croisade que mène Mme le Premier ministre en faveur de l'apprentissage industriel par alternance. Mais il faut faire attention à ne pas tomber sous la coupe du corporatisme de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Sous la coupe des patrons !

M. Henri Emmanuelli. M. Alphandéry n'a toujours pas « digéré » Jules Ferry !

M. Edmond Alphandéry, président de la commission. Si nous allégeons fortement et durablement les charges supportées par nos entreprises, notamment celles liées à la politique familiale, nous pourrions alors leur demander un effort en faveur de l'apprentissage.

M. Charles Millon. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Enfin, mes chers collègues, qui me perçoit combien notre marché du travail est rigide, combien l'Agence nationale pour l'emploi fonctionne mal ! Je suis certain que la suppression du monopole de cette dernière permettrait d'assurer, dans chaque bassin d'emploi, un marché du travail dans lequel tous les partenaires sociaux pourraient être parties prenantes. N'est-ce pas, là aussi, le moyen de supprimer cet anonymat si pénible à vivre par ceux qui ont perdu leur emploi ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. L'A.N.P.E., c'est Chirac !

M. Edmond Alphandéry. Le traitement social du chômage, c'est bien. Mais ne trouvez-vous pas, mes chers collègues, que le traitement humain du chômage, ce serait autrement mieux ? Je suis convaincu que, en supprimant toutes les rigidités, notamment d'ordre réglementaire, qui bloquent le fonctionnement du marché du travail, on pourrait mieux exploiter l'extraordinaire gisement qui existe dans les services, comme cela a été fait avec succès dans d'autres pays étrangers.

Vous le voyez, mes chers collègues, si nous voulons inverser franchement, définitivement, la situation de l'emploi et améliorer le pouvoir d'achat des Français, l'effort à accomplir est considérable.

Je vois mal, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, les socialistes se résigner à renier toute leur philosophie pour mettre en œuvre un tel programme. Mais vous êtes mieux placé que quiconque pour savoir que vous avez demandé à vos propres amis le maximum de concessions. Au-delà, ils ne vous suivront plus. Or, il faut aller plus loin. Votre budget semble montrer que vous l'avez compris. Mais vous en êtes politiquement empêché !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Non !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, ce projet, c'est nous qui le proposerons aux Français en 1993. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Calmat. Il ne faut pas trop rêver !

M. Edmond Alphandéry. Nous leur demanderons de se mobiliser pour l'emploi. Et, parce que nous leur tiendrons un langage de lucidité et de courage, je suis certain que nous serons entendus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je répondrai maintenant aux orateurs avant la levée de séance, puis poursuivrai ce débat dans une autre enceinte avec M. Balladur.

Je commencerai par une précision. Vous m'avez dit, monsieur Balladur : « C'est ce que firent en leur temps les modèles que vous tentez bien tardivement de vous donner :

Raymond Poincaré, le général de Gaulle et le président Pinay. » Certes, les gazettes me donnent des modèles, et vous avez oublié de mentionner un nom : le vôtre !

M. Guy Bêche. M. Balladur est modeste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il est même arrivé qu'elles fassent une comparaison entre « Bérédur » et « Ballagovoy ».

Pour ma part, je n'ai jamais considéré que nous étions identiques.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes comparables !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous ne ressemblez à personne et je ne ressemble à personne.

Si une pensée m'inspire, c'est celle des hommes que j'ai servis et admirés : Pierre Mendès France et François Mitterrand. La liste s'arrête là quoi qu'en disent les gazettes.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Saint-Pierre par rapport à Dieu ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela dit, je voudrais revenir aux démonstrations que j'ai entendues, lesquelles ont d'ailleurs été exprimées avec beaucoup de talent. J'aurais dit hier : « Il n'y a pas d'autre politique possible. » Non ! J'ai dit tout le contraire. Il y a une autre politique possible, celle qui consisterait à renoncer à garantir la solidité de la monnaie et à dévaluer. Je constate avec plaisir qu'un résultat est acquis : le parti de la dévaluation est mort-né et je m'en félicite. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult et M. François d'Aubert. Il n'a jamais existé ! C'est un fantasme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous y reviendrons le cas échéant.

En revanche, ce que j'ai dit, c'est que je ne voyais pas d'autre politique possible que la désinflation compétitive. Sur ce point, il me semble qu'il n'y a pas d'opposition. Je relirai avec la plus extrême attention le discours prononcé par M. d'Aubert, mais j'ai cru comprendre qu'un peu d'inflation lui conviendrait assez bien.

M. François d'Aubert. Absolument pas !

M. Guy Bêche. D'Aubert dit n'importe quoi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à M. Alphandéry, il estime qu'il ne faut pas - ce qui est assez contradictoire - s'enfermer dans une impasse sociale, mais, en même temps, que M. Jean-Pierre Soisson risque d'être trop généreux. Je n'ai pas très bien compris ce que cela signifiait, mais j'ai cru sentir tout de même qu'on s'apprêtait à faire quelques promesses dans la perspective des prochaines élections. (*Murmures et protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Détrompez-vous, messieurs, si nous sommes dans l'erreur !

M. Philippe Auberger. On est en pleine supputation !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comme je l'ai dit hier, il y a une exaspération des passions à l'approche des élections.

M. Charles Millon. Pas du tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai d'ailleurs cru comprendre en écoutant les orateurs de l'opposition qu'ils étaient à peu près certains de leur victoire et qu'ils essayaient déjà d'affirmer leur différence. Très bien ! Mais, moi, je crois qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. D'autant, monsieur Balladur, que cette exaspération des passions me paraît contraire à l'idée qu'on peut se faire du débat politique et surtout contraire à l'intérêt national. Vous ne pourrez pas la cultiver sans être confronté à un autre interlocuteur, avec lequel certains des vôtres commencent déjà à déjeuner non avec une longue mais une courte cuillère.

M. Eric Raoult. On sort du budget, monsieur le ministre d'Etat ! Vous n'êtes pas à Nevers !

M. Adrien Zeller. Créez des emplois au lieu de nous attaquer !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y a eu une rencontre il y a peu de jour sous l'égide de M. Poniatowski dont il faudra se souvenir.

M. Eric Raoult. C'est indigne d'un ministre d'Etat ! Ce n'est pas à la hauteur !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur ce plan-là, il faudra bien que l'on s'explique.

M. Eric Raoult. C'est nul !

M. Francis Delattre. C'est incroyable d'entendre ça !

M. Jean-Pierre Brard. En tout cas, ce sont des compromissions indignes !

M. Eric Raoult. Tiens, les stalinien reviennent.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si j'en parle, c'est parce que vous avez utilisé une conjoncture difficile avec des arrière-pensées électorales.

M. Charles Millon. Quel amalgame !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je vous concède volontiers qu'il y a, en effet, plusieurs politiques possibles. Après tout, je comprends parfaitement que vous préféreriez celle que vous avez menée à celle que nous menons, à condition, bien entendu, que vous ne disiez pas de choses contradictoires.

J'ai essayé de regarder ce qui s'est passé en ce qui concerne le taux de croissance. M. Balladur m'a envoyé un petit mot pour m'expliquer son point de vue. Il ne nie pas que la conjoncture internationale influence le taux de croissance de l'économie, mais il me dit que la croissance s'est effondrée en France puisque nous faisons 4 p. 100 en 1988 et que nous ne faisons que 1,4 p. 100 cette année.

En 1988, les pays du G 7 avaient une croissance de 4,6 p. 100 et la nôtre n'était que de 4 p. 100, moitié pour vous, moitié pour moi, d'ailleurs. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Trois quarts pour nous !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... puisque vous nous avez passé le flambeau.

En 1991, la croissance de la France sera - et j'ai de bonnes nouvelles pour les deux derniers mois, dont les statistiques paraîtront vendredi - de 1,4 p. 100 alors que la croissance des pays industrialisés n'est que de 1,2 p. 100. Certes, cette comparaison n'est pas raison, mais...

M. Jean-Pierre Brard. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... je note qu'en 1988 nous faisons moins que les autres et qu'aujourd'hui nous faisons un peu plus que les autres.

M. Adrien Zeller. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

Soyez bref, mon cher collègue.

M. Guy Bêche. Il va nous parler du trou de la sécu !

M. Adrien Zeller. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Je me souviens des comparaisons internationales et, notamment, du rapport Bloch-Lainé, qui a été élaboré en 1981. Sur le long terme, la France a toujours fait un point de plus que l'Allemagne. Aujourd'hui, nous faisons un point et demi de moins. Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Francis Delattre. C'est un Alsacien qui vous le dit ! Il est au courant !

M. Guy Béche. Il n'a pas forcément raison !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous mets en garde contre des déclarations que nous relirons, si vous le voulez bien, l'an prochain.

Ce qui est certain, c'est que l'unification de l'Allemagne a entraîné une forte croissance dont nous avons bénéficié, et qu'elle a provoqué une augmentation considérable du déficit budgétaire allemand ainsi qu'une forte diminution de l'excédent de la balance des paiements.

Pour en rester aux comparaisons avec ce pays, il est vrai que l'Allemagne a moins de chômeurs que nous...

M. Francis Delattre. Elle n'a guère de mal !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... mais, si l'on additionne les deux Allemagne, elle en a plus. Il est possible qu'elle maintienne un taux de croissance convenable et réduise ce taux de chômage. Je demande simplement à M. Balladur, qui a fait cette comparaison avec l'Allemagne, de noter un autre terme de la comparaison : en mai 1988, notre taux d'inflation était de 1,4 p. 100 supérieur à celui de ce pays ; aujourd'hui, il est de 1,3 p. 100 inférieur.

M. Gérard Longuet. Mais il s'agit de l'Allemagne réunifiée !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ne me dites pas que, dans un cas, je prends en compte l'Allemagne unifiée et, dans l'autre, l'Allemagne divisée, puisque ce sont les statistiques de l'Allemagne fédérale qui ont été retenues.

Je ne poursuivrai pas ce débat. Notre politique est en effet différente sur deux points.

En premier lieu, je me suis efforcé de consolider la monnaie sans mener une politique monétariste, contrairement à ce qu'ont fait d'autres pays en Europe, notamment la Grande-Bretagne, avec les résultats que nous connaissons, et en faisant en sorte que l'écart de taux d'intérêt avec l'Allemagne soit annulé. Pour les taux à court terme, c'est fait, ainsi que cela ressort du tableau que j'ai montré à M. d'Aubert. Pour les taux à long terme, nous sommes à un demi-point, et je ne veux pas rappeler à nouveau quel était l'écart en 1988.

Cela ne s'est pas fait tout seul mais est dû à une volonté bien déterminée. Je sais que vous avez présenté la dévaluation de mars-avril 1986 comme soldant notre gestion. Monsieur Balladur, j'ai beaucoup d'estime pour vous mais je me souviens de l'étonnement de mon actuel directeur du Trésor, qui fut votre directeur de cabinet, lorsqu'il a rencontré les responsables du S.M.E. qui, au sein du comité monétaire et ensuite en votre présence, ont décidé des réaménagements de taux. Rien ne justifiait que la France dévalue à cette époque où le mark valait 3,07 francs, sauf une déclaration que M. Juppé avait faite avant les élections de 1986, estimant qu'il faudrait « se donner de l'air » en matière de compétitivité.

En désarmant sur le front de la monnaie dans un but que je peux comprendre, mais avec lequel je suis en désaccord, vous n'avez pas pu échapper ensuite à la deuxième dévaluation, qui était plus psychologique que financière, et simplement due au fait qu'il y avait doute sur les marchés financiers quant à votre volonté de défendre le franc.

Il y a eu des partisans de la dévaluation dans tous les camps. J'ai quelques convictions, et je vous assure que celle que j'ai à ce sujet est très ancrée.

Lorsque vous faites la comparaison avec l'Allemagne, vous avez raison. Ce pays a une industrie de la machine-outil plus performante, une industrie plus puissante, des entreprises qui ont des fonds plus importants. Mais il a fondé son succès sur une politique de désinflation compétitive. Le deutschemark est resté fort tout au long des trentes dernières années et le franc s'est affaibli. Ne m'obligez pas à dire de combien il s'est affaibli de 1969 à 1974, de 1974 à 1981, de 1981 à 1986, de 1986 à 1988. En tout cas, pendant les périodes où j'ai été ministre des finances, je me suis refusé à toute dévaluation, au risque de subir les critiques ou de connaître l'impopula-

rité, parce que je crois que la dévaluation d'une monnaie affaiblit le pouvoir d'achat d'un pays et de ses habitants, ainsi que son autorité dans le monde.

Sur la situation budgétaire, beaucoup a été dit. Le déficit était de 115 milliards de francs en 1988, soit 2 p. 100 du P.I.B. Pour 1991, vous avez avancé le chiffre de 100 milliards et moi celui de 95 milliards, mais, de toute façon, 100 milliards, c'est moins que 115 !

M. François d'Aubert. Mme Cresson a parlé de 110 milliards !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On lui a fait dire ce qu'elle n'a pas dit !

Monsieur d'Aubert, vous avez souligné nos faiblesses. Nous étions le quatrième exportateur mondial en 1981, nous le sommes toujours. En 1981, d'après le G.A.T.T. - personne ne peut contester mes sources car elles sont vérifiables - la part de la France dans le commerce mondial était de 5,1 p. 100, en 1986 de 5,9 p. 100, en 1987 de 6,1 p. 100, en 1988 - c'était moins bien - de 5,8 p. 100, en 1990 de 6,2 p. 100. Nos parts de marché ont donc augmenté : personne ne peut le contester.

Vous avez également évoqué, monsieur Balladur, monsieur Alphandéry, le problème de l'emploi et j'ai cru relever dans vos propos une contradiction. Vous avez souligné, comme Mme Cresson, que nous avons créé en France 900 000 emplois depuis 1988, ce qui n'est pas négligeable, mais que l'on crée moins d'emplois que d'autres lorsqu'on a une croissance forte. M. Alphandéry a rappelé que les Etats-Unis ont, malgré un taux de croissance faible, créé davantage d'emplois. C'est parce que, dans ce pays, le coût du travail est singulièrement moins élevé - ...

M. Gérard Longuet. On y vient !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ce qui explique le nombre d'emplois créés, de même qu'en Grande-Bretagne - mais vous pouvez aller voir sur place ce que cela donne sur le plan social. Dans ces deux pays, on constate des différences considérables de niveau de vie, le malaise social, le mal-vivre, le fait que des malades ne peuvent entrer à l'hôpital car il n'y a pas d'autre régime de protection sociale que celui que procurent les assurances privées. Tout cela est intolérable !

M. Philippe Auberger. Mais cela n'est pas vrai de l'Allemagne et du Japon !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le rapport du Fonds monétaire international nous recommande de diminuer le coût du travail. Nous en avons tenu compte et c'est pourquoi je ne comprends pas très bien la critique formulée par M. Alphandéry à propos du plan annoncé aujourd'hui par Mme Cresson et Mme Aubry. Ce que nous avons voulu, ce n'est pas diminuer le salaire net des jeunes non qualifiés, mais diminuer la charge supportée par les entreprises. Cette mesure aura un coût pour le budget de l'Etat et je reviendrai sur son financement.

De deux choses l'une : ou la technique, souvent revendiquée par vous, s'avérera bonne, ou alors, c'est que le problème est autre. Il ne faut pas aujourd'hui enterrer ce plan. Nous recevons tous, dans nos mairies ou nos permanences, des chefs d'entreprise qui nous disent : « Si les charges sociales étaient moins élevées, nous embaucherions ! ». Nous verrons ce qui se passera et nous jugerons. M. Alphandéry et M. Balladur nous ont parlé d'une diminution massive des charges sociales. Mais comment allez-vous la financer ? Allez-vous renoncer à notre système de protection sociale, fondé sur des cotisations payées par les entreprises et par les salariés, une petite partie étant fiscalisée ? Qu'allez-vous supprimer ? L'assurance maladie ? L'assurance vieillesse ? Aucun de vous ne le propose. Le problème du financement est réel. Si les cotisations ne sont plus assises sur les salaires, il faudra instituer un impôt ou quelque chose qui lui ressemble - pour reprendre l'expression que vous avez employée à propos de la C.S.G. Il y aura donc bien un transfert.

Vous nous affirmez qu'en privatisant, on va réduire les charges ; oui, mais 20 milliards par an, ce ne sont pas les 140 milliards de financement des allocations familiales. Qui paiera ? Je suis favorable à un transfert et je ne l'ai jamais caché, mais il ne faut pas dire que personne ne paiera ; il faudra bien que quelqu'un paie.

Je sais que votre idée est la suivante : on va supprimer les cotisations familiales actuellement payées par les entreprises, les entreprises vont augmenter les salaires directs et on pourra effectuer un prélèvement sur ces salaires directs pour financer les allocations familiales... à moins qu'on n'envisage de les supprimer !

M. Edouard Balladur. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Edouard Balladur, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Edouard Balladur. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Contestez-vous l'évaluation que j'ai faite sur le coût direct et indirect du chômage, soit 400 milliards de francs pour 2,7 millions de chômeurs ? Vous recherchez, comme disent vos services, des gisements d'économies. Vous avez là un gisement considérable à la condition que le chômage diminue et qu'il n'y ait pas d'équivoque : il ne s'agit pas de modifier la législation sur l'aide aux chômeurs.

Je tiens ce chiffre de très bonne source. S'il est exact, ne considérez-vous pas qu'il y a là le moyen de financer la baisse des cotisations familiales des entreprises en transférant ces dépenses à la charge de l'Etat de façon permanente ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je souscris entièrement aux chiffres que vous avez avancés.

M. Francis Delattre. Bien ! Alors, choisissez ! Gouvernez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Un peu de patience !

Monsieur Balladur, pour faire les économies dont vous parlez, il faut qu'il n'y ait plus un seul chômeur !

M. Alain Calmat. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous concède volontiers que s'il y en avait moitié moins, on ferait la moitié d'économies, ce qui serait déjà très bien.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais, je le répète, l'emploi ne se décrète pas, ni de votre temps, ni du nôtre.

Je ne veux pas que l'on s'égare dans les statistiques mais le chômage, en pourcentage de la population active, était plus élevé en 1987 qu'en 1988 et en 1987 qu'en 1990. Je le répète, votre démarche peut se comprendre mais ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va sortir du chômage...

M. Francis Delattre. Amorcez le processus !

M. Alain Calmat. C'est ce que nous faisons !

M. Francis Delattre. Nous ne l'avons pas remarqué !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...et trouver un emploi à nos 2,7 millions de chômeurs. Votre démonstration ne me paraît pas évidente.

Avant de conclure sur le dossier du financement du plan emploi, j'en viens à quelques questions très judicieusement posées par le groupe socialiste et à propos desquelles il serait bon qu'un débat ait lieu lors de la prochaine session parlementaire. Sur la réforme de l'impôt sur le revenu, sur la réforme des finances locales et sur le développement de l'épargne, nous pouvons en effet avoir un vrai débat. M. Douyère l'a proposé. Je suis prêt à y participer à tout moment, devant la commission des finances et devant l'Assemblée. Ce débat pourrait éclairer très utilement les choix de 1993 car on ne peut demander moins à l'impôt et plus aux contribuables et il faudra bien que l'on sache qui fait quoi.

M. Lajoinie et d'autres orateurs après lui se sont étonnés du montant des concours de l'Etat aux collectivités locales. Je rappelle que, depuis 1988, ils ont augmenté de 32 p. 100, alors que les prix n'ont augmenté que de 13 p. 100 durant la même période. En 1992, cette hausse sera de 6 p. 100 alors que le total des dépenses augmentera de 3,1 p. 100.

Le budget de la défense progressera de 1 p. 100 en 1992, contre 3 p. 100 pour la moyenne du budget. Pouvait-on aller plus loin dans les économies sans mener une réflexion globale sur la conception même de la défense de la France, sans savoir ce qui va se passer sur le plan du désarmement atomique ? Je ne le crois pas et c'est la raison pour laquelle les choix qui ont été faits me paraissent judicieux. Je tiens cependant à faire remarquer qu'il est plus facile de demander des diminutions de crédits militaires que d'en accepter les conséquences dans les arsenaux.

M. Alain Calmat et M. Raymond Douyère. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. D'ailleurs, l'abondant courrier et les pétitions que j'ai reçus d'un certain nombre d'organisations syndicales ou de maires de toutes les tendances montrent que le débat mérite d'être approfondi.

Il faudra sans doute penser, en même temps que la modernisation de notre armée s'avérera nécessaire, à la conversion de certaines entreprises qui travaillaient pour la défense et n'auront plus à travailler pour elle désormais.

M. André Lajoinie. Il faut le faire dès maintenant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. En effet, il faut y penser dès maintenant.

M. André Lajoinie. Et ne pas se servir de cet argument comme d'un prétexte !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas pour moi un prétexte. Je dis simplement qu'il faut y penser dès maintenant, car nous ne pourrions pas assumer très longtemps cette contradiction.

Enfin, j'ai constaté que M. Lajoinie critiquait notre projet de budget, mais j'ai noté avec satisfaction qu'il considérait que celui de la droite serait pire. Voilà un jugement de bon sens que j'approuve totalement. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean Tardito. Il n'est pas nouveau !

M. Gérard Longuet. En matière budgétaire, le parti communiste a, il est vrai, des solutions à proposer !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons évoqué à plusieurs reprises la manne des privatisations. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je sais bien que les privatisations sont à la mode dans le monde entier et qu'il arrive même à de hauts fonctionnaires français de conseiller certaines privatisations en Pologne et en Union soviétique. Mais une chose est de privatiser lorsque tout est collectivisé, et une autre est de revenir sur une conception traditionnelle de la France, où il y a toujours eu coexistence - depuis Colbert, nous dit-on - d'entreprises privées et d'entreprises sur lesquelles l'Etat jetait un regard.

Je souhaiterais, puisqu'on a évoqué quelques grands ancêtres, que nous soyons objectifs. De grands succès industriels de la France sont quand même dus à des entreprises du secteur public qui ont joué un grand rôle.

M. Edouard Balladur. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je citerai E.D.F., que l'on nous envie et Gaz de France, qui a réussi la meilleure conversion qui soit. Je n'oublie pas l'énergie nucléaire avec le Commissariat à l'énergie atomique, le T.G.V., les Télécom, Ariane.

Quelques beaux succès sont à mettre à l'actif de la sidérurgie, qui, entre parenthèses, annonce quelques suppressions d'emplois, mais elle en avait supprimé 28 000 entre 1986 et 1988. La sidérurgie est maintenant en équilibre. Elle est performante alors que, lorsqu'elle était privée, elle coûtait de l'argent à l'Etat ; en 1975, par exemple, on parlait de la Lorraine comme du nouveau Far West de la France !

M. Gérard Longuet. Vous entreteniez l'illusion du plein emploi dans le secteur ! Nous nous en souvenons bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai donc pas sur cette question, monsieur Longuet, de position dogmatique. Je considère en effet que la frontière entre le secteur public et le secteur privé peut être mobile.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je ne fais pas des privatisations totales l'alphabet et l'oméga de la vie économique française !

M. Francis Delattre. Nous non plus :

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il ne faut pas confondre - et je donne acte à M. Balladur de ne pas faire cette confusion - la mobilisation du patrimoine public envisagée par le Président de la République et le Premier ministre avec les privatisations de 1986-1988. Il y aura ouverture du capital d'entreprises publiques, l'Etat restant majoritaire. Et les cessions d'actifs, s'il y en a, serviront à doter les entreprises du secteur public. Naturellement, cela entraînera des économies sur le budget de l'Etat puisque ce que nous devons affecter aux dotations en capital sera affecté au financement du plan pour l'emploi.

Il ne s'agira en aucune façon de vendre le patrimoine public - les bijoux de famille, si je puis dire - pour financer des dépenses de fonctionnement.

Vous m'avez demandé comment les choses se passeraient. Hier, je vous ai déjà dit que cela se ferait dans la plus grande transparence.

Une commission d'évaluation a été mise en place,...

M. Edouard Balladur. C'est moi qui l'ai créée !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... d'ailleurs par vous, monsieur Balladur. Les évaluations seront évidemment respectées.

La plus grande transparence régnera.

Je souhaite que nous ne recommencions pas les erreurs de 1986-1988.

Un exemple m'a frappé. Le Crédit commercial de France a été vendu 1 900 millions. En cédant une filiale, l'Européenne de Banque, il a encaissé 1 500 millions.

Autre exemple : la C.G.E. a rapporté au budget de l'Etat 5 400 millions, qui ont servi à réduire l'endettement ou à doter les entreprises publiques. Elle avait été évaluée à 20 200 millions. Aujourd'hui, sa capitalisation boursière est évaluée, et cela prouve que notre économie a bien fonctionné - vous pourriez m'en rendre hommage -, à 68 milliards.

Le Crédit agricole avait été évalué par le Trésor, mais je ne vous en fais pas le reproche, entre 13 et 18 milliards, et à 10 milliards par un expert indépendant qui avait été consulté. Il a été vendu pour 7 milliards de francs aux caisses régionales, sans concurrence.

M. Guy Béche. C'est une braderie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je prends l'engagement devant vous, mesdames, messieurs les députés, de ne pas recommencer ces erreurs-là. Si le marché ne s'y prête pas, il vaudra mieux retarder telle ou telle opération plutôt que d'accepter que le patrimoine public se trouve vendu à un niveau qui ne correspondrait pas à sa valeur exacte.

M. Raymond Douyère. Comme Matra !

M. Edouard Balladur. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Edouard Balladur, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Edouard Balladur. Monsieur le ministre d'Etat, je suis confus de devoir vous demander une nouvelle fois la permission de vous interrompre, mais je voudrais qu'une fois pour toutes l'affaire de la C.G.E., dans laquelle vous vous complaisez, soit claire : elle est d'ailleurs dans votre esprit, même si vous faites semblant de ne pas avoir compris.

La C.G.E. a été nationalisée par l'Etat pour une valeur de 3,5 milliards. Elle a été privatisée pour une valeur de 14 milliards mais, comme vous aviez vendu par anticipation, dans la période 1984-1986, 6 milliards de certificats d'investissement, il ne restait plus que 8 milliards.

Ces 8 milliards ont servi, bien entendu, à la vente aux actionnaires et aux salariés : Il restait de surcroît 1,5 milliard, affecté aux petits salariés et aux petits épargnants, au titre des avantages qui leur étaient offerts. Nous arrivons à un total de 14 milliards ! Mais, comme vous en aviez vendu la moitié par avance, il n'est resté que 5,5 milliards à l'Etat.

Au même moment, la C.G.E. a procédé à une augmentation de capital de 6 milliards. Si nous ajoutons ce chiffre aux 14 milliards dont je viens de parler, nous arrivons à 20 milliards. Après sa privatisation, la C.G.E. s'est livrée à une série d'augmentations de fonds propres de l'ordre de 10 milliards. Nous obtenons alors le chiffre de 30 milliards.

Si la C.G.E. a doublé sa mise de 1987 à 1991, la société Total, quant à elle, a vu sa valeur tripler sur le marché, ce qui prouve que les entreprises publiques peuvent être bien gérées.

J'aimerais donc bien, par pitié, que vous m'opposiez de vrais arguments de bonne foi et que vous vous absteniez de revenir sempiternellement sur le même problème, alors que vous savez pertinemment que vous affirmez des choses erronées ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.*)

M. Philippe Auberger. Il faut connaître les dossiers, monsieur Bérégrovoy !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le ministre d'Etat, nous n'avons pas les mêmes sources. Je suis prêt à revenir sur ce point quand vous le voudrez.

Je prends note cependant que vos remarques concernaient le cas de la C.G.E.

Je prends note également avec satisfaction que de grandes entreprises françaises ont vu, de 1986 à 1988, leur capital augmenter sur un marché financier rénové et que les entreprises publiques, fort bien gérées, ainsi que vous l'avez dit, ont vu également leur puissance financière s'améliorer.

Cela signifie que le bilan, que vous avez dressé au début de votre exposé, de la situation de notre économie était - comment dirai-je, pour être aimable ? - partiel.

Après les explications que vous venez de donner, les parlementaires, comme l'opinion publique, s'apercevront que, de 1988 à aujourd'hui, dans une conjoncture difficile, la France a tenu le cap. Elle continuera de le tenir. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je viens d'employer l'expression « garder le cap ». Cela ne signifie pas ne pas tenir compte de la conjoncture ; cela signifie ne pas répéter les erreurs du passé, utiliser au mieux les ressources dont nous disposons, réformer.

Vous avez peu insisté sur les réformes que nous avons faites : l'abaissement des taux de T.V.A., que je n'aurais pas eu à proposer si cela avait déjà été fait, la baisse de l'impôt sur les sociétés, l'augmentation de la taxation sur les plus-values financières.

Nous continuerons dans cette voie - M. Douyère nous y a d'ailleurs incités - mais en nous efforçant de nous adapter à une conjoncture mondiale qui est de plus en plus difficile. Je n'ai pas le temps, à cette heure tardive, de vous rendre compte dans le détail...

M. Nicolas Sarkozy. Il vaut mieux pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... des entretiens que nous avons eus à Bangkok avec une délégation soviétique conduite par M. Iavinsky. Je n'ai pas le temps de revenir longuement sur ce qui se passe aujourd'hui en Pologne, où la situation est certainement meilleure qu'il y a deux ans sur le plan de l'activité, mais où l'écart de revenus se creuse entre ceux qui profitent du marché et ceux qui n'en profitent pas. On pouvait lire hier dans un journal que la différence entre les

riches et les pauvres s'était à nouveau aggravée. C'est à cette interpellation que nous devons, les uns et les autres, répondre.

La liberté des agents économiques est indispensable. L'économie de marché est irremplaçable, mais la solidarité entre les acteurs économiques, entre les catégories sociales est absolument nécessaire.

Il existe encore une différence entre vous et nous : certes, vous avez diminué les impôts, mais vous avez écrêté l'impôt sur les hauts revenus et supprimé l'impôt sur la fortune, que nous avons rétabli. Nous n'avons en effet ni la même conception de la conduite de la politique économique, ni la même conception de la réforme fiscale, ni la même conception de la justice sociale.

Nous sommes les uns et les autres d'accord sur un point au moins : le marché doit être ordonné. J'observe à cet égard un progrès par rapport aux discours que nous entendions il y a quelques années. Mais notre désaccord subsiste quant à notre système de protection sociale, quant à notre système de solidarité collective.

Quand vous comparez, mesdames, messieurs, les taux de prélèvements en Allemagne et en France, vous oubliez un point capital, c'est qu'en France le système de protection sociale est financé par des cotisations « obligatoires », qui entrent, comme le mot le dit, dans le décompte des prélèvements obligatoires, alors qu'en Allemagne il est financé par des contributions privées, souvent par le biais de systèmes mutualistes, qui n'entrent pas dans ce décompte.

Aux Pays-Bas, dont l'économie est solide mais qui connaît des difficultés, le taux des prélèvements est de plus de 50 p. 100 parce qu'il s'agit aussi de prélèvements « obligatoires ».

En ce qui nous concerne, nous croyons à la solidarité collective, à l'organisation de la protection sociale. Nous ne nous en remettons pas aux initiatives individuelles...

M. Guy Bêche. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... afin d'éviter que, comme je l'ai vu moi-même à New-York, certains ne puissent pas entrer dans les hôpitaux.

M. Charles Millon. Ne faites pas de caricature !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà donc ce qui nous sépare.

Vous aviez parfaitement raison de dire, monsieur le ministre d'Etat, que votre politique et la nôtre, ce n'est pas du pareil au même.

Rendez-vous devant les électeurs...

M. Francis Delattre. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... car ce sont eux qui, finalement, trancheront ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures trente, troisième séance publique.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures quinze.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com